

2015 -2016

Master 2 Histoire et documents
Spécialité Métiers des bibliothèques

SCD et bibliothèques associées : les relations entre bibliothèques associées et intégrées

Service Commun de Documentation de
l'université de Caen SCD Unicaen
29/02/2016 – 27/05/2016



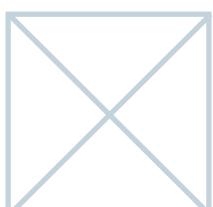
Jean-Loup Monjarret

**Sous la direction de Mme
Florence Alibert**

Membres du jury :

Nadine Kiker | Directrice adjointe de la Bibliothèque universitaire d'Angers

Valérie Neveu | Maître de conférences en bibliothéconomie à l'Université d'Angers



Soutenu publiquement le :
7 juillet 2016



L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Je remercie Mme Florence Poncé, directrice du Département des ressources numériques, d'avoir bien voulu m'accepter comme stagiaire au sein du SCD BU Unicaen.

Je remercie le responsable de la bibliothèque SEGGAT Nicolas Blanpain pour son encadrement ainsi que le reste de son équipe, bienveillante et disponible : Alexandra Delamotte, Nicolas Lagrandie et Coline Mabire.

Je remercie également le directeur du laboratoire CRISCO Pierre Larrivée ainsi que Michel Morel et Liliane Docquier pour leur chaleureux accueil.

Je remercie aussi les responsables qui ont eu la gentillesse de m'accorder un entretien dans le cadre de mon rapport : Danièle Verdy, directrice du SCD BU Unicaen ; Françoise Marchal, responsable de la bibliothèque Langues Vivantes Etrangères ; Julien Legalle, ingénieur d'étude de ressources documentaires référent STAPS et coresponsable de la BU Sciences-STAPS ; Catherine Sevestre-Loquet, responsable de la bibliothèque de l'ESPE de Caen ; et une nouvelle fois Nicolas Blanpain, responsable de la bibliothèque SEGGAT.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe de la BU Droit-Lettres qui a su nous accueillir et nous présenter les différents services de leur structure.

Enfin je remercie le corps enseignant de l'Université d'Angers et la qualité de la formation du Master 2 Histoire et documents Spécialité Métiers des bibliothèques.

Sommaire

INTRODUCTION

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE CAEN : UNE HISTOIRE ORIGINALE ET UNE ENTITE COMPLEXE

1. Une histoire mouvementée

- 1.1. Des origines anglaises
- 1.2. Des premiers locaux peu adaptés
- 1.3. 1944 – 1957 : chaos et reconstruction
 - 1.3.1. 1944 : une bibliothèque sinistrée
 - 1.3.2. La reconstitution des collections
 - 1.3.3. La reconstruction

2. La bibliothèque universitaire de Caen aujourd’hui

- 2.1. Présentation générale de l'université Caen-Normandie (Unicaen)
- 2.2. Le SCD Unicaen
 - 2.2.1. Présentation générale des SCD et de leur contexte
 - a) Historique des BU et SCD
 - b) Contexte actuel des SCD
 - 2.2.2. Le SCD Unicaen
 - a) Présentation générale
 - b) Missions et services

LES BIBLIOTHEQUES DU LABORATOIRE CRISCO ET DE L'UFR SEGGAT : UNE BIBLIOTHEQUE ISOLEE DES AUTRES ET UNE BIBLIOTHEQUE EN LIEN AVEC LE SCD

1. Présentation des bibliothèques du laboratoire CRISCO et de l'UFR SEGGAT

- 1.1. La bibliothèque du laboratoire CRISCO
 - 1.1.1. Le laboratoire CRISCO
 - 1.1.2. La bibliothèque du CRISCO
- 1.2. La bibliothèque associée SEGGAT

2. Mission du CRISCO

- 2.1. Enoncé de la mission
- 2.2. Conditions de travail
- 2.3. L'exemplarisation
- 2.4. Difficultés de la tâche
- 2.5. La bibliothèque du CRISCO, une vraie bibliothèque ?
 - 2.5.1. Le personnel
 - 2.5.2. Le matériel
 - 2.5.3. Les modalités de prêt

3. Les missions du SEGGAT

- 3.1. Traitement du don Babonaux
 - 3.1.1. Enoncé de la mission
 - 3.1.2. Règles du traitement
 - a) Premier cas
 - b) Deuxième cas
 - c) Troisième cas
 - 3.1.3. Les différentes opérations à mener suite au choix
 - a) La mise à Euroback
 - b) L'intégration
 - c) La mise au pilon
 - 3.1.4. Difficultés de la tâche
 - 3.1.5. Des tâches intrinsèquement liées à celles du SCD
- 3.2. Les services au public
 - 3.2.1. La banque de prêt
 - 3.2.2. Guider la recherche bibliographique
 - 3.2.3. Difficultés des tâches
 - 3.2.4. Des tâches intrinsèquement liées à celles du SCD

- 3.3. L'exemplarisation de cartes
- 3.3.1. Enoncé de la mission
- 3.3.2. Déroulé de la mission
- 3.3.3. Difficultés de la tâche
- 3.3.4. Une tâche intrinsèquement en lien avec celles du SCD

4. CONCLUSION

SCD ET BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES : QUELLES VÉRITABLES DISTINCTIONS ET QUELS ENJEUX FACE À UNE INTÉGRATION ?

- 1. La bibliothèque SEGGAT : une structure associée qui tient à le rester**
 - a) Présentation
 - b) Les raisons de rester associé
 - c) Les collaborations manifestes avec le SCD
- 2. La bibliothèque LVE : une structure associée qui privilégie les rapports avec le SCD**
 - a) Présentation
 - b) Relations avec le SCD
- 3. La BU Sciences-STAPS : une intégration profitable**
 - a) Une structure importante et aux multiples services
 - b) Une intégration qui aide à la reconnaissance du métier de bibliothécaire
- 4. La BU ESPE de Caen : une bibliothèque en voie d'intégration**
 - a) Présentation
 - b) Une bibliothèque associée en relation avec les services du SCD
 - c) Quels changements dans l'intégration ?
- 5. SCD et bibliothèques associées : vers une intégration généralisée ?**
 - a) Les responsabilités d'un directeur de SCD
 - b) Le budget et les types de dépense au sein du SCD
 - c) Les relations entre SCD et bibliothèques associées
 - d) Un avenir qui appartient aux bibliothèques intégrées ?

6. Conclusion

CONCLUSION

- 1. Bilan critique du stage**
 - 1.1. Des bibliothèques de composantes
 - 1.2. Des champs disciplinaires spécifiques
- 2. Contexte actuel des SCD**

BIBLIOGRAPHIE

- a) A propos d'Unicaen, l'université de Caen Normandie
- b) A propos du Service Commun de Documentation BU Unicaen
- c) Site du laboratoire CRISCO
- d) Page Web de la Bibliothèque- Cartothèque de l'UFR SEGGAT
- e) A propos du statut et des missions du Service Commun de Documentation (SCD)
- f) A propos des activités et outils de bibliothécaire

ANNEXES

Introduction

J'ai eu la chance d'effectuer mon stage de Master 2 Métiers du livre - Spécialités des bibliothèques au sein du Service Commun de Documentation de l'université de Caen. Ce fut en effet l'occasion de découvrir, alors que je me destine à faire carrière dans le monde des bibliothèques, une autre structure du monde de la culture après des stages de découverte en bibliothèque municipale et départementale. Les bibliothèques universitaires ont été principalement dans le cadre de mes études de Lettres Classiques un lieu indispensable et familier : ce stage a donc été pour moi l'occasion de découvrir cette structure non du point de vue de l'usager mais du professionnel en effectuant une ou plusieurs missions qui peuvent lui être confiées.

Mon temps hebdomadaire ayant été réparti pour un tiers au laboratoire CRISCO et pour les deux tiers auprès de la bibliothèque SEGGAT, j'ai travaillé dans le monde spécifique des bibliothèques dépendant d'UFR (Unités de Formation et de Recherche), ce qui ne veut pas dire que ces dernières n'entretiennent pas du tout de relation avec le SCD. Mon travail m'a donc ainsi amené à observer les relations de nature diverse que peuvent nouer entre elles une structure comme le SCD et les bibliothèques d'UFR, qu'elles soient ce qu'on appelle "associées" ou nouvellement "intégrées".

Afin de déterminer quelles peuvent donc être ces relations, j'effectuerai dans un premier temps une présentation générale de l'université de Caen et de sa bibliothèque, puis du SCD et du contexte qui les entoure, avant de décrire le SCD Unicaen lui-même et les principaux services qu'il assure. Dans un deuxième temps je décrirai précisément les deux structures dans lesquelles j'ai travaillé et les missions que j'y ai effectuées, étape qui sera l'occasion d'étudier les relations plus ou moins étroites qui peuvent être entretenues par certaines bibliothèques de composantes avec le SCD. Enfin, dans un troisième et dernier temps, à partir des entretiens que j'ai pu mener avec cinq responsables de structure particulière, je tenterai de déterminer les véritables distinctions qu'il est possible de faire entre une bibliothèque intégrée et une associée, afin de voir quels peuvent être les enjeux d'une collaboration entre ces deux types de structure, ce qui nous fera réfléchir à la pertinence de la dynamique actuelle d'intégration qui semble concerner un nombre de bibliothèques de l'enseignement supérieur de plus en plus important.

La bibliothèque universitaire de Caen : une histoire originale et une entité complexe

1. Une histoire mouvementée

1.1. Des origines anglaises

La fondation de l'université de Caen date en effet de 1432, par Jean de Lancastre, 1^{er} duc de Bedford et régent du Royaume de France. Caen avait été prise en 1417 par Henri V d'Angleterre et les institutions éducatives précédentes avaient été détruites ou abandonnées. Cette nouvelle université se voulait être la troisième du Royaume juste après celle d'Oxford et Cambridge. Elle devait assurer la formation des futures élites anglaises afin de constituer l'administration de leurs possessions en France. Elle sera dotée successivement des facultés de droit canonique et civil, puis de celles des arts, de théologie et de médecine. Le 29 mai 1437 et le 17 mai 1439, le pape Eugène IV envoie des bulles pontificales qui confirment la fondation de l'université normande. Les différents statuts de l'université sont octroyés par Henri VI dans une grande ordonnance du 27 mai 1439. L'inauguration solennelle a lieu le 20 octobre 1439 dans l'église Saint-Pierre.

L'université de Caen redevient française le 31 juillet 1450 une fois la ville reprise par Charles VII qui la reconnaît comme université, la seule de France qui bénéficie donc d'origines anglaises.

1.2. Des premiers locaux peu adaptés

La Bibliothèque universitaire de Caen est créée officiellement le 23 août 1879. Elle dispose cependant de locaux peu adaptés, puisqu'un rapport du Conseil de l'Université des années 1880 fait état d'une : "salle de lecture mal éclairée, mal aérée, pouvant à peine contenir 18 lecteurs"! L'édification d'une vraie bibliothèque devient alors une vraie priorité pour ce même Conseil, qui s'alarme en 1902 auprès du Ministère de l'Instruction publique pour que les nouveaux bâtiments soient prêts en 1904 étant donné que l'accueil de nouveaux documents n'est plus possible que dans un très court terme : « Nous n'avons de place que pour deux ans au plus... La situation est critique... ». Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts Joseph Chaumié ne pose la première de la Bibliothèque que le 4 octobre 1903 et cette dernière n'est inaugurée officiellement que le 30 avril 1906.

Le nouveau bâtiment ainsi disponible comble enfin le Conseil de l'Université qui parle, dans un rapport au Ministère datant de 1908, d'un « précieux instrument de travail, [aux] locaux admirablement aménagés, [obtenu] sans que le chiffre prévu pour les dépenses ait été dépassé.¹ »

¹ Conseil de l'Université, *Rapport au Ministère de l'Instruction publique*, 1908.

La nouvelle bibliothèque, qui est l'œuvre de l'architecte départemental Henri-Charles Deguernel, est en effet alors longue de 44 mètres et peut abriter 300 000 volumes sur trois étages. Elle contient également une salle de lecture longue de 22 mètres et d'une hauteur de plafond de 6 mètres pouvant accueillir plus de 100 lecteurs, ce qui en fait un lieu d'étude suffisamment vaste et agréable pour les étudiants et professeurs de l'époque.

1.3. 1944 – 1957 : chaos et reconstruction

1.3.1. 1944 : une bibliothèque sinistrée

La bibliothèque de Caen connaît encore des péripéties, bien plus dramatiques : elle a malheureusement le funeste mérite d'être la seule bibliothèque universitaire à avoir été entièrement détruite pendant la Deuxième Guerre Mondiale en juillet 1944, le 7 juillet précisément (à 22h07), suite à un bombardement précédent l'entrée des Alliées dans Caen le 9.

Toutes les collections sont détruites, les seuls livres ayant échappé à la destruction étant ceux qui furent empruntés. Pour une population de 1 000 étudiants, la Bibliothèque conservait 300 000 volumes (225 000 volumes ou brochures ; 56 manuscrits ; 650 périodiques), sans compter les bibliothèques de 3 sociétés savantes locales, en dépôt à la Bibliothèque Universitaire (la Société Linnéenne de Normandie ; la Société de Médecine de Caen et de Basse-Normandie ; la Société des Antiquaires de Normandie).

Heureusement pour elle, elle bénéficie dès 1944 d'un élan de solidarité international et spécialement anglais qui va lui permettre de reconstituer progressivement ses collections.

1.3.2. La reconstitution des collections

Madeleine Dupasquier, alors conservatrice de la Bibliothèque universitaire de Caen, a relaté dans un dossier adressé le 29 février 1956 à l'inspecteur général André Masson la première année qui suit la destruction². Il y est principalement question de la "Bataille des locaux", qui consistait à s'approprier des locaux déjà existants ou occupés pour réinstaller la bibliothèque (salle de l'ancienne Bibliothèque de l'Ecole Normale au 3^e étage, arrangements avec les étudiants pour récupérer leur local). Malgré les difficultés inhérentes à une telle réinstallation, Mme Dupasquier évoque la gentillesse et la compréhension de tous.

Enfin, si la bibliothèque a pu renaître dès les années 44-45, c'est grâce principalement à la bibliothèque de la Sorbonne qui, sous l'impulsion de Jean Bonnerot son conservateur, et avant même l'appel du ministre de l'Education nationale du 25 septembre 1944, a centralisé et acheminé l'aide française et étrangère, les communications entre Caen et le reste du pays étant alors particulièrement

² Madeleine Dupasquier, Dossier adressé le 29 février 1956 à l'Inspecteur général (André) Masson par le Conservateur de la Bibliothèque universitaire de Caen).

difficiles du fait des opérations militaires. Des camions apportent alors des livres et le matériel nécessaire (registres d'inscription, fiches) pour que la bibliothèque reprenne au plus vite son activité. Ainsi, dès octobre 1944, "peu à peu un service régulier s'établit et chaque quinzaine parfois chaque semaine un camion apporte à la bibliothèque normande son lot de livres.³ »

Dès 1944, des appels aux dons sont aussi lancés. Madeleine Dupasquier a signalé dans une « Liste des principaux donateurs » qu'elle rédigea plus d'une centaine d'associations et de comités. Il y eu en effet près de 200 donateurs principaux, privés, français et étrangers parmi lesquels se distinguent Desmond Flower, Bernard Drzewieski et André Corbeau.

Directeur littéraire des éditions britanniques Cassell et bibliophile, Desmond Flower participa à la Bataille de Caen au cours de la Campagne de Normandie de 1944. Emu par le sort de la bibliothèque, il fit alors don des doubles de sa collection « Voltaire » d'ouvrages rares des 17e et 18e siècles et envoya ainsi plus de 500 volumes.

Bernard Drzewieski, professeur polonais, en 1939 part pour Londres où il s'investit, entre autres, dans des institutions à caractère international œuvrant pour l'éducation des peuples : Conseil pour l'Instruction Civique Internationale, Comité Exécutif de la Commission préparatoire de l'Unesco et enfin Directeur du Département de la Reconstruction à l'Unesco. A sa mort en 1953, sa veuve exécute sa volonté de voir sa bibliothèque offerte aux mains de la jeunesse universitaire, et c'est ainsi près de 8 000 volumes que recueille la Bibliothèque de l'université de Caen.

André Corbeau, en raison de ses liens avec les recteurs Daure et Martin et de sa présence sur la « Liste des donateurs » de Madeleine Dupasquier, est considéré comme l'ultime donateur lié à la Reconstitution de la Bibliothèque Universitaire. Son amitié avec le recteur Martin se traduisit par la donation à l'Université de Caen de la Bulle Quoniam en 1958 (bulle confirmant la refondation de l'université en 1452 par le Pape Nicolas V) et le don de sa bibliothèque consacrée à Léonard de Vinci. La Bibliothèque Universitaire hérita ainsi d'un prestigieux fonds scientifique de plus de 500 titres.

En 1955 la nouvelle bibliothèque était ouverte à ses lecteurs et offrait aux 3 550 étudiants, 300 000 volumes 1 150 périodiques (reçus ou acquis en l'espace de 10 ans seulement !).

1.3.3. La reconstruction

La bibliothèque universitaire de Caen connaît alors plusieurs années de reconstruction qui se termineront dans les années 50. L'architecte Henry Bernard, assisté de son homologue Edouard Hur décide de la construire derrière le château de Caen. Il n'entreprend pas moins que de livrer "une réalisation gigantesque, monumentale" comme une sorte de "donjon en longueur". En l'occurrence, le chantier prendra plusieurs années et la nouvelle bibliothèque ne sera ouverte qu'en 1955.

³ Madeleine Dupasquier, « Historique de la Bibliothèque universitaire de Caen », in *Bulletin du Bibliophile*, Juillet 1947, pp. 336-348.

Le bâtiment offre 8 niveaux de magasins à livres d'une capacité de 40 kilomètres de rayonnage pour 1 200 000 volumes, auxquels s'ajoute une salle de lecture de 170 places, vaste et lumineuse grâce à sa paroi Est entièrement vitrée, au-dessous de la Salle des Périodiques.

Elle est ainsi inaugurée le 2 juin 1957, en même temps que l'université, comme la plus grande Bibliothèque Universitaire de Province : spacieuse et organisée, elle bénéficie de plus de larges crédits qui, comme le rappelle l'inspecteur général des Bibliothèques André Masson, « lui permettent non seulement de reconstituer méthodiquement livres de base et collections de périodiques, mais encore de résérer une part importante à des acquisitions orientées dans le sens de la spécialisation anglo-saxonne de l'Université de Caen...⁴ ». Cette inauguration connaît plusieurs cérémonies spectaculaires, comme entre autres, la Remise de la Croix de chevalier de la légion d'honneur à Madeleine Dupasquier, conservatrice de la Bibliothèque, par Jean Sarrailh, recteur de l'Université de Paris.

Le bâtiment qui se situe aujourd'hui sur le campus 1 est en effet imposant et classé aux monuments historiques. Ses multiples petites fenêtres qui la constituent peuvent surprendre mais cette construction s'explique par le fait qu'elle permet de tamiser la lumière afin de protéger papiers et reliures, contrairement aux grandes vitres de la BNF. La statue du Phénix symbolisant sa renaissance accueille le visiteur ou l'usager fidèle à la sortie du tramway, et l'oiseau légendaire devient également le logo de l'université.

⁴ André Masson, Inspecteur général des bibliothèques, « La Résurrection de la Bibliothèque universitaire de Caen », *in Bulletin des Bibliothèques de France*, 1956.

2. La bibliothèque universitaire de Caen aujourd’hui

2.1. Présentation générale de l'université Caen-Normandie (Unicaen)

Tout d'abord, il convient de préciser que l'université de Caen Normandie, dont le nom complet actuel est Université Caen-Normandie (UNICAEN), est basée en toute logique à Caen dans le Calvados, département de l'ancienne Basse-Normandie. C'est une université pluridisciplinaire constituée, comme l'indique son site internet de :

- Plus de 28000 étudiants dont plus de 16000 inscrits en premier cycle (DUT, licence), plus de 6000 en second cycle (Master), plus de 400 en formation d'ingénieur, près de 1800 en troisième cycle (doctorat et DES), plus de 1 700 sont inscrits en moyenne dans les autres formations (agrégation, CAPES, études de santé)répartis sur des sites de formations couvrant l'ensemble du territoire régional : Caen, Cherbourg, Alençon, Saint-Lô, Vire, Lisieux, près de 1580 enseignants-chercheurs et enseignants
- Près de 1 580 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants ;
- Près de 1 150 emplois de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs et de santé ;
- 43 unités de recherche, dont 23 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRA, INSERM, CEA).⁵

L'université vient d'élire le 1^{er} avril 2016, un nouveau président pour un mandat de quatre ans, Pierre Denise. Professeur des Universités et Praticien Hospitalier en Physiologie Médicale à l'université de Caen Normandie depuis 1996, Pierre Denise dirigeait l'UFR de médecine depuis février 2014. Seul candidat à l'élection, il a recueilli 27 voix sur les 36 votants du Conseil d'administration.

Il faut noter que Pierre Denise succède à Pierre Sineux, président de l'université depuis le 22 mai 2012, et que ce dernier comptait se représenter en 2016 pour un nouveau mandat, mais est décédé dans la nuit du 3 au 4 février 2016 « des suites d'une maladie fulgurante » selon le Communiqué de presse des présidents d'université⁶. L'université a été administrée provisoirement pendant ce temps par Marc Levallois.

Ce décès brutal a surpris tout le monde. Agrégé d'histoire et spécialiste de la religion grecque antique, Pierre Sineux était devenu maître de conférences à l'université de Caen en 1995 et professeur d'histoire grecque en 2003, en menant en parallèle des recherches au sein du CRAHAM. Après avoir été membre du conseil de l'UFR d'histoire, puis membre du conseil d'administration de l'université de 2000 à 2002, il est devenu vice-président de l'université et vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie

⁵ Université de Caen Normandie, *A propos de l'université de Caen Normandie* [en ligne], <http://www.unicaen.fr/a-propos-de-l-universite/> (page consultée le 13/06/2016).

⁶ Citation extraite de « Pierre Sineux », Wikipédia. L'encyclopédie libre [en ligne], <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Sineux> (page consultée le 13/06/2016).

Universitaire de 2008 à 2012. Sa présidence a été marquée entre autres d'une hausse des effectifs des étudiants et d'une réduction du déficit et une réorganisation des départements.

2.2. Le SCD Unicaen

2.2.1. Présentation générale des SCD et de leur contexte

L'adresse URL de la bibliothèque universitaire de Caen contient l'acronyme SCD. En effet, quand on parle de la bibliothèque universitaire de Caen on parle aussi du SCD Unicaen. Pourquoi ces deux appellations ? Un bref rappel historique nous éclairera.

a) Historique des BU et SCD

On parle de bibliothèque universitaire pour les centres de documentation liés à une université. Les premières BU sont liées avec l'histoire propre des universités, comme nous l'indique Yves Desrichard, et datent pour la plupart du milieu du XII siècle (Paris, Montpellier) : « en 1945, « il existe une bibliothèque universitaire pour chacune des 17 académies de province et à Paris, une bibliothèque unique, répartie sur plusieurs sites.⁷ »

Quels sont les rôles d'une telle bibliothèque et quel(s) public(s) sert-elle ? Depuis les instructions du 20 juin 1962, Yves Desrichard rappelle que deux grands principes articulent le rôle, les missions et les modes de fonctionnement d'une telle bibliothèque : « mise en place d'espace distincts et spécifique pour les étudiants, d'une part, et pour les étudiants avancés, les enseignants et les chercheurs, d'autre part ; mise en libre accès de la plus grande partie possible du fonds, en utilisant la classification décimale universelle (CDU)⁸ ». Le SCD Unicaen indique sur une page de son site que sa mission première est « la sélection et la mise à disposition de l'information pertinente pour toute la communauté universitaire⁹ ».

Après mai 68 la loi Faure met en place des universités plus autonomes et pluridisciplinaires, et par un décret du 23 décembre 1970 puis du 26 mars 1976 la bibliothèque universitaire devient un service commun aux composantes de l'université ou « un service interuniversitaire dans les villes où existent plusieurs universités¹⁰ ».

Le 4 juillet 1985, un décret issu de la loi Savary de 1984 crée le service commun de documentation administré par un conseil d'élus représentant toutes les composantes de l'université. Le but est de créer une plus grande cohérence entre les bibliothèques universitaires, celles des unités de

⁷ Yves Desrichard, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur », in *Le métier de Bibliothécaire*, Editions du Cercle de la Librairie, 2013, p. 118.

⁸ *Ibid.*

⁹ BU Unicaen, *Missions du Service commun de documentation (SCD)* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/nous-connaitre/missions/>> (page consultée le 13/06/2016).

¹⁰ Yves Desrichard, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur », *op. cit.*, p. 118.

formation et de recherche, de laboratoires (etc.) ; bref entre « des organismes qui partagent les mêmes usagers et, par conséquent et pour une large part, les mêmes missions à remplir¹¹ ».

b) Contexte actuel des SCD

Il convient de rappeler les lois des dix dernières années qui, nous le verrons, ne sont pas sans incidence sur la problématique des relations entre SCD et bibliothèques associées et plus précisément de l'éventuelle intégration de ces dernières au premier.

La loi n°2007-1199 dite LRU (Libertés et responsabilités des universités) modifie en effet en profondeur le fonctionnement des universités et par là celles des SCD : c'est la fin pour ces dernières entre autres des crédits dits « fléchés », « auparavant attribués directement et spécifiquement par l'administration centrale¹² ». La conséquence d'une telle disposition est loin d'être négligeable puisque le directeur du SCD doit dorénavant défendre son budget mettant ainsi un terme à son autonomie financière. De plus, la gestion du personnel étant désormais globalisée au sein de l'université, le directeur du SCD ne gère plus lui-même les postes de sa structure :

Le SCD est donc actuellement créé par délibération du conseil d'administration de l'université. Il doit mettre en œuvre la politique documentaire de celle-ci : acquérir, organiser et communiquer les documents proposés, former les utilisateurs, participer aux projets collectifs en matière de bibliothèque. Il est placé sous l'autorité directe du président de l'université et n'a, de ce fait, pas d'autonomie juridique. Il est dirigé par un directeur et administré par un conseil, le conseil de la documentation. Il comprend, dans un système documentaire unique, des bibliothèques intégrées et des bibliothèques associées¹³.

Il convient de retenir particulièrement les aspects suivants qui sont au cœur de notre problématique : « la bibliothèque universitaire est intégrée d'office au SCD. Le personnel et les moyens des autres bibliothèques intégrées lui sont affectés. L'intégration suppose l'accord de toutes les parties concernées : conseil de l'UFR, conseil de la documentation, conseil d'administration de l'université. Les autres bibliothèques ont le statut de bibliothèques associées : leurs moyens restent distincts de ceux des bibliothèques intégrées, mais elles collaborent par exemple en matière d'acquisition, de catalogage, de prêt de documents¹⁴ ». On verra en effet quelles peuvent être ces collaborations s'il y en a vraiment et de quelle(s) nature(s) elles sont.

¹¹ *Ibid.*, p. 119.

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

2.2.2. Le SCD Unicaen

a) Présentation générale

Le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'université de Caen se compose de trois bibliothèques universitaires qui correspondent au statut de bibliothèque intégrée : Droit-Lettres, Sciences-STAPS et Santé.

Il « coordonne également l'ensemble des bibliothèques des composantes de formation (UFR, Instituts, écoles), de recherche et des services communs, à savoir ce qu'on appelle des bibliothèques associées. Au total, le SCD constitue un réseau de plus de 20 bibliothèques répartis sur l'ensemble des 5 campus¹⁵ ». Cette coordination se reflète donc dans un premier temps par la liste de toutes ces bibliothèques qui est présente sur le site du SCD ainsi que par une page indiquant leurs horaires respectifs¹⁶.

La bibliothèque SEGGAT et le laboratoire CRISCO où j'ai fait mon stage sont donc des bibliothèques associées. On voit donc que ces structures, bien qu'elles ne soient pas intégrées (bibliothèque associée d'UFR pour la première et laboratoire dépendant d'UFR pour la seconde) peuvent être sollicitées et mises en relation avec le SCD dans le cadre d'un stage comme le mien : ma convention de stage stipule en effet que l'établissement d'accueil est le SCD Unicaen et elle est d'ailleurs signée par le responsable de cette structure Madame Danièle Verdy et par ma tutrice Madame Florence Poncé, directrice du Département des ressources numériques au sein de ce SCD Unicaen. C'est d'ailleurs bien le SCD Unicaen qui me délivre une gratification et non les UFR dont dépendent les structures dans lesquelles j'ai effectué mes missions de stagiaire.

b) Missions et services

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du SCD indique que celui-ci « fonctionne suivant les modalités définies, dans le code de l'éducation par le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatifs aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créés sous formes de services communs¹⁷ » ; les missions stipulées dans le décret sont reprises telles quelles dans l'article 2 de ce

¹⁵ BU Unicaen, *Les bibliothèques par site* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/bibliotheques/bibliotheques-par-site/>> (page consultée le 13/06/2016).

¹⁶ BU Unicaen, *Horaires d'ouverture 2015-2016* [en ligne], <http://scd.unicaen.fr/pratique/horaires-d-ouverture-2015-2016-583349.kjsp?RH=1234857823986> (page consultée le 13/06/2016).

¹⁷ Université de Caen Basse-Normandie, *Règlement intérieur du Service Commun de la Documentation de l'Université de Caen Basse-Normandie*, p. 1, disponible en téléchargement sur la page BU Unicaen, *Missions du Service commun de documentation (SCD)* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/nous-connaitre/missions/>> (page consultée le 13/06/2016).

règlement, elles consistent à contribuer « aux activités de recherche et de formation de l'établissement» : parmi elles on retiendra, dans le cadre de notre problématique, la coopération « avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs¹⁸ ».

Il faut noter cependant un nouveau décret, le n°2013-756 du 19 août 2013, qui, en reprenant exactement les huit missions du précédent, précise à plusieurs endroits qu'elles n'ont plus à être seulement appliquées au sein de l'université mais également dans « les établissements contractants¹⁹ ».

On retiendra également que l'article 4 du règlement intérieur du SCD Unicaen précise que « toutes les bibliothèques et tous les centres de documentation fonctionnant dans l'Université de Caen Basse-Normandie participent » au Service Commun de Documentation. « Les uns y sont intégrés, les autres lui sont associés²⁰ ».

Dans cette logique, le SCD a une politique de prêt commune et un SIGB commun qui coordonne l'ensemble des bibliothèques : Flora.

En devant mettre en œuvre la politique documentaire de l'université et coopérer avec « les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts » on voit bien désormais que le SCD est désormais plus amené qu'auparavant à collaborer avec les bibliothèques ne dépendant pas d'elle, à savoir celles d'UFR ou d'organismes de recherche. On rejoint ainsi l'esprit de la loi Savary de 1984 qui visait à davantage de cohérence entre les différentes structures. Il s'ensuit que dans les services que le SCD assure on verra que plusieurs d'entre elles visent en effet à harmoniser les pratiques entre bibliothèques de différentes structures.

Départements et services du SCD

Le SCD Unicaen assure plusieurs départements et services comme l'indique la page consacrée à ce sujet²¹ : on verra que ceux que nous allons présenter concernent dans l'ensemble aussi bien les bibliothèques associées que les intégrées.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Légifrance. Secrétariat général du gouvernement, *Code de l'éducation – Article D714-28* [en ligne], <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027866277>> (page consultée le 13/06/2016).

²⁰ Université de Caen Basse-Normandie, *op. cit.*, p. 2.

²¹ BU Unicaen, *Annuaire des services* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/nous-connaître/annuaire-des-services/>> (page consultée le 13/06/2016).

Le département des ressources numériques

Le département des ressources numériques géré par ma tutrice Florence Poncé, conservatrice, s'occupe en effet de formaliser une charte documentaire pour le développement des collections des bibliothèques intégrées et associées. Celle-ci n'est pas clairement définie, à tel point qu'il est souvent question d' « archipel documentaire ». L'objectif de ce département consiste également à signaler l'intégralité des collections de toutes les bibliothèques dans le logiciel Flora : c'était d'ailleurs ma mission au CRISCO, qui disposait d'un fonds non signalé et qui n'est pas réellement reconnu comme une bibliothèque pour des raisons que l'on verra plus tard.

Le département a aussi lancé un chantier de rétroconversion. La rétroconversion est une opération qui consiste, selon la définition qu'en donne Jérôme Brunet, à « informatiser un catalogue à partir des notices bibliographiques auparavant présentées sous forme de fiches cartonnées²² ». Le SCD contient en effet encore beaucoup de ce type de notices, et c'est près de 20 000 documents entrés dans les années 1940 et 1950 qui sont concernés par cette opération.

Le département des Services aux publics

Le département des Services aux publics, coordonné par Lucile Sarazin, conservatrice, en regroupe plusieurs :

- celui de la médiation documentaire classique qui concerne le circuit du document (le Prêt entre Bibliothèques²³, le renseignement documentaire (présentiel, Ubib)). Depuis 2014, la BU Droit-Lettres, Sciences-STAPS, Santé et LVE acceptent les retours des documents appartenant aux autres campus ;

- celui des services documentaires pour l'emploi, la formation et la vie professionnelle ;
- celui dédié aux services aux chercheurs et à l'aide aux innovations (en lien avec le service Coordination Relais info Propriété industrielle assuré par Julien Legalle à la BU Sciences-STAPS) ;
- celui qui concerne le pôle de l'accueil :

le SCD organise régulièrement des enquêtes et des évaluations dont cette année Libqual, une enquête conçue par l'*Association of Research Librairies* pour mesurer la qualité des services proposés par les bibliothèques universitaires et de recherche, qui s'est déroulée du 29 février au 2 mars 2016.

²² Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomie », in *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégorie B*, Vuibert, 2012, p. 192.

²³ « Le prêt entre bibliothèques (PEB) est le processus par lequel un organisme documentaire obtient d'un autre un document demandé par ses usagers et non disponible dans son fonds. Le document demandé peut être soit prêté temporairement, soit fourni sous forme de photocopies », *ibid.*, p. 189.

Le SCD édite également des guides et des fiches pratiques (comme un *Guide du lecteur*²⁴) et favorise l'accessibilité de différents publics comme celui en difficulté avec le relais Handicap, ou celui des étudiants étrangers avec des forums et des traductions en anglais.

Le SCD essaye également d'élargir ses horaires d'ouvertures : la BU Droit-Lettres et Santé sont ouvertes de 19h à 23h du lundi au jeudi. Il est prévu que l'une d'entre elles ouvre tout le samedi.

Dans cette logique d'améliorer l'accueil dans les services publics, le SCD s'est engagé à respecter les items du référentiel Marianne.

Le SCD développe d'ailleurs sa communication en s'appuyant sur les nouvelles technologies, notamment les réseaux sociaux : groupe Facebook BUzz, le forum des bibliothèques Unicaen ; chaîne Youtube BuzzUnicaen ; compte Twitter @BuzzUnicaen, @BibSTAPS et @BibSciences...



L'accès aux réseaux sociaux du SCD Unicaen
(capture d'écran de la page d'accueil (extrait) du portail documentaire²⁵).

Le département de la Coordination des périodiques

Le département de la Coordination des périodiques (ou revues) géré par Carole Brier contient près de six cents abonnements sur cinq kilomètre de linéaires²⁶. Il faut noter qu'un lien est fait avec les

²⁴ BU Unicaen, *Guide du lecteur*, disponible en téléchargement sur la page d'accueil du site de la BU Unicaen. *Bibliothèque universitaire* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/>> (page consultée le 13/06/2016).

²⁵ BU Unicaen, *Portail documentaire* [en ligne], <http://documentation.unicaen.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=INCPIO&SSO_FORCELOGON=TRUE> (page consultée le 13/06/2016).

²⁶ « **Mètre linéaire**. Unité de mesure servant à déterminer la capacité d'accueil des rayonnages d'une bibliothèque. Un mètre linéaire n'est ni plus ni moins qu' « 1 mètre de documents en ligne » ou, mis côte à côte, une longueur de 1 mètre de documents. » Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomie », *op. cit.*, p. 185.

autres bibliothèques avec la conservation partagée : on veille en effet à ne pas avoir de doublon entre les différentes bibliothèques en vue de rationaliser les collections, ce dont nous serons amenés à reparler.

Le département du Système d'Information Documentaire (DSID)

Le département du Système d'Information Documentaire (DSID), géré par Sara Bernard, joue un rôle important dans l'harmonisation entre les différentes bibliothèques de l'université. Il est divisé en plusieurs pôles :

- **le pôle Métadonnées** qui s'occupe entre autres de référencer les ressources acquises dans le SIGB²⁷ Flora, (j'y ai participé en signalant par exemple le fonds du CRISCO où j'étais un à 1/3 de mon stage). Cela concerne aussi les fonds à rétroconvertir et les insertions des nouveaux abonnements 2016 de périodiques. Ce pôle participe aussi à la constitution d'un patrimoine académique numérique, comme par exemple le dépôt de thèses qui deviendra numérique sur STAR à partir du 1^{er} janvier 2017. Il permet de faire évoluer également les outils ou méthodes de travail en faisant utiliser l'application Web Colodus qui permet d'exemplariser dans le Catalogue collectif des universités de France SUDOC (le catalogue collectif des universités de France) sans avoir à connaître WinIBW. Enfin ce pôle vise à améliorer la qualité des données en suivant notamment les évolutions du signalement dans la perspective d'une amélioration de la visibilité sur le web : passage à la RDA (nouvelles normes pour la description des ressources numériques) et perspective d'une migration vers le SGBM (SIGB mutualisé sur la base du Cloud) ;
- **le pôle Portail documentaire** qui vise à l'amélioration de ce dernier : des nouveaux services ont été intégrés dessus comme le formulaire de Prêt entre Bibliothèques PEB, le service de renseignement en ligne Ubib qui permet de contacter un bibliothécaire par mail ou par chat, et le formulaire de demande de Prêt navette visant à faire venir des ouvrages d'autres bibliothèques ;

²⁷ « **SIGB.** Système intégré de gestion de bibliothèque », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels, *op. cit.*, p. 205.

► PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES

Ouvrage / article non disponible sur place ?
Faites-le venir par le **prêt entre bibliothèques**

- coordonnées
- tarifs
- faire une demande

L'accès au formulaire PEB (Prêt Entre Bibliothèques) sur la page d'accueil du portail documentaire (capture d'écran de la page d'accueil (extrait) du portail documentaire²⁸).

► UNE QUESTION ?

- Question par mail



- Question par chat



L'accès aux services UBIB sur la page d'accueil du portail documentaire (capture d'écran de la page d'accueil (extrait) du portail documentaire²⁹).

²⁸ BU Unicaen, *op. cit.*

²⁹ *Ibid.*

➤ PRÊT NAVETTE



Faites venir ou rendez indifféremment les documents des [bibliothèques - points Navette](#) au gré de vos déplacements.

[Faire une demande de prêt navette](#)

L'accès au formulaire de demande de Prêt navette sur la page d'accueil du portail documentaire (capture d'écran de la page d'accueil (extrait) du portail documentaire³⁰).



recherche guidée | catalogue | ressources en ligne | presse | collections remarquables | bibliographies | découvertes | assistance et formation

Toutes les disciplines

Accueil

➤ RECHERCHE GUIDÉE TOUTES DISCIPLINES

- La recherche porte sur l'ensemble des ressources
- [LIVRE](#) imprimé ou numérique, un film, une carte, une thèse...
- [ARTICLE](#), d'un auteur, ou sur un sujet donné.
- [REVUE](#) imprimée ou électronique, pour les feuilleter ou obtenir un article dont vous avez la référence.

➤ CHOISISSEZ UNE DISCIPLINE

[Choisissez votre discipline.](#)

Attention : vous devez vous reconnecter pour que la modification soit prise en compte.

Haut du portail documentaire (capture d'écran de la page d'accueil (extrait) du portail documentaire³¹).

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

- **Le pôle Informatique et Support** qui consiste notamment à suivre les évolutions technologiques (RFID³² usage mobile) et à optimiser le SID³³ (serveur portail, gestion des OPAC³⁴) ;
- enfin **le pôle Veille technologique, Déploiement, Accompagnement des usages**. Ce pôle consiste par exemple à développer ou améliorer de nouveaux services aux publics (les impressions ou la réservation de salle) ou accompagner les personnels du SCD (organiser un Rendez-vous personnalisé pour tout nouvel arrivant : aide au choix des applications, accès et besoins de formation...).

Formation des personnels et des usagers

Enfin on indiquera qu'une formation des personnels et des usagers est également assurée, coordonnée par Jean-Michel Maffré de Lastens. Elle se traduit entre autres par des ateliers consacrés au portail de l'université permettant l'accès à toute la documentation de cette dernière ou au logiciel de gestion bibliographique libre et gratuit *Zotero*.

On voit que tous ces services peuvent se recouper, et qu'ils sont proposés à tous les étudiants de l'université et beaucoup de moyens de communications sont utilisés pour les faire connaître. Le *Guide du lecteur* mentionné plus haut, édité par le SCD et indiquant tous les services possibles est d'ailleurs disponible physiquement dans toutes les bibliothèques et en téléchargement sur la page d'accueil du portail documentaire.

C'est maintenant aux missions que j'ai pu effectuer dans chacune des structures suivantes, le laboratoire CRISCO et la bibliothèque SEGGAT, que je vais m'intéresser en deuxième partie dans le cadre de ma réflexion sur les rapports entre SCD et bibliothèques associées. On verra en effet à la fois, que, selon une structure, ces relations peuvent être plus ou moins proches et que chacune peut avoir une vision plus ou moins professionnelle de ce que doit être une bibliothèque de l'enseignement supérieur.

³² « **RFID.** Radio Frequency Identification (Identification par fréquences radio) », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels, *op. cit.*, p. 204.

³³ « **SID.** [...] Système d'Information Documentaire », *ibid.*, p. 205.

³⁴ « **OPAC.** Online Public Access Catalog (Catalogue public informatisé), *ibid.*, p. 204.

Les bibliothèques du laboratoire CRISCO et de l'UFR

SEGGAT : une bibliothèque isolée des autres et une bibliothèque en lien avec le SCD

1. Présentation des bibliothèques du laboratoire CRISCO et de l'UFR SEGGAT

1.1. La bibliothèque du laboratoire CRISCO

1.1.1. Le laboratoire CRISCO

L'acronyme CRISCO est l'abréviation de Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en Contexte : c'est en effet un laboratoire de linguistique, dépendant de l'UFR des Sciences de l'homme de l'université de Caen Unicaen. Il dispose en l'occurrence d'une page internet³⁵ sur le site de l'université à laquelle on accède à partir de la page d'accueil du site internet de cette dernière³⁶ en cliquant sur l'onglet « Portail de la recherche et de l'innovation », puis sur l'onglet « Laboratoires et le sous-onglet Sciences humaines et sociales », et enfin sur le lien « EA 4255 – Centre de recherche inter-langues sur la signification en contexte (CRISCO) ». Cette page d'accueil contient entre autres un lien vers le site même du laboratoire³⁷.

Le laboratoire CRISCO est actuellement dirigé par le professeur Pierre Larrivée, secondé par Eric Gilbert, lui-même professeur, et compte parmi ses membres vingt-deux enseignants-chercheurs, vingt-six membres associés et douze doctorants. Le laboratoire est géré techniquement et administrativement par Michel Morel, ingénieur de recherche et Liliane Docquier, secrétaire.

³⁵ Unicaen. Université de Caen Normandie, *EA 4255 – Centre de recherche inter-langues sur la signification en contexte (CRISCO)* [en ligne], < <http://recherche.unicaen.fr/laboratoires/sciences-humaines-et-sociales/ea-4255-centre-de-recherche-inter-langues-sur-la-signification-en-contexte-crisco--212222.kjsp?RH=1275393556320>> (page consultée le 14/06/2016).

³⁶ Pierre Denise, *Unicaen. Université de Caen Normandie* [en ligne], <http://www.unicaen.fr/> (page consultée le 14/06/2016).

³⁷ Unicaen. Université de Caen Normandie, *Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en COntexte (CRISCO). EA 4255 de l'Université Caen Normandie* [en ligne], < <http://www.crisco.unicaen.fr/>> (page consultée le 14/06/2016).

Le CRISCO a ainsi auparavant été dirigé par les linguistes Jacques François, Franck Neveu et Nicole Le Querler, le premier et la dernière ayant créé le laboratoire en 2000 à l'université de Caen avec le concours de Claude Guimiern, autre éminent linguiste. Équipe de recherche (EA 4255) membre de l'Institut de Linguistique Française (Fédération de Recherche du CNRS³⁸ (FR 2393)), les axes de recherches principales du laboratoire CRISCO portent sur l'analyse de l'articulation entre syntaxe et sémantique. Le français et l'anglais demeurent les langues les plus étudiées mais, comme l'indique la page de présentation du site du laboratoire, « la perspective inter-langue se confirme avec l'étude de l'allemand, du chinois, de l'espagnol, du finnois et du russe ».

Il faut noter que le CRISCO a créé des outils de traitement automatique, parmi lesquels le portail d'analyse métrique *Anamètre*, le logiciel de synthèse vocale *KALI* (français, anglais et wolof) et le fameux *Dictionnaire Electronique des Synonymes (DES)*³⁹ disponible à l'adresse URL suivante : <http://www.crisco.unicaen.fr/des/>. Mis en ligne en 1998, c'est l'un des sites lexicographiques les plus consultés et qui demeure, grâce à une évolution permanente, la ressource de référence pour la synonymie.

Le laboratoire publie également aux Presses Universitaires de Caen la revue *Syntaxe & Sémantique* qui paraît une fois par an (parfois deux) sans date précise : les auteurs ne sont pas forcément du CRISCO et son rayonnement est plutôt national. Cette revue est associée à la collection *Bibliothèque de Syntaxe & Sémantique*, ouvertes aux projets éditoriaux dans ces domaines. Il faut aussi noter la revue *Les Cahiers du Crisco*, tirée par la reprographie centrale de l'université de Caen, à vocation plutôt locale : on y trouve des articles des membres du CRISCO et des doctorants. Elle paraît une fois ou deux par an, mais il n'y en a pas eu depuis 2014 et il n'est pas certain qu'elle reprenne.

Le CRISCO organise enfin de nombreux colloques et ateliers, ainsi que des conférences et des rencontres d'associations de linguistes nationales et internationales. Le laboratoire organise en effet du 15 au 17 juin 2016 le 12^{ème} colloque international sur « l'actionnalité, le temps, l'aspect, la modalité/l'évidentialité », intitulé en l'occurrence *Chronos 12* et deux soutenances de thèse y sont prévues au cours du mois de juin 2016.

1.1.2. La bibliothèque du CRISCO

Le CRISCO possède une bibliothèque, dans une salle de 75 m² pour un total de 260 m² nommée « Salle de documentation ». Ce sont des étagères vitrées à clé, qui occupent presque toute la longueur du mur Sud et Nord de la salle, plus une autre côté Ouest, l'entrée se faisant côté Est. On compte huit étagères doubles dont six à quatre niveaux et une à trois coté Sud, avec systématiquement l'une posée

³⁸ « **CNRS.** Centre national de la recherche scientifique », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels », in *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégories B*, Vuibert, 2012, p. 201.

³⁹ Unicaen. Université de Caen Normandie, *Dictionnaire Electronique des Synonymes (DES)* [en ligne], < <http://www.crisco.unicaen.fr/des/> > (page consultée le 14/06/2016).

sur l'autre, le même nombre et la même disposition (l'une sur l'autre) coté Nord mais avec des niveaux et des longueurs variés, et enfin deux l'une sur l'autre côté Ouest avec chacune quatre niveaux également. Les étagères au Sud contiennent l'ensemble des monographies sur quarante-trois niveaux, tandis que les thèses en occupent treize, que deux contiennent des périodiques et des ouvrages non traités et que deux autres sont complètement vides. Les autres étagères contiennent à la fois des périodiques et des dictionnaires, deux niveaux Ouest étant complètement vides.

La salle possède également des tables et des chaises ainsi qu'un petit bureau et un tableau : elle accueille en effet les conférences et colloques que peut organiser le CRISCO⁴⁰.

1.2. La bibliothèque associée SEGGAT

L'acronyme de cette structure s'explique par le fait que l'Unité de Formation et de Recherche de Géographie a fusionné avec celle de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion en 2014-2015. Il en est donc allé de même pour la bibliothèque-cartothèque de l'UFR de Géographie qui a dû ainsi accueillir, dans son campus d'origine (campus 1), la collection et le personnel de la bibliothèque de l'ancienne UFR de Sciences Economiques et de Gestion qui se tenait géographiquement dans un autre endroit (campus 4)⁴¹: SEGGAT est en effet l'abréviation de Science Economiques et de Gestion, Géographie, Aménagement du Territoire.

Cette toute nouvelle bibliothèque est gérée par le responsable et l'assistante de la bibliothèque-cartothèque d'origine Nicolas Blanpain et Alexandre Delamotte, catégorie B, auxquels s'ajoutent Nicolas Lagrandie, catégorie C employé dans la bibliothèque de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion d'origine, et une monitrice, Coline Mabire. Nicolas Blanpain est de plus élu depuis 2015 pour un mandat de quatre ans au conseil de l'UFR SEGGAT : il y représente le personnel BIATSS⁴².

L'UFR de Sciences Economiques et de Gestion compte 37 enseignants-chercheurs contre 21 en Géographie ; quant aux étudiants, ils sont 850 en Sciences Economiques et 300 en Géographie.

La page descriptive sur le site de l'université n'a pas encore pris en compte l'intégration des fonds de Sciences Economiques : physiquement ces fonds ont pourtant leur place à côté de celles de Géographie au sein de la nouvelle bibliothèque SEGGAT. Les différents fonds sont répartis selon la classification Dewey⁴³ sur des étagères selon les trois modes d'accès au document en bibliothèque : accès libre, semi-direct et indirect⁴⁴.

⁴⁰ Cf. « Annexes » pour les photographies.

⁴¹ Cf. « Annexes » pour les plans des différents campus.

⁴² « **BIATSS**. Personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (remplace aujourd'hui **BIATOS**) », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels », *op. cit.*, p. 200.

⁴³ Cf. « Annexes » pour les photographies et autres précisions.

⁴⁴ « **Accès au documents** [...] :

- le **libre accès** permet aux lecteurs de choisir, en toute autonomie, leurs ouvrages sur les rayons situés dans les espaces publics d'une bibliothèque ;

2. Mission du CRISCO

2.1. Enoncé de la mission

Ma mission au CRISCO consistait à signaler les collections de linguistique de la bibliothèque du laboratoire, exclusivement les monographies, dans le catalogue des universités françaises du Sudoc⁴⁵. En effet, elles n'y étaient pas enregistrées, et l'étudiant ou enseignant-chercheur, non membre du CRISCO n'était pas en mesure de savoir que des ouvrages importants ou rares, pour certains non disponibles aux bibliothèques de l'université de Caen voire ailleurs, pouvaient l'être au sein de cette bibliothèque. C'est au total 1 261 ouvrages qui ont été exemplarisés.

2.2. Conditions de travail

Le travail a pu évoluer sans encombre au sein du laboratoire CRISCO au rythme de trois demi-journées par semaine afin de correspondre à la répartition du temps hebdomadaire indiquée plus haut (une demi-journée au CRISCO correspondant environ à 3h30 de travail). Comme j'ai pu le prévoir, l'exemplarisation complète des monographies s'est achevée vers la mi-mai. J'ai eu la chance de bénéficier d'une structure dont les portes m'étaient ouvertes pour mon travail de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, excepté pour deux journées prises l'une par la séance « Portes ouvertes du CRISCO » et l'autre par une « Journée des doctorants du CRISCO ». Je disposais des clés de la salle et des étagères vitrées que constituent la bibliothèque du laboratoire remises soit par la secrétaire Liliane Docquier ou l'ingénieur de recherche Michel Morel, présents à temps plein dans la structure. Un ordinateur portable a également été mis à ma disposition par Michel Morel, et ma tutrice Florence Poncé m'a laissé le matériel nécessaire pour l'exemplarisation (douchette⁴⁶ et code-barres⁴⁷), après m'avoir expliqué le fonctionnement du logiciel Colodus.

-
- L'**accès semi-direct** est le principe qui consiste à mettre à disposition des usagers des boîtiers ou pochettes vides, les engageant ainsi à récupérer le document auprès d'un personnel (utilisé fréquemment pour les CD, CD-Rom, DVD, etc.) ;
 - L'**accès indirect** concerne les documents rangés en magasin. Dans ce cas précis, la démarche nécessite impérativement l'intervention d'un personnel de la bibliothèque,

Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomie », *op. cit.*, p. 166.

⁴⁵ « **SUDOC**. Système universitaire de documentation », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels, *op. cit.*, p. 205.

⁴⁶ « **Douchette**. (Informatique). Appareil électronique permettant la lecture optique des codes à barres. (Synonyme : *stylo optique*.) », Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomie », *op. cit.*, p. 176.

⁴⁷ « **Code-barres (ou Code à barres)**. Un code à barres (étiquette représentée par des traits verticaux plus ou moins épais) permet l'identification rapide d'un article ou d'une personne dont les informations spécifiques ont été

2.3. L'exemplarisation

Afin de signaler les collections de linguistique de la bibliothèque du laboratoire CRISCO dans le catalogue des universités françaises Sudoc, il a fallu réaliser un travail dit d' « exemplarisation ». Jérôme Brunet donne une définition claire de ce traitement technique spécifique des documents en bibliothèque : « Dans le cadre de l'utilisation d'un système de gestion informatique des collections, c'est l'opération qui consiste à rattacher chaque exemplaire physique (un document) à une notice bibliographique correspondante ⁴⁸ ». Entre d'autres termes, exemplariser un ouvrage est à la fois signaler au niveau local (en l'occurrence dans le SIGB Flora du SCD Unicaen) et au niveau national (dans le catalogue SUDOC) un ouvrage déjà catalogué, c'est-à-dire qu'il bénéficie déjà d'une notice bibliographique et que ses différentes localisations dans une ou des bibliothèques universitaires sont indiquées.

L'application Web Colodus du catalogue Sudoc permet donc cette recherche de la notice bibliographique correspondant à l'ouvrage que l'on souhaite exemplariser. Cette exemplarisation est effective quand, la notice trouvée, on se « localise» dessus, c'est-à-dire qu'on indique au niveau local (Flora) et national (Sudoc) que l'ouvrage correspondant à cette notice est disponible dans la bibliothèque du CRISCO.

L'application Web Colodus nécessite un login ainsi qu'un mot de passe. Une fois connecté, on accède à la page de recherche ci-dessous :

saisies au préalable. Le contenu de ces données est obtenu par lecture optique grâce à un crayon ou une douchette électronique. Les bibliothèques l'utilisent pour identifier les lecteurs et les différents documents, en vue d'applications comme le prêt d'ouvrages ou le suivi de la situation d'un lecteur. », *ibid.*, p. 172.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 178.

RECHERCHE
MON PANIER DE 0 PPN
GÉRER MES FORMULAIRES

Recherche par numéro

ISBN ou ISSN ou PPN

JEAN-LOUP
CAEN-BUFR Sc. de l'homme

Autres critères de recherche

Recherche par index

Mots du titre et
 Mots du titre et
 Auteur tous types (mot)

Filtrer par

Langue Toutes les langues
 Zone géographique Tous les pays
 Année de publication
 Type de document Tous les documents

Rechercher

 Actualiser tous les champs

Capture d'écran de la page de recherche de l'application Colodus.

La recherche sera la plus rapide possible avec un ISBN⁴⁹ conforme. Le PPN (*Pica Production Number*) est un identifiant rattaché à une notice Sudoc, ce qui permet de la retrouver directement. Malheureusement, plusieurs ouvrages n'ayant pas un bon ou pas du tout d'ISBN, il faut se reporter sur la recherche par « Index », en utilisant essentiellement les informations de la page de titre⁵⁰ plutôt que de la couverture.

Exemple. On trouve tout de suite grâce à son ISBN la notice de l'ouvrage suivant : Benthem, Van Joahn, *Essays in logical semantics*, Dordrecht [etc.] : D. Reidel, cop. 1986 :

⁴⁹ « **ISBN.** *International Standard Book Number* (Numéro international normalisé des livres), Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels, *op. cit.*, p. 203.

⁵⁰ « **Page de titre.** (Edition). Page placée en général au début d'une publication, qui porte le titre complet de cette publication, la ou les mentions de responsabilités et tout ou partie de l'adresse. », Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomique », *op. cit.*, p. 187.

The screenshot shows a detailed record for the book 'Essays in logical semantics' by Johan Van Bentham. The record includes the following details:

- Identifiant pérenne de la notice : <http://www.sudoc.fr/008707049>
- Alphabet du titre : latin
- Auteur(s) : Benthem, Johan van (1949-....). Auteur
- Date(s) : cop. 1986
- Langue(s) : anglais
- Pays : PAYS-BAS
- Editeur(s) : Dordrecht [etc.] : D. Reidel, cop. 1986
- Description : 1 vol. (XI-225 p.) ; 23 cm
- Appartient à la collection : (Studies in linguistics and philosophy ; 29)
- ISBN : 90-277-2091-6. - 90-277-2092-4 (br.)
- Appartient à la collection : Studies in linguistics and philosophy (Print), ISSN 0924-4662 ; 29
- Sujets : Sémantique
- Origine de la notice : SF

Capture d'écran.

En vérifiant que la notice trouvée correspond bien à l'ouvrage que l'on a entre les mains on clique sur l'onglet « Données d'exemplaires ». L'interface ci-dessous apparaît alors :

The screenshot shows the 'Créer exemplaire' (Create Copy) screen for the book 'Essays in logical semantics'. The interface includes the following elements:

- Créer Exemplaire - formulaire standard
- Créer exemplaire - formulaire personnalisé
- Ppn 008707049 - Essays in logical semantics [Texte imprimé] / Johan Van Bentham - Texte imprimé, monographie
- Ajouter PPN au panier
- Copier PPN
- Bloquer...
- Toutes localisations Sudoc
- Tous les expl. de mon ILN
- Voir en libellé

Capture d'écran (extrait).

On choisit ensuite dans l'onglet « Crée exemplaire-formulaire personnalisé » le bouton « Courant ». La fiche suivante apparaît :

Créer un exemplaire

Annuler

Enregistrer

Ppn 008707049 - Essays in logical semantics [Texte imprimé] / Johan Van Benthem - Texte imprimé, monographie

EXEMPLAIRE

Statut de l'exemplaire (b) :

valeur non spécifique x

NUMÉRO DE GESTION (915)



Numéro de code à barres (b) :



Code à barres : incrémentation (d) :



Code à barres : Préfixe (c) :



Code à barres : suffixe (e) :



DONNÉES CODÉES SUR LE PRÉT, LE DÉPÔT, LA COMMUNICATION ET LA REPRODUCTION (917)



Communicabilité (a) :

communicable



Prêtabilité (a) :

prêtable



Possibilités de prêt (a) :

prêtable à domicile



Restrictions éventuelles (a) :

peut être reproduit



LOCALISATION (930)

i



Identifiant de l'établissement (b) :	141182202	
Localisation de niveau 3 : Localisation complémentaire (d) :	BUSH	
Localisation de niveau 4 : Localisation complémentaire (l) :	CRISCO	
Cote (a) :		
Code PEB (j) :	disponible sous forme de reproduction pour le PEB	

INDEXATION LOCALE (991)

i



Elément d'entrée (a) :	Catalogage rétrospectif -2016-LOC-CRISCO	
------------------------	--	--

Annuler

Enregistrer

Captures d'écran de la fiche d'exemplaire à remplir.

Les zones⁵¹ 917, 930 et 991 ayant déjà été en grande partie pré remplies par Florence Poncé, indiquant ainsi respectivement les modalités de prêt, de localisation et l'indexation locale (« LOC » pour cette dernière puisque l'on se « localise » sur une notice correspondante trouvée dans le Sudoc) il reste à remplir trois (ou quatre) champs dans les zones 915 et 930 :

- le code-barres présent sur l'exemplaire ou que, dans le cas des livres du CRISCO, on rajoute à l'occasion (à remplir à la fin puisque quand il est détecté par la douchette, le formulaire d'exemplarisation est automatiquement fermé) ;
- l'incrémentation qui correspond au numéro d'inventaire⁵², sans mettre le préfixe !
- éventuellement le suffixe s'il y en a, ce qui n'est pas le cas des livres du CRISCO ;
- enfin la cote⁵³, qui en l'occurrence correspond au n° d'incrémentation + le suffixe, qu'on sépare d'un espace.

La dernière manœuvre consiste à « enregistrer » en appuyant sur le bouton vert en bas du formulaire.

⁵¹ « **Zone.** Partie de la description bibliographique comprenant une ou plusieurs catégories spécifiques d'éléments d'information bibliographique. », *ibid.*, p. 198.

⁵² « **Inventaire.** Etat sur lequel sont inscrits ou décrits tous les objets mobiliers ou documents que possède une bibliothèque. », *ibid.*, p. 182.

⁵³ « **Cote.** Ensemble de symboles (lettres, chiffres, signes) servant à désigner l'emplacement géographique d'un ouvrage sur les rayons. La cote est déterminée en fonction de la classification adoptée dans la bibliothèque. », *ibid.*, p.174.

Ainsi, dans notre exemple, il suffit donc de renseigner le n° d'inventaire, en l'occurrence « 120 », puis la cote, qui est « A120 », et enfin, à l'aide de la douchette, le numéro du code-barres que l'on vient de coller sur l'ouvrage. Après l'enregistrement l'interface précédent réapparaît enrichi des informations suivantes :

The screenshot shows the SUDOC catalog interface. At the top, there are navigation buttons: 'RECHERCHE' (Search), 'DÉTAIL NOTICE' (Detail Record), 'MON PANIER DE 0 PPN' (My Cart 0 PPN), and 'GÉRER MES FORMULAIRES' (Manage My Forms). Below these are tabs: 'NOTICE', 'DONNÉES D'EXEMPLAIRES' (Exemplar Data), and 'DONNÉES LOCALES' (Local Data). A sub-menu for 'Créer Exemplaire - formulaire standard' (Create Exemplar - standard form) is open. The main content area displays the record for 'Ppn 008707049 - Essays in logical semantics [Texte imprimé] / Johan Van Benthem - Texte imprimé, monographie'. Below the title are buttons: 'Ajouter PPN au panier' (Add PPN to cart), 'Copier PPN' (Copy PPN), 'Toutes localisations Sudoc' (All locations Sudoc), 'Tous les expl. de mon ILN' (All exemplars of my ILN), and 'Voir en libellé' (View in libellé). A table lists the exemplar data with columns 'Num Expl' and 'Exemplaire'. The data shown is:

Num Expl	Exemplaire
e01 \$a01-03-16\$bx	915 ##\$b6020000031 \$d120 917 ##\$aaaaa 930 ##\$b141182202\$dBUSH\$ICRISCO\$aA120\$jr 991 ##\$aCatalogage rétrospectif -2016-LOC-CRISCO A97 01-03-16 15:50:17.000

Icons for edit, key, and delete are located to the right of the table.

Capture d'écran.

L'ouvrage est donc « exemplarisé » : l'exemplaire du CRISCO apparaît dans le catalogue Sudoc et dans les vingt-quatre heures dans le catalogue du portail documentaire du SCD Unicaen :

Titre: [Essays in logical semantics \[Texte imprimé\] / Johan Van Benthem](#)
ISBN: 90-277-2091-6. - 90-277-2092-4 (br.)
Auteur: [Benthem, Johan van \(1949-....\)](#)

[Localiser les 9 bibliothèques](#)

[CAEN-BUFR Sc. de l'homme](#)

Bibliothèque : [CAEN-BUFR Sc. de l'homme](#) **Disponibilité**

Accessibilité : Disponible sous forme de reproduction pour le PEB

Cote : A120
. BUSH. CRISCO

- [NANCY-INRIA Grand Est LORIA](#)
- [NANCY-UL-BU ARCHIVES H. POINCARÉ](#)
- [NANTERRE-BU PARIS10](#)

Extrait de la notice du catalogue SUDOC (capture d'écran).

Il faut préciser que les monographies du CRISCO disposaient déjà de cotes, en l'occurrence « A 120 ». Les monographies étaient enregistrées dans l'ordre chronologique de leur acquisition.



Essays in logical semantics. Johan Van Bentham

Auteurs :	Bentham, Johan van (1949-....)(Auteur)
Editeur :	Dordrecht [etc.] : D. Reidel, cop. 1986
Description :	1 vol. (XI-225 p.) ; 23 cm
Collection :	Studies in linguistics and philosophy, 29
Collection(s) :	Studies in linguistics and philosophy (Print) ; 0924-4662, 29
Sujets :	Sémantique
ISBN :	90-277-2091-6 90-277-2092-4

[Voir les titres similaires](#)

[Lien permanent](#)

1 exemplaire(s) connu(s)

Bibliothèque	Localisation	Cote	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restriction
Bib. UFR des Sciences de l'Homme	CRISCO	A120	Prêt standard	Disponible		

Extrait de la notice du catalogue de la BU Unicaen (capture d'écran). Le catalogue est disponible depuis la page d'accueil du portail documentaire Unicaen.

2.4. Difficultés de la tâche

Ce n'est pas une tâche difficile en soi d'exemplariser un document. Le plus difficile en revanche est d'en exemplariser plus de mille sans échapper à une certaine monotonie et dans un temps imparti. Ceci dit, je me suis vite rendu compte qu'au rythme de trois demi-journées par semaine, et essayant pour chacune de traiter au moins un niveau entier (environ quarante volumes) j'aurai probablement fini avant la fin de mon stage voire un mois avant. Et en l'occurrence, compte tenu des jours fériés et des colloques, j'ai réussi à exemplariser toutes les monographies présentes à la mi-mai, le 10 précisément. Ce qui pouvait poser problème étaient les cas particuliers : en général des numéros de périodiques qui, n'étant pas des numéros spéciaux, ne méritaient pas d'être traités en monographies et que je laissai de côté, suivant les instructions de ma tutrice Florence Poncé. Les ouvrages pouvant poser problèmes étant également ceux pas du tout signalés dans le Sudoc, généralement des écrits spécifiques réalisés pour la plupart en anglais : dans ces cas-là, Florence Poncé s'occupait de les rechercher ailleurs et une fois trouvés, systématiquement dans le catalogue de la Bibliothèque du Congrès (*Library of Congress, USA*), créait la notice pour le Sudoc. Je retrouvai alors la notice automatiquement grâce au PPN laissé par ma tutrice et j'exemplarisai, suivant la démarche indiquée plus haut, la seule modification concernant la zone

991 du formulaire : je devais remplacer en effet le terme « LOC » signifiant « Localisation » par le terme « DER » signifiant « Dérivation⁵⁴ ».

Malgré ces petites difficultés, la mission a pu être remplie et la quasi-totalité des monographies exemplarisées et donc désormais visibles dans le catalogue Flora de l'université Unicaen. Je dis bien la quasi-totalité, puisque 173 monographies non présentes dans la bibliothèque n'ont ainsi pas pu être traitées, pour des raisons qui vont être explicitées dans une dernière sous-partie ayant pour sujet les caractères particuliers de cette bibliothèque du CRISCO.

2.5. La bibliothèque du CRISCO, une vraie bibliothèque ?

La bibliothèque du CRISCO offre en effet du point de vue du personnel, du matériel et des modalités de prêts une vision du métier assez peu professionnelle.

2.5.1. Le personnel

Il n'y a d'abord pas de personnel de bibliothèque affecté à la gestion de celle du CRISCO. C'est Liliane Docquier ou Michel Morel qui s'occupe d'ouvrir la salle et les étagères quand il le faut car ces dernières sont fermées à clé. C'est Liliane Docquier qui s'occupe de recevoir les livres qui peuvent être amenés, mais leur traitement reste problématique du fait du manque de matériel adéquat. Il faut préciser que le CNRS employait avant deux secrétaires qui s'occupaient entre autres de la bibliothèque, Marie-Noëlle Leroy et Martine Grenèche, mais elles sont parties respectivement en janvier 2008 et 2009 et leurs postes n'ont pas été renouvelés. Liliane Docquier est arrivée en 2009 et est embauchée par l'université, et ses responsabilités ne lui permettent de se consacrer uniquement à la gestion de la bibliothèque.

2.5.2. Le matériel

Il n'y a pas non plus le matériel nécessaire pour équiper les livres. Les codes-barres ont été fournis par le SCD pour mon travail d'exemplarisation. Il n'y a pas de banque de prêt⁵⁵ non plus avec le matériel nécessaire (douchette, portique⁵⁶, appareil pour électromagnétiser les ouvrages). Il n'y a qu'un

⁵⁴ « **Dérivation.** Crédit d'une notice bibliographique par copie de la notice originale, puisée dans une base de catalogage externe (comme par exemple le catalogue professionnel Worldcat). », *ibid.*, p.175.

⁵⁵ « **Banque de prêt.** **1.** Bureau ou mobilier permettant d'effectuer les transactions de prêt ou de retour de documents. **2.** Par extension, dans une bibliothèque, la banque de prêt désigne le lieu où s'effectuent les prêts et retours de documents. », *ibid.*, p. 169.

⁵⁶ « **Portique antivol.** Corridor constitué de deux antennes de détection des vols et placé à proximité de la sortie d'une bibliothèque ou d'une salle de lecture. De largeur équivalente à une unité de passage, il est conçu de façon à filtrer la circulation des lecteurs. », *ibid.*, p. 189.

catalogue papier qui a été tiré d'un tableau Excel dans lequel les ouvrages étaient référencés au fur et à mesure, dans l'ordre alphabétique d'auteur : il y a cependant une cote qui correspond au numéro d'inventaire donné au fur et à mesure de l'enregistrement des livres (« A 1 »,...).

Etant donné que les étagères sont vitrées et fermées par une clé, que sont seuls à détenir Liliane Docquier, Michel Morel et Pierre Larrivée, il n'y a, en conséquence, pas d'accès libre : on est bien dans une bibliothèque d'organisme, connu de ses seuls membres qui ne semble pas se penser comme devant établir des liens au sein d'un réseau dense comme la communauté universitaire ou le SCD.

2.5.3. Les modalités de prêt

Il n'y a en l'occurrence, en fonction de ce qui vient d'être dit, pas de modalités de prêt clairement définies. Certains membres du CRISCO viennent consulter sur place ou emprunter des ouvrages pour une durée...dans certains cas illimitée, ce qui n'est pas sans poser des problèmes : 173 monographies n'ont ainsi pas pu être exemplarisées puisqu'elles étaient absentes du rayonnage, empruntées on ne sait quand par des membres du CIRSCO et toujours pas rendues, faute d'échéance lié à l'absence de la banque de prêt et donc du contrôle de ce dernier (qui nous dit d'ailleurs que ces ouvrages ne sont pas complètement perdus dans la nature ?). Ma tutrice Florence Poncé avait joint par mail Pierre Larrivée, le directeur du CRISCO, afin de savoir s'il était envisageable de rendre ponctuellement ces monographies afin que je les traite, mais ce dernier avait répondu qu'il fallait accepter que tout ne soit pas recensé pour le moment, certains collègues retenant les volumes depuis longtemps et n'étant pas susceptibles de les ramener rapidement : il avouait cependant que cela demeurait une problématique sur laquelle le laboratoire ne manquerait pas de se pencher. Ce flou est contraire au principe des bibliothèques qui permet à tous d'avoir accès au savoir, et certains membres du CRISCO se plaignent d'ailleurs que d'autres gardent des livres chez eux depuis bien longtemps. Ceci dit, mon travail d'exemplarisation, qui a été bien accueilli, en ouvrant ainsi la coopération avec le SCD (Florence Poncé et Carole Brier viendront achever l'exemplarisation des périodiques) permettra sûrement de clarifier cette situation. Le SCD créera d'ailleurs une page dédiée à la bibliothèque du CRISCO qui, comme toutes ces pages, indiqueront entre autres les modalités de prêt : celles-ci demeureront pourtant celles du CRISCO, et se tiendront pour l'instant à de la consultation sur place, et sur rendez-vous.

La bibliothèque du CRISCO semble bien être isolée au milieu des autres : l'absence de professionnels de bibliothèques au sein de cette structure explique en partie cette situation ; mais les liens qui ont été effectués dans le cadre de ma mission entre personnel du SCD et du CRISCO montrent que cet isolement n'a rien d'irréversible.

3. Les missions du SEGGAT

J'étais sur plusieurs missions au SEGGAT : j'en en effet traité le don d'un professeur de Géographie, Yves Babonaux (décédé en 2007), assuré différents services au public –banque de prêt, aide à la recherche bibliographique), et exemplarisé des cartes géographiques. Dans le cadre de ces missions j'ai pu constater que la bibliothèque d'UFR SEGGAT entretenait des relations plus ou moins étroites avec les autres bibliothèques d'UFR et du SCD.

3.1. Traitement du don Babonaux

3.1.1. Enoncé de la mission

Traiter un don⁵⁷ est une activité récurrente dans le monde des bibliothèques. Selon des règles plus ou moins spécifiques liées étroitement au type de la bibliothèque et aux missions qu'elle doit accomplir l'ouvrage est intégré dans la collection, ou bien mis au pilon. Une bibliothèque universitaire aura intérêt par exemple à conserver des ouvrages d'enseignement ou de recherche et d'édition récente, ou bien d'autres qu'elle possède déjà mais qui sont souvent empruntés ; en revanche un guide touristique des années 80 sera mis au pilon⁵⁸.

Le don Babonaux consiste en un lot de près d'une vingtaine de cartons entreposée en magasin⁵⁹ : un lot donc plutôt important, mais mon responsable Nicolas Blanpain m'avait bien précisé que le but de cette mission, à l'issue de ce stage, consistait plus à découvrir un aspect du métier de bibliothécaire que de la remplir complètement. J'ai traité ceci dit un peu plus de 400 documents ; ceux-ci pouvaient être de nature diverse : mémoire, thèses, ouvrages universitaires de formation ou de recherche, guides touristiques ou de voyage.

⁵⁷ « **Don.** Action d'abandonner gratuitement à quelqu'un la propriété de quelque chose sans rien recevoir de lui en échange. Le don constitue l'un des modes d'acquisition de documents en bibliothèque. », Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothéconomique », in *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégorie B*, Vuibert, 2012, p. 176.

⁵⁸ « **Pilon.** La mise au pilon est l'opération qui consiste à détruire les livres mis au rebut [...]. Cette opération s'intègre dans la politique générale d'un *désherbage*. », *ibid.*, p. 188. Le désherbage consiste en effet à « céder (sous forme de don) ou à reléguer en magasin des collections dont la présence en accès direct serait jugée inadéquate » (« *Désherbage* », *ibid.*, p. 175.). Ici, cette opération est liée au traitement du don.

⁵⁹ « **Magasin.** Partie de la bibliothèque à laquelle le public ne peut pas accéder et ayant une fonction de stockage et de conservation des documents. », *ibid.*, p. 184.

3.1.2. Règles du traitement

Les règles du traitement⁶⁰ du don Babonaux élaborées par Nicolas Blanpain et Alexandra Delamotte mettent en évidence le fait que ceux-ci pensent le fonctionnement de la bibliothèque SEGGAT en étroite relation avec les autres bibliothèques de l'université et particulièrement le SCD : en effet, on y constate que les règles de la conservation partagée⁶¹ généralement en vigueur pour les périodiques sont également appliquées aux monographies. Trois cas dans la gestion du don se présentaient généralement qui étaient traités ainsi :

a) Premier cas

Lorsque l'ouvrage du don était déjà dans le catalogue Flora du SCD Unicaen il était : soit destiné à Euroback⁶² si le SCD (la BU Droit-Lettres généralement) ou une autre bibliothèque d'UFR le possédait déjà ; soit, si c'était la SEGGAT qu'il avait, avant de le destiner à Euroback lui aussi, l'état de l'exemplaire existant était vérifié afin qu'on le change, si nécessaire, avec l'ouvrage du don.

Numéro Flora	67402
Titre	Regional development in Western Europe / ed. by Hugh D. Clout
Edition	3rd ed
Adresse bibliographique	London : D. Fulton , 1987
Description	XI, 453 p : ill ; 25 cm
Notes	Index p. 447-453
Autre(s) auteur(s)	Clout, Hugh Donald () , Editeur scientifique
Sujets	Europe de l'Ouest - Conditions économiques -- 20e siècle
ISBN	1-85346-090-7

Bibliothèque	Localisation	Cote	Code-barres	N° Inventaire	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restrictions	Action
BUDL	DLMAG	175893	0060556705	175893	Prêt standard	Disponible			

Notice indiquant un ouvrage possédé par une bibliothèque du SCD ou d'une autre UFR (en l'occurrence la BUDL) (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

⁶⁰ Cf. « Annexes ».

⁶¹ « **Conservation partagée**. La conservation partagée est un processus de répartition concertée des disciplines ou des périodiques au sein d'un réseau local de bibliothèques », *ibid.*, p. 173.

⁶² Euroback est une liste de diffusion « destinée à faciliter les échanges de doubles de périodiques entre bibliothèques et centres de documentation européens. Son principe est le partenariat et l'échange à titre gratuit.», Jean-Marie Chantraine, *Euroback* [en ligne], <http://www.lists.ulg.ac.be/mailman/listinfo/euroback> (page consultée le 14/06/2016).

Numéro Flora	370899
Titre	Géographie et religions / Pierre Deffontaines
Auteur	Deffontaines, Pierre (1894-1978) 
Adresse bibliographique	Paris : Gallimard, 1948
Description	441 p., [14] pl ; 22 cm
Collection	Géographie humaine, 21
Collection	Géographie humaine (Paris) ; 1245-5393  ; 21
Sujets	Géographie religieuse  Géographie humaine  Religions 



Bibliothèque	Localisation	Cote	Code-barres	N° Inventaire	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restrictions	Action
BUSEGGAT	GEMAG	13595	0050005906	13595	Prêt standard	Disponible			

Notice indiquant un ouvrage possédé par la bibliothèque SEGGAT (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

On voit ainsi dans ce premier cas le souci de la part de la SEGGAT de ne pas faire de doublon avec d'autres bibliothèques, ce qui témoigne de la part du responsable d'une volonté de ne pas faire de sa bibliothèque la seule qui soit digne d'être fréquentée par les étudiants de l'UFR à laquelle elle se rattache. Un lien est donc nécessairement créé avec les autres bibliothèques de l'université : en effet, l'étudiant de Sciences économiques ou de Géographie peut être amené à se diriger vers la BU Droit-Lettres pour emprunter une référence de son champ disciplinaire qui ne serait pas disponible à la SEGGAT. Il faut d'ailleurs noter que, si dans le cadre du traitement du don, l'on découvre qu'un ouvrage est disponible à la fois à la SEGGAT ou à la BUDL par exemple, il n'est pas gardé, et finit soit à *Euroback* ou au pilon (sauf si une étude des statistiques de prêt montre que le livre est souvent emprunté, il est peut être conservé ou proposé à la collection de la bibliothèque concernée).

Numéro Flora	54066
Titre	Les migrations internationales [Texte imprimé] / Pierre George,..
Auteur	George, Pierre (1909-2006)  , Auteur
Adresse bibliographique	[Paris] : Presses universitaires de France , impr. 1976
Description	1 vol. (230 p.) : couv. ill. ; 21 cm
Notes	Bibliogr. p. [222]-230
Collection	SUP  ; 18
Sujets	Émigration et immigration 



Bibliothèque	Localisation	Cote	Code-barres	N° Inventaire	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restrictions	Action
BUDL	DLMAG	159003	0060035354	159003	Prêt standard	Disponible			
BUSEGGAT	GEMAG	7830	0050020183	17830	Prêt standard	Pilon don			

Notice indiquant un ouvrage possédé à la fois par une bibliothèque du SCD ou d'une autre UFR (en l'occurrence la BUDL) et la bibliothèque SEGGAT (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

Dans l'exemple ci-dessus on a constaté un doublon qui ne se justifie pas : l'ouvrage de la SEGGAT a ainsi été mis au pilon et celui du don à *Euroback*.

Dans ce dernier cas, il pouvait y avoir cependant des exceptions : si le doublon concerne par exemple le centre de documentation de la MRSIH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) et la SEGGAT, l'ouvrage de cette dernière structure est malgré tout gardé étant donné que le centre de documentation en question ne propose qu'une consultation sur place et qu'il faut faciliter l'emprunt. Ce qui explique l'exemple ci-dessous : il faut préciser que dans ce cas l'exemplaire de la SEGGAT a été non seulement gardé mais changé contre celui du don (ce changement n'altère en rien la notice Flora, ce qui est logique puisqu'il est purement physique : il ne consiste en effet qu'à recoller le code-barres et la cote puis à reporter le numéro d'inventaire de l'exemplaire d'origine sur celui du don jugé en meilleur état).

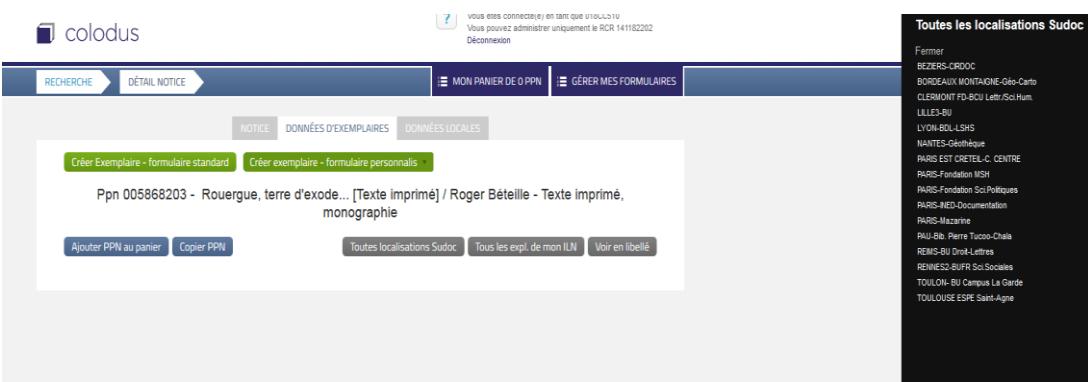
Numéro Flora	371195
Titre	Le Marché commun [Texte imprimé] / par Claude Berthaud,...
Auteur	Berthaud, Claude (1939-....)  , Auteur
Adresse bibliographique	Paris : Masson , 1975
Description	1 vol. (288 p.) : ill. en noir et en coul. ; 24 cm
Notes	Notes bibliogr
Collection	Collection Géographie (Paris. 1974) ; 0338-2664  ; 6
Sujets	Communauté européenne  Politique agricole - Pays de l'Union européenne  Produits agricoles - Commerce - Pays de l'Union européenne  Pays de l'Union européenne - Politique économique 
ISBN	2-225-42493-4 (Br.)

Bibliothèque	Localisation	Cote	Code-barres	N° Inventaire	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restrictions	Action
BUSEGGAT	GEMAG	7828	0050033732	1 7828	Prêt standard	Disponible			
MRSH	MRSHMINAGR	B 11864	0080178389	B 11864	Communicable sur place	Disponible			

Notice indiquant un ouvrage possédé à la fois par le centre de documentation de la MRSH et la bibliothèque SEGGAT (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

b) Deuxième cas

Le deuxième grand type de cas était celui qui concernait un ouvrage n'étant pas dans le catalogue Flora mais uniquement dans celui du Sudoc. Deux choix s'opéraient alors : il était destiné à Euroback ou au pilon quand il dépassait cinq localisations ; en revanche, s'il affichait moins de cinq localisations Sudoc, la SEGGAT ou une bibliothèque du SCD ou associée était tenue de le garder.



The screenshot shows a search result for a book. At the top, there are navigation links: 'RECHERCHE', 'DÉTAIL NOTICE', 'MON PANIER DE 0 PPN', and 'GÉRER MES FORMULAIRES'. On the right, a sidebar lists 'Toutes les localisations Sudoc' with a long list of locations including BEZIERS-CROOC, BORDEAUX-MONTAIGNE-Géo-Carto, CLERMONT FD-BU Lett/Soc/Hum, LILLE3-BU, LYON-BD-LSHS, NANTES-Géothèque, PARIS EST CRETÉL-C. CENTRE, PARIS-Fondation MSH, PARIS-Fondation Sci Politiques, PARIS-MéDoc Documentation, PARIS-Mazarine, PAU-BB Pierre Tucco-Châla, REIMS-BU Droit-Lettres, RENNES2-BU/BF Sci Sociales, TOULON-BU Campus La Garde, and TOULOUSE-ESPE Saint-Agne. The main content area shows the book details: 'Ppn 005869203 - Rouergue, terre d'exode... [Texte imprimé] / Roger Béteille - Texte imprimé, monographie'. Below this are buttons for 'Ajouter PPN au panier' and 'Copier PPN', and links for 'Toutes localisations Sudoc', 'Tous les expl. de mon ILN', and 'Voir en libellé'.

Exemplaire présentant plus de cinq localisations SUDOC (capture d'écran de l'application Web Colodus qui permet cette recherche).

Exemplaire présentant moins de cinq localisations SUDOC (capture d'écran de l'application Web Colodus prise après l'intégration du document).

Dans le cas d'un document de géographie en lien avec un sujet actuel (axe de recherche à Caen, sujet d'actualité) l'ouvrage était proposé à la BUDL pour conservation sauf lorsqu'il s'agissait des mémoires, des cartes et des atlas.

En revanche était destiné à Euroback ou *au Cadist*⁶³ de géographie un document de géographie sur un sujet ancien ou périmé.

S'il s'agissait d'une autre discipline (saufs les documents de niveau licence ou les manuels *Que sais-je ?*) une proposition d'intégration était faite à Emmanuel Thomazo référent géographie à la BUDL pour les ouvrages de recherche et aux autres bibliothèques d'UFR concernant les ouvrages de formation (Licence, *Que Sais-je ?*) : cette répartition s'explique par le fait que les bibliothèques d'UFR, par leur proximité avec les enseignants, gèrent généralement les ouvrages destinés à la formation ou l'enseignement et la BU Droit-Lettres plus spécialement les ouvrages de recherche.

Exemplaire proposé à la BU Droit-Lettres (capture d'écran de l'application Web Colodus).

c) Troisième cas

Lorsque l'ouvrage n'était ni dans le catalogue du Flora ni dans celui du Sudoc, il était gardé selon les règles exposées pour le deuxième cas. L'ouvrage suivant dont le thème est l'urbanisation a par exemple été intégré : G. C. Argan, *Intervista alla citta. Gestione urbana e partecipazione in un dialogo con i comitati di quartiere e con il sindaco di Roma* Éditeur : Bari : De Donato, 1979.

⁶³ « **CADIST.** Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique », Jérôme Brunet, « Répertoire des sigles professionnels », *op. cit.* ; p. 200.

3.1.3. Les différentes opérations à mener suite au choix

a) La mise à Euroback

La manœuvre est particulièrement simple. Elle consiste à déposer les ouvrages sur des tablettes disponibles et c'est Coline Mabire ou Alexandra Delamotte qui s'occupent de les traiter : cela consiste à rédiger une liste bibliographique que l'on enverra à Euroback ; le but de cette opération étant que la bibliothèque SEGGAT propose les ouvrages aux universités qui seraient intéressées en échange de la prise en charge des frais de port (en timbres postaux uniquement).

b) L'intégration

L'intégration consiste à inscrire dans registre papier le numéro d'inventaire avec le préfixe spécifique (« I » pour les monographies, « MEM » pour les mémoires et « THE » pour les thèses) que l'on reporte ensuite sur une des premières pages verso du livre. Il faut enfin l'équiper afin de pouvoir le communiquer au public : mettre l'antivol, l'estampiller⁶⁴, puis mettre le code-barres qui permettra de le retrouver dans le catalogue informatique au moyen de la douchette. La cote indiquant la localisation dans les fonds de la SEGGAT est mise après, généralement par Nicolas Lagrandie.

Quand le livre n'est pas dans Flora il faut se « localiser » soit sur la notice du Sudoc si ce catalogue en possède une pour l'ouvrage en question, dans le cas contraire il faut la créer soi-même. Par exemple pour l'ouvrage de maîtrise de Dominique Bichet, *Désindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis* (en deux volumes) j'ai proposé une notice Unimarc⁶⁵ à mon

⁶⁴ « **Estampillage.** (Equipement de collections). Opération consistant à apposer le cachet de la bibliothèque sur les documents pour indiquer leur appartenance. » Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothéconomique », *op. cit.*, p. 178.

⁶⁵ « **Unimarc.** *Universal Machine Readable Cataloguing* », Jérôme Brunet, « répertoire des sigles professionnels », *op. cit.*, p. 205.

responsable Nicolas Blanpain qui s'en est en partie inspiré pour la créer lui-même⁶⁶.

[Détailé](#) [ISBD](#) [Unimarc](#)

Numéro Flora	737965
Titre	Désindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis : 1968-1975 / Dominique Bichet ; sous la dir. d Yves Babonaux
Auteur	Bichet, Dominique ()  , Auteur
Adresse bibliographique	[lieu d édition inconnu] : [éditeur inconnu] , 1979
Description	2 vol. (101 f., 120 f.) : cartes ; 30 cm
Notes	Vol. 1 : texte ; vol. 2 : annexes Don d'Anne-Marie Seronde-Babonaux (BUGEO) Don d'Anne-Marie Seronde-Babonaux (BUGEO) Bibliogr. vol. 2 ff. 88-90
Thèse	: Mémoire de maîtrise : Géographie : Paris 1 : 1979
Autre(s) auteur(s)	Babonaux, Yves (1926-2007)  , Directeur de thèse Université Panthéon-Sorbonne Paris ()  , Etablissement de soutenance
Sujets	Désindustrialisation  -- France  -- Seine-Saint-Denis (France)  -- 1945-1970  -- Thèses et écrits académiques  Seine-Saint-Denis (France)  -- 1945-1970  -- Conditions économiques  -- Thèses et écrits académiques 

Bibliothèque	Localisation	Cote	Code-barres	N° Inventaire	Catégorie de prêt	Etat	Retour prévu	Restrictions	Action
BUSEGGAT	GEMAG	MEM 3555 (1)	1360269704	MEM 3555 1	Prêt standard	Disponible			
BUSEGGAT	GEMAG	MEM 3555 (2)	1360269568	MEM 3555 2	Prêt standard	Disponible			

Notice Flora créée suite à l'intégration de l'ouvrage de maîtrise de Dominique Bichet, *Désindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis* (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

Détailé	ISBD	Unimarc
Numéro Flora	737965	
Créé par	TR64R3287	
Crée le	23/03/2016	
Modifié le	23/03/2016	
Statut notice	Notice Sudoc	
Type document	Mémoire	
LABEL	02096nam0 2200445 450	
001	192098701	
005	20160322153843.000	
035	\$a (OCoLC)845369237	
100	\$a 20160322d1979 k y0frey0103 ba	
101	0 \$a Français	
102	\$a France	
105	\$a y 7a 000yy	
106	\$a impression normale	
200	1 \$a Désindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis \$e 1968-1975 \$f Dominique Bichet \$g sous la dir. d Yves Babonaux	
210	\$a [lieu d édition inconnu] \$c [éditeur inconnu] \$d 1979	
215	\$a 2 vol. (101 f., 120 f.) : cartes \$d 30 cm	
300	\$a Vol. 1 : texte ; vol. 2 : annexes	
317	\$5 141182201:5500677240 \$a Don d'Anne-Marie Seronde-Babonaux (BUGEO)	
317	\$5 141182201:5500678115 \$a Don d'Anne-Marie Seronde-Babonaux (BUGEO)	
320	\$a Bibliogr. vol. 2 ff. 88-90	
328	0 \$b Mémoire de maîtrise \$c Géographie \$e Paris 1 \$d 1979	
606	\$a Désindustrialisation \$y France \$y Seine-Saint-Denis (France) \$z 1945-1970 \$x Thèses et écrits académiques \$2 RAMEAU \$8 Désindustrialisation ** France ** Seine-Saint-Denis (France) ** 1945-1970 ** Thèses et écrits académiques	
607	\$a Seine-Saint-Denis (France) \$x Conditions économiques \$z 1945-1970 \$x Thèses et écrits académiques \$2 RAMEAU	
700	1 \$a Bichet, Dominique () \$4 Auteur	
702	1 \$a Babonaux, Yves (1926-2007) \$4 Directeur de thèse	
712	0 \$a Université Panthéon-Sorbonne Paris () \$4 Etablissement de soutenance	
801	3 \$a France \$b Abes \$c 22/03/2016 \$g AFNOR	
915	\$5 141182201:5500677240 \$b 1360269704 \$c MEM \$d 3555 \$e 1	
917	\$5 141182201:5500677240 \$a aaaa	
930	\$5 141182201:5500677240 \$b 141182201 \$d BUGEO \$f GEMAG \$a MEM 3555 (1) \$j u	
991	\$5 141182201:5500677240 \$a Catalogage rétrospectif-2016-CRE SAI-BUGEO	
915	\$5 141182201:5500678115 \$b 1360269568 \$c MEM \$d 3555 \$e 2	
917	\$5 141182201:5500678115 \$a aaaa	
930	\$5 141182201:5500678115 \$b 141182201 \$d BUGEO \$f GEMAG \$a MEM 3555 (2) \$j u	
991	\$5 141182201:5500678115 \$a Catalogage rétrospectif-2016-CRE SAI-BUGEO	

Notice Unimarc de l'ouvrage de maîtrise de Dominique Bichet, *Désindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis* (capture d'écran de la notice du catalogue Flora des professionnels).

⁶⁶ Cf. la proposition de notice Unimarc en « Annexes ».

c) La mise au pilon

L'ouvrage est d'abord effacé du registre papier : il est barré d'un trait à côté duquel on écrit « Don 2016 ». Ensuite il faut absolument indiquer dans la notice Flora son état : c'est-à-dire qu'il n'est plus « Disponible » mais mis « Pilon Don » ! (voir exemple plus haut).

Il convient aussi de changer la notice Unimarc quand c'est la SEGGAT qui a exemplarisé dans le catalogue Flora en se localisant sur la notice du Sudoc de l'ouvrage mis au pilon. Il faut en effet supprimer la zone 930 qui dans ce cas indique que l'ouvrage est disponible à la SEGGAT. Il ne faut en effet pas induire l'usager en erreur en lui faisant croire que tel ouvrage est disponible dans telle bibliothèque alors qu'il n'y est plus.

3.1.4. Difficultés de la tâche

Il faut un certain temps nécessaire pour s'approprier les différentes règles du traitement : je disposais heureusement de la fiche qui les exposait comme aide-mémoire. Il pouvait m'arriver d'y revenir étant donné que la mémorisation des règles n'était pas facilitée par la variété de mes tâches. Le choix finissait malgré tout par devenir presque automatique à propos des cas concernant les ouvrages récents possédés par la SEGGAT et une majorité des bibliothèques universitaires françaises, puisque le choix d'Euroback s'imposait automatiquement, de même pour les livres recouvrant des domaines spécifiques de Sciences Economiques ou de Géographie ayant moins de cinq voire pas du tout de localisation Sudoc, étant donné que dans ce cas l'intégration était décidée.

Je pouvais heureusement faire part de mes hésitations à Nicolas Blanpain sur le traitement d'un ouvrage : concernant le livre en italien évoqué plus haut, je pensais plutôt le destiner à la bibliothèque de l'UFR LVE (Langues Vivantes Etrangères), comme je l'avais fait pour un ouvrage en anglais sur le Danemark, mais le thème traité étant celui de l'urbanisme, il avait finalement été décidé de l'intégrer.

Dans l'ensemble, l'expertise des différents ouvrages du don m'a généralement amené au choix d'Eurobak, et les cas où j'hésitais restant relativement rares, j'ai pu assez vite être autonome dans le cadre de cette mission : ce qui a pu rendre par certains moments la tâche légèrement fastidieuse ; j'en profitais alors généralement pour la mener de front avec une autre activité qui ne posait pas trop de difficultés : la gestion de la banque de prêt.

Je finirai en indiquant que l'outil que j'ai utilisé était le tableur Excel : j'ai cependant commencé le traitement pour les quarante premiers documents à la main (stylo et papier) ; mais je me suis rendu compte que le tableur me facilitait bien la tâche : je l'avais conçu respectivement horizontalement avec une cellule indiquant les références bibliographiques de l'ouvrage, une deuxième indiquant les éventuelles localisations dans Flora, une troisième indiquant celle dans le Sudoc, pour finir par une quatrième indiquant le choix de traitement adopté suite aux indications disponibles dans les deux précédentes.

3.1.5. Des tâches intrinsèquement liées à celles du SCD

Comme le laisse deviner la feuille de règles et ce qui a pu être fait toutes ces activités sont donc en lien direct avec le SCD et les autres bibliothèques associées. La gestion du don Babonaux s'est en effet également organisée avec le concours de collègues du SCD. Marie Izoard, responsable du SCD, avait d'ailleurs arrêté avec un collègue Emmanuel Thomazo les principes suivants : concernant en effet les ouvrages proposés par la SEGGAT à la BUDL celle-ci ne prenait pas les livres en langues étrangères hors anglais et ce qui pouvait alimenter le fonds Beaux-Arts ou autres fonds spécialisés ; les livres locaux n'étaient pas pris non plus, sauf ceux portant sur la Normandie.

On peut donc parler d'un bon exemple de collaboration entre un SCD et une bibliothèque associée qui témoigne d'une volonté de rationaliser les fonds entre les différentes structures : le SCD garde ainsi généralement les ouvrages dédiées à la recherche (à partir du Master), alors qu'une bibliothèque d'UFR comme le SEGGAT garde plutôt les ouvrages d'enseignement c'est-à dire ceux qui concernent l'enseignement et les licences.

J'ai pu également vérifier cette collaboration qui vise à une meilleure rationalisation des collections à travers les propositions que j'ai pu faire : avant de destiner certains livres à Euroback, j'ai par exemple contacté Françoise Marchal, responsable de la bibliothèque d'UFR Langues Vivantes Etrangères ; Jacqueline Métayer, responsable de la bibliothèque d'Histoire de l'UFR d'Humanités et Sciences sociales ou encore Joëlle Riboulet, responsable de la bibliothèque des Sciences de l'Homme de l'UFR Humanités et Sciences Sociales, pour leur demander si un ouvrage en question pouvait les intéresser. Quand la réponse était positive, l'ouvrage était mis en courrier interne pour rejoindre la bibliothèque intéressée (ainsi pour l'ouvrage *Denmark 1947* (Copenhagen, 1947) proposé à Françoise Marchal, et *Délos*, de Pierre Roussel (les Belles Lettres, 1925) proposé à Joëlle Riboulet).

A propos des ouvrages qui étaient des périodiques, c'est la logique de la conservation partagée qui était mise en œuvre : la bibliothèque d'Histoire a ainsi accepté un numéro la revue *Cahiers de l'histoire* (le 90) parce que je m'étais aperçu dans la notice Flora qu'il manquait précisément à leur collection. Il en est allé de même pour le volume 59 (LIX) des *Annales de l'institut géologique public de Hongrie*, qui a été accepté par Thomas Sizaret, responsable du service des périodiques à la BU Sciences-STAPS : j'en avais en effet fait la proposition après m'être aperçu dans la notice Flora que cette BU détenait cette collection mais en état lacunaire. Carole Brier, responsable de la Coordination des périodiques à la BU Droit-Lettres, a également dans cette logique accepté le n° 1529 (printemps 2008) de *La Géographie Terre des hommes*, qui faisait partie des rares numéros manquant à leur collection ; en revanche, certains pouvaient ne pas être acceptés parce que jugés trop isolés par rapport à la collection de la BU Droit-Lettres.

Le traitement du don Babonaux a ainsi révélé une gestion des collections de la SEGGAT qui se pense en fonction de celles des autres bibliothèques, qu'elles soient intégrées ou dépendantes d'UFR. Cette collaboration effective a en effet le mérite de profiter à tous : dans le cadre de la conservation partagée et d'une rationalisation des fonds par exemple on voit bien que cela permet à une structure d'enrichir une collection et à une autre de gagner de la place en évitant des doublons.

3.2. Les services au public

J'ai tenu à plusieurs reprises la banque de prêt. Si la tâche consiste principalement à gérer le prêt et le retour des documents, elle peut en amener d'autres, parfois plus pédagogiques.

3.2.1. La banque de prêt

Les modalités de prêt en vigueur sont assez larges, pourtant certains étudiants pouvaient rendre en retard certains documents. En général, ces retard n'étaient pas importants, et on appliquait systématiquement le passe-droit, les étudiants étant de toute façon suspendus de prêt. Il pouvait arriver parfois de lancer des alertes dans le cas de prêt anormalement longs.

Il n'y a eu aucun problème de comportement à déplorer malgré cela. Le public étudiant est très sage.

Les livres rendus sont généralement remis en rayon dans la journée. Mon responsable demandait de ramener les livres consultés et laissés sur la table en fin de journée, afin de voir éventuellement s'il y avait lieu de recourir à certaines acquisitions.

Sur le plan technique, il fallait naturellement veiller à bien démagnétiser les livres empruntés afin que ceux-ci, équipés d'antivol, ne fasse pas bipper le portique antivol à l'entrée de la bibliothèque. En revanche, à chaque retour de documents, il faut veiller à remagnétiser le document, afin qu'il ne puisse pas être volé sans qu'on le remarque.

Si la majorité des documents sont « empruntables à domicile », en revanche les cartes géographiques sont généralement à « consulter sur place ». Il pouvait arriver en revanche de changer l'état du document pour le besoin d'un enseignant, car ce dernier pouvait avoir besoin d'un nombre important de cartes pour des périodes plus ou moins longues, que ce soit pour un TD ou pour un stage à l'extérieur, dit « de terrain » (comme celui réalisé aux quartiers de la Goutte d'Or et de La Chapelle à Paris).

3.2.2. Guider la recherche bibliographique

Il m'est arrivé de guider certains étudiants dans le cadre de leurs différents travaux (licence ou master).

Dans la logique où le bibliothécaire doit pouvoir aider l'étudiant dans ses recherches bibliographiques, j'ai indiqué à une étudiante de master une liste de références relatives à un sujet sur la « ferme verticale ». Cela a été l'occasion de constater que les bases de données⁶⁷ Cairn et Science Direct offrent le plus de ressources disponibles sur un sujet si précis.

⁶⁷ « **Base de données.** Ensemble de données relatives à un domaine défini, structurées et organisées afin d'en faciliter l'exploitation. Une base de données se matérialise par un ensemble de fichiers sur support électronique (cédérom, DVD, Internet, etc.). », Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothéconomique », *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégorie B*, Vuibert, 2012, p. 169.

A ce propos, dans le cadre d'un travail de licence, j'ai été amené à conseiller à un étudiant d'exploiter les bases de données *Cairn* et *Science direct* par l'intermédiaire du portail du SCD Unicaen⁶⁸ afin de rechercher des articles qu'il devait étudier. Notre but étant que les étudiants ne dirigent pas leur recherche uniquement à partir du moteur de recherche *Google* mais à partir également d'autres strictement universitaires.

Ces ressources étant acquises par le SCD, il faut préciser à l'étudiant de s'identifier afin qu'il puisse y avoir accès :

Une fois identifié il faut cliquer sur l'onglet « Article »



Vous êtes identifié en
Jean-Loup Montjarret
Se déconnecter

recherche guidée | catalogue | ressources en ligne | presse | collections remarquables | bibliographies | découvertes | assistance et formation

Accueil

RECHERCHE GUIDÉE TOUTES DISCIPLINES

- La recherche porte sur l'ensemble des ressources
- LIVRE imprimé ou numérique, un film, une carte, une thèse,...
- ARTICLE, d'un auteur, ou sur un sujet donné.
- REVUE imprimée ou électronique, pour les feuilleter ou obtenir un article dont vous avez la référence.

CHOISISSEZ UNE DISCIPLINE

Choisissez votre discipline.

Attention : vous devez vous reconnecter pour que la modification soit prise en compte.

Extrait de la page d'accueil du portail documentaire (capture d'écran).

On arrive ainsi sur une interface où sont indiqués les bases de données acquises par l'université et donc consultables pour tout étudiant ou enseignant qui y est inscrit :

⁶⁸ BU Unicaen, *Portail documentaire* [en ligne], http://documentation.unicaen.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=incipio&PORTAL_ID=general_portal.xml# (page consultée le 14/06/2016).

► LISTE DE BASES D'ARTICLES

Toutes A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

► RECHERCHE D'ARTICLE

Vous pouvez rechercher simultanément sur les sources suivantes :

- | | | |
|--|--|---|
| ACS - American Chemical Society | FRANTIQ | PsycARTICLES |
| AIP - APS | Generalis | Psychology & Behavioral Sciences Collection |
| arXiv.org | HAL | PubMed |
| BDSP - Base de Données de Santé Publique | IOP - Institute of Physics | PubMed Central |
| Business Source Complete | Lextenso | Revues.org |
| Cairn | MathSciNet | ScienceDirect |
| CISMEF | MLA International Bibliography | SPORTDiscus |
| Delphes | NUMDAM | SpringerLink |
| EconLit | Persée | Techniques de l'ingénieur |

[Modifier](#)

Extrait de la page permettant la recherche fédérée par bases acquise par la BU Unicaen (capture d'écran).

En cliquant sur le lien « *Cairn* » on arrive sur une notice descriptive de cette base de données : on y accède en cliquant sur son lien URL qui est indiqué. On arrive ainsi sur l'interface de *Cairn* avec l'indication que l'on est bien connecté avec l'université de Caen :

The screenshot shows the Cairn.info homepage. At the top, there is a navigation bar with links for CONNEXION, UNIVERSITÉ DE CAEN, MON CAIRN.INFO, HORS CAMPUS, À PROPOS, AIDE, and ENGLISH. The main header features the Cairn logo (a stylized geometric pattern) and the text 'CAIRN.INFO' with 'CHERCHER, REPÉRER, AVANCER' below it. A search bar contains the placeholder 'Vos mots clés' and a 'CHERCHER' button. Below the search bar is a link to 'Recherche avancée'. A horizontal navigation bar below the search bar includes buttons for 'Revues' (black background), 'Ouvrages' (teal background), 'Encyclopédies de poche', and 'Magazines'. A section titled 'ACCÈS PAR DISCIPLINE (443 REVUES)' contains a grid of buttons for various academic fields: Arts, Histoire, Philosophie, Sciences politiques; Droit, Info. - Com., Psychologie, Sociologie et société; Economie, Gestion, Intérêt général, Santé publique, Sport et société; Géographie, Lettres et linguistique, Sciences de l'éducation, and a teal button for 'Toutes disciplines'. Below this is another section titled 'ACCÈS PAR TITRE'.

Extrait de la page d'accueil de la base de données *Cairn* (capture d'écran).

3.2.3. Difficultés des tâches

Gérer le prêt et retour des documents n'est pas une activité compliquée. J'en profitais même pour avancer dans le traitement du don, l'affluence des étudiants et des enseignants étant relativement peu importante. Ceci dit, en menant ainsi de front ces deux tâches, il m'a pu arriver par inattention, à quatre ou cinq reprises, d'oublier de démagnétiser le document qui allait être emprunté : celui-ci se mettait alors à sonner quand l'usager passait le portique... je le démagnétisais bien vite et l'étudiant ou l'enseignant pouvait sortir sans se faire remarquer.

Indiquer des références bibliographiques où montrer comment utiliser certaines bases de données ne m'a pas trop gêné non plus dans la mesure où, étudiant moi-même, je pratique moi-même ce travail bibliographique et ce genre d'outils.

3.2.4. Des tâches intrinsèquement liées à celles du SCD

Tout d'abord les règles de prêt de la SEGGAT, comme celles des autres bibliothèques associées, sont communes à celles du SCD, comme l'indique le guide du lecteur édité par ce dernier (sauf de rares exceptions dont nous serons amenés à reparler).

Pour faciliter la consultation et l'emprunt d'ouvrages qui ne seraient pas à la SEGGAT, l'usager (étudiant ou enseignant inscrit à la BU) a la possibilité de faire venir les ouvrages disponibles dans la bibliothèque d'un autre site (Caen, Alençon, Cherbourg, Saint-Lô), en remplissant le formulaire en disponible sur la page d'accueil du portail documentaire du SCD Unicaen. Concernant Caen, les bibliothèques concernées sont la BU Droit-Lettres, la BU Sciences et STAPS, la LVE, BU Santé, celle de l'ESPE de CAEN et de la Médiathèque de l'IAE/EMN.

Il est possible aussi, à partir de la page d'accueil du SCD Unicaen, de s'initier à la recherche bibliographique en s'inscrivant à des ateliers proposé par le SCD à différents moments de l'année et consacrés à l'utilisation du portail documentaire, à celle du logiciel gratuit de gestion bibliographique *Zotero* ou encore à celle de la base de données *Cairn*.

Ainsi, au sein de la bibliothèque SEGGAT, des liens sont opérés par le biais du net ou du papier avec les différents services du SCD qui permettent à l'usager de favoriser son accès aux collections ou de se former à la recherche bibliographique.

3.3. L'exemplarisation de cartes

3.3.1. Enoncé de la mission

Mon responsable Nicolas Blanpain m'a initié, au cours des deux dernières semaines de mon stage, à de l'exemplarisation de cartes. La bibliothèque SEGGAT est adhérente CartoMundi, une plateforme internet conçue par Jean-Luc Arnaud, ingénieur CNRS et directeur de recherche à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH) d'Aix-en- Provence. Cette plate-forme permet de signaler le patrimoine cartographique de manière plus visible que dans le Sudoc : en effet, à la manière d'un Googlemaps, l'usager peut zoomer, sur une carte du monde, l'endroit géographique qu'il recherche et les localisations de cartes de cet endroit dans les bibliothèques les possédant seront ainsi indiquées. Ainsi, en tant que partenaire CartoMundi, la bibliothèque SEGGAT est tenue de faire un double signalement : à la fois dans cette plateforme et dans le catalogue Sudoc.

3.3.2. Déroulé de la mission

J'ai donc fait l'état de collection des cartes de la végétation (près de quatre-vingts) et des cent premières cartes géologiques de la France dans un tableau Excel que Nicolas Blanpain se chargera de transférer dans CartoMundi.

Le tableau Excel pour la végétation était déjà pré rempli au niveau des notices bibliographiques : je me devais de remplir celles correspondant à la notice d'exemplaire, à savoir indiquer la cote que la SEGGAT a mise à la carte indiquée ainsi que le nombre d'exemplaire possédés. Une fois ce travail fait pour les cartes de la végétation, j'ai entamé le même pour les cartes géologiques, en créant moi-même le tableau Excel inspiré du précédent.

J'en ai profité également pour exemplariser un nombre important de ces cartes : directement dans WinibW⁶⁹ lorsqu'elles n'étaient pas signalées dans le SCD de Caen et, dans le cas contraire, directement dans le SIGB Flora de ce SCD.

3.3.3. Difficultés de la tâche

C'est un exercice où il faut être particulièrement concentré. Mon responsable a pris le temps de bien m'expliquer les différentes zones à indiquer. C'est une tâche qui peut aussi se révéler fastidieuse si elle occupe toute la journée : ce qui n'a heureusement pas été mon cas. Il a pu aussi m'arriver d'inscrire

⁶⁹ **WinibW** est un logiciel de catalogage utilisé en France par les établissements déployés dans le Sudoc : « il permet aux bibliothèques de signaler leurs documents dans le Sudoc en mutualisant leur travail. On peut y créer des notices bibliographiques, y signaler des exemplaires et des états de collections au format Unimarc. », Université de Poitiers, *Glossaire. Coopération des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques* [en ligne], <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2015/02/09/winibw/> (page consultée le 14/06/2016).

dans le registre des cartes qui l'étaient en fait déjà, puisque je n'avais pas vu le numéro d'inventaire écrit parfois bien petit voire au verso de la carte.

Il faut être aussi particulièrement vigilant lors de l'exemplarisation directe dans WinibW, puisqu'il faut indiquer en Unimarc la notice d'exemplaire et l'état de collection du document : une fois fait il faut attendre le transfert jusqu'au SIGB Flora. N'ayant pas de compte WinibW, je disposais de celui de Nicolas Blanpain ou d'Alexandra Lamotte.

3.3.4. Une tâche intrinsèquement en lien avec celles du SCD

Ce travail de signalement fait précisément partie d'une des missions du service commun de documentation à savoir celle qui consiste à « acquérir, signaler, gérer et communiquer les documentations et ressources d'informations sur tout support ». En effet, la recherche préalable dans WinibW nous permettait de voir quelles cartes étaient déjà signalées au niveau national et local, c'est-à-dire dans le SIGB Flora du SCD Unicaen. Quand elles ne l'étaient pas dans Flora, il fallait l'obligatoirement la signaler dans le Sudoc en l'exemplarisant directement dans l'outil WinibW de ce catalogue. C'est grâce en effet à cet outil que l'on savait entre autres si le SCD Unicaen possédait déjà ces cartes, les zones de notice d'exemplaires indiquant quelle bibliothèque les avait déjà et les avait donc signalées.

4. CONCLUSION

A travers les différentes activités que j'ai pu exercer au sein du CRISCO et du SEGGAT, on voit bien qu'une collaboration avec le SCD est à l'œuvre à plusieurs niveaux, bien que ces deux structures dépendent en fait d'Unités de Formation et de Recherche. Mon travail au CRISCO consistait d'ailleurs à remplir en partie une mission propre au Département des ressources numériques dirigé par ma tutrice Florence Poncé : à savoir signaler les fonds des toutes les bibliothèques de l'université, indépendamment de leur structure. Quant au SEGGAT, on a bien vu que la collaboration avec le SCD est effective tant au niveau de la gestion des collections qu'à ceux des services aux usagers.

Si des collaborations sont effectives entre bibliothèques de nature différente, quels peuvent donc être les véritables enjeux derrière le choix de l'intégration ou celui de rester associé ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer dans le cadre de notre troisième partie, à partir des entretiens qui ont pu être menés avec cinq responsables dont le contact m'a été suggéré par ma tutrice Florence Poncé dans la mesure où ces derniers gèrent une structure de type associé ou intégré dans des circonstances particulières. Parmi ces structures, certaines ont en effet été récemment intégrées ou sont sur le point de l'être, tandis que d'autres restent associées : on pourra voir que ces changements ou ces maintiens de statuts sont diversement appréciés selon les responsables.

SCD et bibliothèques associées : quelles véritables distinctions et quels enjeux face à une intégration ?

Rappelons d'abord pour clarifier le sujet les définitions de « Bibliothèque associée » et de « Bibliothèque intégrée » données par Jérôme Brunet :

- **Bibliothèque associée.** Dans une université, une bibliothèque est dite associée à un Service commun de la documentation (SCD) ou un Service Inter-établissement de coopération documentaire (SICD) lorsqu'elle participe à la politique documentaire de l'établissement alors que ses moyens budgétaires et en personnel sont indépendants. »
- **«Bibliothèque intégrée.** Dans une université, une bibliothèque est dite intégrée à un SCD ou un SICD lorsque budget, personnels et documentation dépendent de ce même établissement. ⁷⁰

On voit bien que la différence entre ces deux structures réside dans la gestion du budget et du personnel : elle n'est pas sans incidence depuis la loi n°2007-1199 dite LRU⁷¹ (Libertés et responsabilités des universités) qui je le rappelle, met fin aux crédits « fléchés », attribués directement par l'administration centrale et qui oblige désormais le directeur du SCD à défendre son budget. Le directeur du SCD ne gère ainsi plus lui-même les postes de sa structure, et c'est cette perte d'autonomie financière qui fait préférer à certains le statut de bibliothèque associée, quand celle-ci dépend néanmoins d'une UFR qui leur permet une relative indépendance.

En revanche, on voit bien, selon la définition de Jérôme Brunet (et le décret), que les bibliothèques associées et intégrées sont toutes les deux tenues de participer à la politique documentaire de l'établissement, à savoir l'université, qui est décidée par le conseil d'administration. Quels peuvent donc être les enjeux pour une structure à rester associé ou à s'intégrer ? L'enjeu résiderait-il donc principalement dans le souci de garder une autonomie financière qui serait plus à même d'assurer la mission de contribution aux activités de formation et de recherche des établissements (Article D 714-

⁷⁰ Jérôme Brunet, « Vocabulaire professionnel et bibliothéconomie », *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégorie B*, Vuibert, 2012, pp. 169-170.

⁷¹ Légifrance, Secrétariat général du Gouvernement, *Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités* [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000824315> (page consultée le 14/06/2016).

29⁷²) ? Une bibliothèque intégrée assurerait-elle moins bien ses missions contrairement à une bibliothèque associée qui serait avantagée par une plus grande autonomie ? Les entretiens menés avec Nicolas Blanpain et Françoise Marchal, respectivement responsables des bibliothèques associées SEGGAT et LVE, puis avec Julien Legalle, ingénieur d' études de ressources documentaires et référent STAPS, temporairement coresponsable de la BU Sciences et STAPS récemment intégrée, et enfin avec Catherine Sevestre-Loquet, responsable de la bibliothèque de l'ESPE de CAEN sur le point d'être intégrée, nous ferons voir qu'il est difficile de répondre catégoriquement à cette question. L'entretien mené avec Danièle Verdy, directrice du SCD Unicaen, nous apportera en dernier temps un nouvel éclairage sur cette problématique de l'intégration des bibliothèques associées.

⁷² Légifrance. Secrétariat général du gouvernement, *Code de l'éducation – Article D714-28* [en ligne], <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027866277>> (page consultée le 13/06/2016).

1. La bibliothèque SEGGAT : une structure associée qui tient à le rester

Le 7 avril 2016 j'ai pu m'entretenir avec le responsable de la SEGGAT à propos des relations entre SCD et bibliothèques associées et de l'éventuelle intégration de ces dernières. Nicolas Blanpain préfère pour de nombreuses raisons que sa bibliothèque demeure associée ; il n'en développe pas moins des relations étroites avec le SCD.

a) Présentation

Je renvoie ci-dessus pour une présentation détaillée de la structure. Je rappellerai juste que son acronyme s'explique par le fait que la bibliothèque-cartothèque d'origine de l'UFR de Géographie a dû accueillir, dans son campus d'origine (campus 1), la collection et le personnel de la bibliothèque de l'ancienne UFR de Sciences Economiques et de Gestion qui se tenait géographiquement dans un autre endroit (campus 4) (cf. Plans en annexe)⁷³ suite à la fusion de leurs UFR respectifs en 2014-2015. SEGGAT est en effet l'abréviation de Science Economiques et de Gestion, Géographie, Aménagement du Territoire.

b) Les raisons de rester associé

En tant que responsable d'une bibliothèque d'UFR dépendant en l'occurrence de celle de Sciences Economiques et de Gestion, de Géographie et d'Aménagement du territoire, issue d'une récente fusion, Nicolas Blanpain a un contact direct avec les enseignants et les étudiants, principalement ceux de Géographie du fait de ses origines. J'ai pu en effet constater lors de mon stage des contacts particuliers entre responsable et usagers : de nombreux étudiants venaient demander conseil tant au niveau de l'accès à des collections que pour la recherche bibliographique à Nicolas Blanpain lui-même, et la coopération entre enseignants pouvait se manifester quant à elle à plusieurs reprises, entre autres par des devoirs de licence mis à la disposition des étudiants au sein de la SEGGAT elle-même ou par des prêts de toute une série de cartes pour le besoin d'un TD (les modalités de prêt étant facilitées : la « consultation à domicile » était temporairement adoptée au lieu de celle « sur place », plus restrictive).

L'UFR est censée définir une charte documentaire : en attendant l'équipe du SEGGAT détermine ses acquisitions à partir des bibliographies des enseignants (envoyées principalement par mail), des catalogues des éditeurs ou des revues spécialisées comme *Géotamtam*. Nicolas Blanpain est donc au plus près des besoins des enseignants, particulièrement ceux de Géographie, et peut prendre connaissance des lectures obligatoires prescrites au sein de cette discipline : il sait ainsi quels documents les étudiants auront prioritairement besoin dans le cadre de leur cursus. Cette proximité permise par le statut

⁷³ Cf. les plans des campus en « Annexes ».

d'associé est donc un gage de qualité pour la formation des étudiants. Cette proximité se manifeste également par une présentation de la bibliothèque auprès des étudiants en Licence 1 et Master 1.

c) Les collaborations manifestes avec le SCD

La bibliothèque SEGGAT, bien qu'elle soit associée, peut être cependant amenéE à collaborer avec le SCD, parfois par la force des choses ou bien parce que Nicolas Blanpain y voit un intérêt manifeste.

La fusion des deux UFR sur le campus 1 a par exemple été décidée par la direction de l'université suite à l'accord de ses directeurs respectifs : elle satisfaisait ainsi une demande du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui souhaitait réduire les composantes de l'université de 21 à 8. Nicolas Blanpain a été averti officiellement de cette fusion dès septembre 2014. Deux réunions ont eu lieu à ce sujet en novembre et décembre 2014 auxquelles ont participé Nicolas Blanpain et la responsable du SCD Marie Izoard : Nicolas Blanpain a tenté de plaider pour une intégration de la bibliothèque de Sciences Economiques mais le responsable administratif Dominique Lallemand de la future UFR et son adjoint Nicolas Le Pape s'y sont opposés. La bibliothèque de Géographie a dû donc accueillir les fonds de la bibliothèque de Sciences Economiques et le déménagement s'est réalisé au mois de juin 2015 pendant trois jours. C'est un travail qui a été difficile puisque Nicolas Blanpain et Alexandra Delamotte ont dû trier les 300 mètres linéaires de la bibliothèque de Sciences Eco eux-mêmes : celle-ci n'était en effet tenue par aucun responsable, le personnel consistant uniquement en Nicolas Lagrandie, adjoint technique de catégorie C, qui a d'ailleurs rejoint l'équipe du SEGGAT. Heureusement, Nicolas Blanpain et Alexandra Delamotte ont été secondés dans ce délicat travail de tri par Marie Izoard elle-même et d'autres collègues du SCD, comme Carole Brier responsable de la Coordination des périodiques, et Roland Le Montrier et Nicolas Cocman qui se sont occupés de trier les fonds qui n'étaient pas classés selon la Dewey. Il a fallu également faire de la place pour des tables et places assises dévolues aux étudiant de Sciences Economiques ce qui a constraint Nicolas Blanpain à déménager une partie de la cartothèque dans un endroit où elle est pour l'instant inaccessible : l'endroit, qui vient d'être désamianté est en effet en chantier pour un rééquipement qui devrait se terminer en janvier 2017. Comme on le voit, bien qu'associée, une bibliothèque peut être secondée par des collègues du SCD dans des conjonctures délicates imposées par la direction de l'université ou les UFR.

La bibliothèque SEGGAT tire ceci dit également profit d'une collaboration permanente avec le SCD : elle ne prend pas en charge par exemple l'abonnement des revues numériques qui sont disponibles dans sa structure à partir du portail documentaire. Elle collabore également du point de vue de la conservation partagée et de la rationalisation des collections : la SEGGAT ne va pas par exemple investir dans des documents largement possédés par la BU Droit-Lettres ce qui représente un gain non négligeable du point de vue du budget.

La bibliothèque SEGGAT partage aussi plein d'outils avec le SCD comme le SIGB, le portail, le catalogue Flora, les licences WinibW qui permettent de travailler dans le Sudoc.

Ainsi que le montre le cas de la bibliothèque SEGGAT, le fait d'être associé permet, par un investissement au sein de l'UFR, d'être au plus près des besoins des enseignants et des étudiants : les bibliothécaires contribuent ainsi mieux aux activités de recherche et de formation par un développement des collections et des services le plus adapté qui soit.

La collaboration avec le SCD se manifeste principalement par une mise en commun des outils et par un partage des collections et ainsi des tâches. Ceci dit, on l'a bien vu avec l'exemple de la bibliothèque de Sciences Economiques qui n'était pas tenue, la qualité d'une bibliothèque associée peut être à géométrie variable : celle-ci dépend en effet des relations avec l'UFR et de la vision que celle-ci peut en avoir ; en effet toutes les UFR n'ont pas obligatoirement une vision bien professionnelle de leur bibliothèque, ce qui peut être nuisible du point de vue de leur efficacité, problématique dont on reparlera plus loin. Nicolas Blanpain est d'ailleurs bien conscient que si la structure associée lui convient, c'est parce qu'il a l'opportunité d'entretenir des relations constructives avec l'ensemble du personnel et des enseignants de l'UFR de Géographie. De plus il sait que la décision de laisser la bibliothèque associée ou de l'intégrer dépend du directeur de l'UFR lui-même : si celui de la SEGGAT décidait un jour de l'intégration, Nicolas Blanpain ne pourrait pas empêcher ce changement.

2. La bibliothèque LVE : une structure associée qui privilégie les rapports avec le SCD

Françoise Marchal est responsable de la bibliothèque de l'UFR des Langues Vivantes Etrangères (LVE) depuis 1998. Interrogée le mercredi 20 avril 2016 sur les relations entre SCD et bibliothèques associées et la pertinence d'une éventuelle intégration de ces dernières, elle a indiqué qu'elle n'avait pas d'avis catégorique sur la question, entretenant des relations fréquentes avec le SCD en question. Elle est d'ailleurs élue au conseil documentaire pour représenter les bibliothèques associées.

a) Présentation

La bibliothèque des LVE, riche de 70 000 volumes, regroupe les fonds documentaires des sept départements de l'UFR des Langues vivantes étrangères : Allemand, Anglais, Langues Ibériques, Italien, Langues Nordiques, Langues Slaves et LEA (Langue Etrangère Appliquée). Elle est associée, bien que selon Françoise Marchal elle est trop grosse pour l'être avec ses 70 000 volumes et correspond plutôt à une section de bibliothèque intégrée.

La bibliothèque s'occupe d'acquérir et de traiter les documents nécessaires à toutes les langues et UFR. Les UFR comptent 2 000 étudiants, le département anglais étant le plus gros.

Les acquisitions se font généralement en fonction des demandes d'étudiants mais surtout des enseignants. Il existe un budget pour les Licences, les Masters et les équipes de recherche. En Master, l'achat est quasiment individuel et il en résulte que l'ouvrage est rarement réutilisé. En licence, étant donné que les enseignants souhaitent que les étudiants achètent leur propre livre ce sont les autres livres de l'auteur qui sont acquis mais les étudiants ne les lisent généralement pas : le prêt est ainsi plutôt décevant par rapport à l'investissement qui est fait.

En moyenne la bibliothèque LVE dispose en moyenne d'un budget de 13 000 euros pour les monographies et de 2 000 pour les périodiques ce qui permet globalement de satisfaire la demande. Depuis 2010 le budget et le nombre d'étudiants n'évoluent pas vraiment.

b) Relations avec le SCD

Si la politique documentaire s'élabore principalement en interne au conseil de l'UFR LVE les décisions y portent principalement sur le budget : le reste est élaboré en concertation avec la Bibliothèque Universitaire et proposé au conseil documentaire qui valide. La bibliothèque LVE est souvent engagée avec les autres composantes de l'université : elle traite en effet avec la BU Droit-Lettres, la bibliothèque des Sciences Humaines ou encore celle d'Histoire et la SEGGAT, entre autres parce que plusieurs laboratoires ont plusieurs disciplines en commun. Les domaines de recherche du CRISCO comme on a pu le voir embrassent aussi bien les disciplines de Sciences Humaines que celles d'Anglais, et en ce sens leurs collections peuvent apporter un intérêt pour des étudiants de l'UFR de LVE (voir

présentation du CRISCO ci-dessus). Les enseignants d'une UFR peuvent eux-mêmes appartenir à des laboratoires différents comme ceux de l'ERLIS, de l'ERIBIA et du CRISCO.

L'organisation fonctionnelle du SCD amène obligatoirement à des collaborations avec la bibliothèque LVE. Les départements des ressources documentaires, des services au public, de la formation et de la DSID (que l'on a brièvement décrits en première partie de ce mémoire) travaillent en effet respectivement dans leur domaine pour tout le SCD, bibliothèques associées comprises. Le SIGB Flora est en effet commun et le personnel la bibliothèque LVE l'utilise. Il est en effet possible dans le catalogue du portail documentaire de l'université de trouver les références qui sont disponibles à la bibliothèque LVE comme à la bibliothèque SEGGAT.

Les rapports selon Françoise Marchal varient en fait selon les personnalités des différents responsables. Françoise Marchal a par exemple toujours œuvré pour le collectif, tandis que le centre de documentation de l'UFR de Droit et Sciences politiques ne fait pas grand cas du SCD : le fonds n'est d'ailleurs pas visible dans le Sudoc et n'est pas classé selon la norme Dewey.

Ceci dit il n'est pas toujours facile de respecter les décisions du SCD et de l'UFR. Une UFR a généralement tendance à rester autonome et cela a des conséquences particulières sur une bibliothèque qui en dépend : les enseignants contribuent pour une plus grande part à l'acquisition des documents et le personnel n'est pas affecté dans une autre bibliothèque puisqu'il reste au sein de l'UFR. Cette gestion du personnel par l'UFR peut néanmoins poser problème d'un point de vue professionnel : en effet, l'UFR peut très bien redéployer à la gestion d'une bibliothèque une personne qui n'est pas bibliothécaire, comme c'est le cas pour l'UFR d'Histoire. Ainsi le choix est délicat puisque lorsque la bibliothèque est intégrée le directeur et les enseignants de l'UFR ne font plus que des propositions et ne décident plus mais la profession de bibliothécaire est en revanche mieux reconnue : les postes sont immédiatement pourvus par des professionnels.

C'est pour ces différentes raisons que Françoise Marchal n'a pas d'avis tranché sur la question de l'intégration ou non. Le choix peut dépendre des critères choisis et des relations entre les personnes.

Du point de vue de l'accompagnement pédagogique, Françoise Marchal, qui est enseignante en tant que PRCE Documentation, assure plus de 100 h de cours de méthodologie documentaire pour les L1 et M1, heures qui sont inscrites dans les maquettes de l'UFR LVE : selon elle, si la responsabilité de la bibliothèque LVE avait été confiée à un conservateur, peut-être que cet aspect pédagogique aurait été moins développé. De plus, Françoise Marchal entretient de bonnes relations avec différents enseignants d'UFR, bien que les initiatives doivent souvent venir d'elle-même : elle doit se faire inviter pour participer au conseil d'UFR, a dû il y a quelques années envoyer des lettres aux enseignants pour convaincre d'une classification Dewey des documents et insisté pour la nécessité d'un accompagnement documentaire des étudiants. Le statut d'associé ne l'empêche non plus pas comme on vient le voir de coopérer avec le SCD et l'idée d'une intégration n'est pas appréhendée sans présenter des avantages : Françoise Marchal estime d'ailleurs que 70 000 ouvrages constituent un nombre difficile à gérer pour une bibliothèque

associée (le nombre est en effet important est l'équipe n'est constituée que de trois personnes) et elle remarque que pour tout ce qui concerne la signalisation du bâtiment sur le campus ou encore les animations culturelles diverses que l'on peut proposer, il y a une meilleure prise en charge de toutes ces activités lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre d'une structure intégrée. Il n'y a d'ailleurs pas de magasinier dans l'équipe de Françoise Marchal, et si cela avait été le cas la bibliothèque LVE ne serait peut-être pas actuellement qu'à 90 % des collections signalées dans le Sudoc : celles-ci ont en effet été pour la plupart signalées livre en main à l'unité, Françoise Marchal n'étant encore qu'en 2000 la seule personne autorisée à avoir accès à WinibW !

3. La BU Sciences-STAPS : une intégration profitable

La bibliothèque universitaire Sciences-STAPS est issue de l'intégration des collections des anciennes UFR jadis dispersées sur les différents campus et au-delà. Elle a ouvert en novembre 2003 dans un vaste bâtiment de construction récente situé sur le Campus 2 au Nord de Caen. Elle constitue l'une des quatre principales sections documentaires du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Basse-Normandie. Elle est spécialisée dans les disciplines scientifiques, techniques et sportives, et met de nombreuses ressources documentaires, sous forme imprimée et/ou électronique, à la disposition des 5300 étudiants scientifiques des campus 1 (IBFA, ESIX) et 2 (UFR Sciences, UFR STAPS, IUT, EBSICAEN) et de leurs enseignants, ainsi qu'aux chercheurs.

Julien Legalle, ingénieur d'étude de ressources documentaires et référent STAPS, avec qui j'ai pu m'entretenir le mardi 19 avril 2016, a pu ainsi témoigner d'une intégration qui selon lui a plutôt été bénéfique.

a) Une structure importante et aux multiples services

La BU Science-STAPS est un lieu particulièrement imposant, riche et bien équipé : dans une surface de 7732 M2 elle contient 95 500 volumes et 8730 mètres linéaires d'ouvrages, périodiques et thèses dont 70 % en accès libre et offre 1 016 places assises, une soixantaine de postes informatiques, et 14 salles de travail en groupe, sans oublier la WIFI.

Il faut noter que Julien Legalle assure actuellement la coresponsabilité de la structure jusqu'à la rentrée 2016 (au moins) suite au départ du conservateur, ce qui correspond à un travail administratif supplémentaire à ses missions d'ingénieur. Celles-ci comportent déjà plusieurs missions différentes et complémentaires. Il s'occupe dans un premier temps de l'acquisition des imprimés en fonction des différentes disciplines et de la gestion et la valorisation du fonds STAPS dont il est référent (expositions, conférences). Il forme aussi des étudiants de licence STAPS 1, 2 et 3 et est responsable de la formation sur la Propriété Industrielle dont la BU Sciences et STAPS est antenne relais. Il s'occupe aussi du planning des animations culturelles et scientifiques : la bibliothèque en accueille en effet plusieurs, comme cette année 2015-2016 des expositions sur la laïcité ou des ateliers de création de recueil de poèmes d'étudiants ou libres de droit dans le cadre du Printemps des Poètes. Julien Legalle assure donc de multiples responsabilités.

Dans le cadre du développement du renseignement documentaire au moyen de nouveaux outils dont ceux que constituent les réseaux sociaux, Julien Legalle est particulièrement fier du compte Twitter @BibSTAPS qu'il a créé et qu'il anime depuis 2013. L'angle du compte est disciplinaire mais pas caennais uniquement : en effet y sont publiés des articles de la presse nationale. Le compte annonce aussi les futurs ouvrages sur le sport qui peuvent sortir et partage toutes les animations que la bibliothèque peut organiser dans le but d'intéresser d'autres universités. Le ton d'ensemble est décalé : au lieu d'expliquer doctement on essaye de comprendre par exemple pourquoi un joueur de football a pu rater son coup ; cela vise à faire venir un public qui ne serait pas venu avant. Le compte rencontre un succès non

négligeable puisque beaucoup d'enseignants chercheurs spécialisés en STAPS viennent le consulter ; des professeurs d'EPS qui ont quitté le milieu du travail l'utilisent également comme outil de veille pour se tenir au courant. D'une certaine manière le compte Twitter @BibSTAPS est victime de son succès puisque beaucoup de questions y sont posées ce qui représente pour Julien Legalle beaucoup de travail. Le public cible était surtout celui des étudiants et enseignant chercheurs de Management sports mais un autre public a répondu, et s'il peut venir il se déplace pour assister aux différentes conférences ou animations.

b) Une intégration qui aide à la reconnaissance du métier de bibliothécaire

La nouvelle bibliothèque universitaire Sciences-STAPS qui a ouvert en 2003 est donc issue d'une fusion et d'une intégration des collections et des structures documentaires des UFR de Sciences et de STAPS. Cette politique d'intégration a donc eu lieu avant la LRU. L'accueil de tous les documents a nécessité un important travail de catalogage. Quant aux postes des UFR ils ont tous été cédés au SCD et il a fallu pour les équipes s'adapter à un nouveau public.

Cette intégration a opéré un changement plutôt positif dans la considération des bibliothécaires par les enseignants. En effet ces derniers considéraient les autres parfois comme de simples administratifs, tout juste bon parfois à réaliser des photocopies. Cette intégration dans un nouveau bâtiment a donc entraîné une meilleure considération du bibliothécaire : celui-ci est désormais vu comme ayant des compétences propres. Dans une UFR, comme on l'a vu avec Françoise Marchal, un secrétaire pouvait reprendre un poste de bibliothécaire, ce qui fait que ce dernier n'était considéré que comme un administratif et pas un auxiliaire possible à la formation et la recherche. Le fait de faire partie d'une même équipe évite également la jalousie qu'il pouvait y avoir entre les collègues d'UFR différents. Cette intégration assure donc une meilleure reconnaissance du métier, améliorée par les formations possibles que propose le SCD pour lesquelles il est possible de s'absenter. L'équipe étant plus nombreuse qu'en BUFR, la collaboration avec d'autres collègues plus spécialisés permet à la fois de mettre en commun ses compétences et de les perfectionner : cette collaboration permet de se sentir moins isolé et de s'investir plus.

Les liens restent toujours très forts avec les enseignants malgré le changement de bâtiments. Des bonnes volontés de coopération ont su entretenir des relations qui peuvent permettre entre autres la coordination d'événements. Il est parfois nécessaire pour apaiser certaines tensions d'organiser des réunions pédagogiques pour expliquer par exemple certains choix de non-dépenses : les nouveaux besoins électroniques, le maintien d'abonnements électroniques et les nouveaux qui peuvent être effectués le sont souvent au détriment du papier.

L'intégration des bibliothèques d'UFR de STAPS et de Sciences au sein d'une même structure a nécessité certes un important travail de catalogage et de signalement des collections, ainsi qu'une adaptation à un public plus nombreux et varié, mais elle a été globalement positive au sens où elle a permis une meilleure reconnaissance du métier de bibliothécaire.

4. La BU ESPE de Caen : une bibliothèque en voie d'intégration

La bibliothèque de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ancienne IUFM), située sur le campus 5 de l'université de Caen est une ancienne structure intégrée, devenue associée en 2010. Elle redeviendra intégrée à la rentrée 2016 : cette intégration n'est pas vue sans une relative appréhension par la responsable Catherine Sevestre-Loquet avec qui j'ai pu m'entretenir à ce sujet le vendredi 22 avril 2016, et qui m'a expliqué que sa structure collaborait déjà grandement avec le SCD.

a) Présentation

La bibliothèque de l'ESPE de Caen compte 54 000 ouvrages, sans compter les fascicules de périodiques.

L'ESPE compte elle 1 500 étudiants et 110 enseignants, dont 83 formateurs à temps plein ESPE et 27 PFA (professeurs formateurs associés). Suite aux missions de la structure, la politique documentaire est plus ou moins guidée tacitement en essayant de coller au maximum aux concours d'enseignements et aux maquettes de l'ESPE : cela nécessite d'actualiser le fonds avec les annales des concours successifs et les publications importantes en Didactique.

En tant que responsable Catherine Sevestre-Loquet assure plusieurs responsabilités. Du point de vue de la gestion administrative elle s'occupe par exemple du planning (horaires) ainsi que des crédits à partir d'un budget alloué pour l'année (celui-ci s'évaluait en 2015 à 25 000 euros : 15 000 pour la formation, 10 000 pour la recherche). Elle assure également, en commun avec d'autres membres de l'équipe, plusieurs services au public comme l'accueil et le prêt, l'information auprès des lecteurs, le renseignement bibliographique élaboré, et assure aussi en partie la formation des lecteurs (présentation du portail documentaire et de bases de données, ateliers Zotero) et les animations ponctuelles (journées éditeurs, expositions, *Boréales..*). Sur le plan de la politique documentaire et des collections, Catherine Sevestre-Loquet assure en partie dans le cadre des acquisitions hors périodiques de la veille documentaire et la sélection des titres ; elle se charge exclusivement de la relation avec les libraires et du suivi des crédits et des commandes. Concernant le traitement des collections (hors périodiques), elle s'occupe en partie du catalogage et de l'exemplarisation Sudoc, ainsi que du rétro-catalogage et du désherbage.

La bibliothèque de l'ESPE Caen se caractérise entre autres par un fonds important de littérature jeunesse : Catherine Sevestre-Loquet établit un état des lieux de tout ce qui peut exister dans ce domaine et organise fréquemment des conférences avec des spécialistes (Anne Shneider sur la mémoire des enfants ou bien le thème du trickster dans *Le Roman de Renart...*).

b) Une bibliothèque associée en relation avec les services du SCD

La bibliothèque de l'ESPE de Caen entretient de nombreuses relations avec le SCD et ceux à plusieurs niveaux. En effet, en tant que bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur, elle assure avec ce dernier la plupart des missions qui lui incombe.

Cela concerne par exemple la mise en œuvre de la politique documentaire de l'université. La bibliothèque de l'ESPE participe en effet en ce sens au groupe de travail mis en place par Florence Poncé (Directrice du Département des ressources numériques au SCD). Ce groupe de travail s'intitule *Politique documentaire et acquisitions* et vise à délimiter les périmètres d'acquisition de chaque bibliothèque : c'est donc dans ce cadre que se décide les cibles de celle de l'ESPE, à savoir les Sciences de l'éducation et les spécificités que l'on a pu déjà indiquer : annales de concours d'enseignants, manuels scolaires, littérature de jeunesse. Les acquisitions se font également en collaboration avec Françoise Marchal pour ce qui concerne le pluridisciplinaire et Magali Wiedmann pour les Sciences de l'éducation. Cette concertation s'explique par le fait que les étudiants de l'ESPE fréquentent aussi régulièrement les bibliothèques du campus 1 commet la BU Droit-Lettres, la SEGGAT, celle d'Histoire et des Sciences de l'Homme.

Dans cette logique de coopération, concernant la gestion des périodiques, c'est la conservation partagée qui est mise à l'œuvre : Catherine Sevestre-Loquet collabore en effet à ce sujet avec la responsable du Département de la Coordination des périodiques du SCD Carole Brier (sélection des titres, réabonnement sur Ebsconet).

Du point de vue du signalement, les collections de l'ESPE sont incluses depuis juin 2013 dans le catalogue de l'université : le SIGB Flora est également utilisé, et c'est un personnel du SCD qui en assure la maintenance, Stéphane Brossard. Il faut aussi citer un autre personnel du SCD, Joséphine Masson, qui est la correspondante Sudoc, c'est-à-dire qu'elle renseigne sur les règles de catalogage en vigueur.

La collaboration avec le SCD se manifeste aussi avec le service navette qui permet des prêts et retours mutualisés entre différentes bibliothèques de l'université de Caen.

Enfin, on peut citer comme dernier exemple la participation à l'enquête et au groupe de travail Libqual, une enquête sur la qualité des services qui s'est déroulée du 29 février au 2 mars 2016.

c) Quels changements dans l'intégration ?

Le directeur de l'ESPE, Stanislas Hommet, très investi dans l'université, a demandé l'intégration de la bibliothèque ESPE à la présidence. Celle-ci devrait être effective en septembre 2016 ou en janvier 2017. Il y aura une convention d'intégration qui sera présentée au Conseil d'école de l'ESPE fin avril 2016.

Comme on vient de le voir, cette intégration ne changera pas grand-chose au niveau de la collaboration avec le SCD puisque celle-ci est déjà très effective : au mieux sera-t-elle renforcée. Contrairement à ce qui a pu se produire avec l'intégration de la BU Sciences-STAPS, celle-ci n'apportera pas une meilleure reconnaissance du métier de bibliothécaire puisque selon Catherine Sevestre-Loquet

les rapports entre les professionnels de la bibliothèque et les enseignants sont déjà très constructifs : des travaux de terrain comme du désherbage sont en effet régulièrement effectués ensemble.

De plus, Catherine Sevestre-Loquet entretient de bonnes relations avec le directeur de l'ESPE : elle le qualifie en effet comme quelqu'un de très généreux en ce qui concerne les finances et le mobilier (la bibliothèque a ainsi pu être réaménagée en 2014-2015 avec l'achat de nouvelles étagères). Le budget, qui était alloué directement à la bibliothèque, conférait à Catherine Sevestre-Loquet une totale autonomie au niveau des acquisitions, ce qu'elle craint de perdre un peu avec l'intégration. Les crédits seront donnés au SCD par l'ESPE, et le SCD les dédiera certes à la bibliothèque, mais il faudra désormais envoyer la commande (panier Decitre) à Florence Poncé qui centralisera toutes les propositions et les validera en leur donnant un numéro SIFAC ou non (SIFAC étant un logiciel comptable). La gestion du personnel concernant les congés par exemple se fera selon la méthode du SCD, c'est-à-dire non plus en jour mais en heures, ce qui semble contrarier Catherine Sevestre-Loquet. L'équipe en revanche restera la même.

Comme on vient de le voir, les différentes structures n'appréhendent pas tous de la même manière la question de l'intégration : si dans le cas de la BU Sciences-STAPS elle semble pertinente puisqu'elle a permis une meilleure professionnalisation et reconnaissance des anciennes équipes, elle semble en effet moins s'imposer dans le cas des bibliothèques SEGGAT, LVE et de l'ESPE CAEN dans la mesure où ces dernières assurent efficacement leurs missions et n'hésitent pas, pour les mener mieux, à collaborer avec le SCD malgré leur statut d'associé. Il semblerait que l'enjeu consiste dans certains cas à une concentration de la gestion du budget : en effet l'intégration suppose que l'UFR transmette les crédits des bibliothèques directement au SCD et non plus à la responsable de la bibliothèque en question. Dans les cas des bibliothèques associées où, grâce à une bonne relation avec le responsable d'UFR ou de l'organisme, le responsable a la possibilité de gérer lui-même les crédits qui lui sont alloués sans rendre de compte à personne, le fait de devoir désormais faire valider ses propositions d'achat par un responsable du SCD suite à l'intégration de la structure peut en effet être vu négativement comme la perte d'une certaine autonomie.

L'intégration semble donc bien se discuter dans certains cas. Mais avons-nous vraiment le choix ? L'entretien mené à ce sujet avec la directrice du SCD Danièle Verdy semble en effet indiquer que la dynamique qui l'emporte semble être celle de l'intégration, malgré l'avis de certains professionnels des bibliothèques sur la question.

5. SCD et bibliothèques associées : vers une intégration généralisée ?

Danièle Verdy, conservatrice, est directrice du SCD depuis janvier 2014. Elle est arrivée à Caen en 2004 comme adjointe au conservateur de la BU Sciences-STAPS et a pris en 2008 la direction de la BU Santé pour en conduire le projet de construction au sein du PFRS (Pôle de Formation et de Recherche en Santé). La direction d'une gestion d'équipement universitaire comme le SCD a donc été prise en charge dans le cadre d'une autonomie effective de l'université suite à la loi 2007-1199 dite LRU (Liberté et Responsabilités des Universités). L'entretien qui a pu être mené avec Danièle Verdy le mercredi 13 avril 2016 a permis, dans un premier temps, d'éclairer les différentes responsabilités qu'elle exerce, en tant que directrice du SCD, sur les bibliothèques intégrées et associées et, dans un deuxième temps, de mieux cerner les rapports que ces dernières peuvent entretenir entre elles.

a) Les responsabilités d'un directeur de SCD

En tant que directrice du SCD, Danièle Verdy assume deux grands types de responsabilité : l'une scientifique et l'autre hiérarchique.

Sur le plan de la responsabilité scientifique, Danièle Verdy est en effet garante d'une bonne gestion de la collection documentaire de l'université de Caen, y compris de celle des bibliothèques associées (malgré le fait que certains directeurs d'UFR peuvent prétendre que ses compétences ne peuvent s'étendre jusque dans ces domaines) : elle en assure entre autres la sécurité, la conservation et la communication.

Sur le plan hiérarchique, Danièle Verdy possède une responsabilité totale sur toutes les bibliothèques intégrées : cela concerne principalement la gestion du budget et de l'équipe ; cela peut se traduire par une délégation de son rôle d'expertise. Danièle Verdy n'exerce en revanche pas d'autorité sur les bibliothèques associées : ce sont en effet les directeurs d'UFR qui gèrent le budget et le personnel dévolus au service documentaire. Les échanges entre directrice du SCD et directeurs d'UFR sont cependant possibles : Danièle Verdy peut par exemple être garante de certaines décisions prises par ces derniers, comme la fusion de la Géographie avec les Sciences Economiques en 2014 ; elle peut également demander des statistiques sur l'état des collections ou des rapports d'activités, spécialement aux structures en voie d'intégration. Elle doit d'ailleurs, dans le cadre d'un processus d'intégration d'une bibliothèque associée demandé par le directeur de l'UFR, gérer le transfert de la collection quand le changement de statut en appelle un physique.

Danièle Verdy est également responsable de la politique documentaire de l'université, qui doit être mise en œuvre par toutes les structures documentaires, aussi bien associées qu'intégrées, selon, dans le Code de l'éducation, l'article D714-29 du décret n°2013-756 du 19 août 2013. Concernant l'université de Caen il est de coutume de parler d'« archipel documentaire » puisque celle-ci n'est toujours pas formalisée : il n'y a pas vraiment eu de travail commun sur cette politique dont les grands

axes se déterminent avec les enseignants chercheurs. Cette politique est en général en lien avec le projet d'établissement qui porte sur cinq ans environ. En ce qui concerne l'université de Caen, elle doit accompagner la recherche et la politique de l'université, à savoir soutenir la réussite en Licence et soutenir en creux certains axes de la recherche : il y a donc un équilibre difficile à trouver au niveau du budget entre la formation et la recherche ce qui n'est pas sans provoquer des motifs de contentieux. Le budget est d'ailleurs aussi arbitré par une volonté de favoriser le développement du numérique, au détriment des autres services : il y a en effet le souci d'insuffler une culture numérique pratique à développer chez les étudiants.

b) Le budget et les types de dépense au sein du SCD

Le SCD dispose d'une dotation globale allouée par l'université. La dernière s'élève à 625 000 € auxquels s'ajoutent les droits universitaires reversés pour un montant de 505 000 € plus diverses recettes et subventions qui amènent à un montant de recettes prévisionnelles de 1 358 000 €.

Le budget est construit sur trois « blocs » de dépenses documentaires auxquels s'ajoutent les dépenses de fonctionnement et d'investissement ; la masse salariale n'est pas gérée en direct, sauf celle des emplois-étudiants.

Les dépenses documentaires prévisionnelles sont de 890 000€ (ressources numériques, abonnements et monographies) auxquelles s'ajoute, sous forme de prélèvement "à la source", la part de l'université pour la licence nationale de l'abonnement à Elsevier. Concrètement, cette part est déjà déduite de la dotation globale reversée par l'université au SCD. Cette part s'élève à un peu plus de 300 000€.

Il y a ensuite un bloc de dépenses dites "environnement documentaire" qui comprend les différents services liés à la documentation : système d'information, conservation, traitement des espaces documentaires, numérisation, PEB, etc. Son montant s'élève à 221 000 €.

Le troisième bloc dit de "pilotage/animation" regroupe les dépenses de communication, animation scientifique et culturelle, formation continue, missions, pour 50 000 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 83 000 €, la rémunération des emplois étudiants à 155 000 € (21 contrats) et une petite réserve de 3 000 € d'investissement.

On peut aussi mentionner des subventions : celles du Cadist de 8000 € et du PS-Sudoc (centre régional Basse-Normandie) de 6 000 € (pour un projet de trois ans axée sur la conversation partagée). Quant aux co-financements, elles concernent les ressources numériques, les composantes apportant leur participations financières aux abonnements à des bases de données ou des bouquets de périodiques (ex : UFR de droit, Pharmacie, Humanités et sciences sociales, Psychologie, médecine, etc. pour un total de 77 300 €).

Il reste ceci dit beaucoup plus de demandes que de moyens : par défaut le SCD est parfois obligé de refuser de s'abonner à de certaines ressources (il a fallu par exemple supprimer un abonnement « santé » au profit de nouvelles ressources).

c) Les relations entre SCD et bibliothèques associées

Le SCD Unicaen compte cinq bibliothèques intégrées : les bibliothèques universitaires caennaises Droit-Lettres, Santé et Sciences-STAPS et celles d'Alençon et Cherbourg. Toutes les autres bibliothèques, formant un ensemble que le SCD coordonne, sont donc associées : elles sont plus d'une vingtaine et sont rattachées à des composantes de formation (UFR, Instituts, Ecoles) ou de recherche. Plusieurs collaborent néanmoins à plusieurs niveaux avec le SCD.

Le SCD travaille par exemple régulièrement avec les bibliothèques de composantes de Sciences Humaines, de Langues Vivantes Etrangères et d'Histoire. Il y a une relation particulièrement étroite avec Françoise Marchal, responsable de la bibliothèque LVE, qui va par exemple déléguer la négociation d'un dictionnaire électronique qui profitera ainsi à tous, toutes les ressources électroniques étant en effet prises en charge par le SCD et disponibles dans toutes les bibliothèques à partir du portail documentaire.

Danièle Verdy peut également intervenir pour clarifier des processus de fusion entre deux bibliothèques.

Les collègues de bibliothèques associées ont également toujours accepté de collaborer en ce qui concerne par exemple le signalement des collections dans le Sudoc, l'utilisation d'un portail documentaire et d'un catalogue commun, ou encore la pratique de la conservation partagée des périodiques, comme on a pu le voir avec les bibliothèques SEGGAT, LVE et celle de l'ESPE Caen.

Les réunions avec les collègues des structures associées sont organisées fréquemment en fonction des besoins : Danièle Verdy lance généralement les grandes directions mais sur le terrain un travail collectif est effectué entre membres du SCD et des bibliothèques associées. La logique de consolider le réseau documentaire de l'université, à travers une informatisation et une cartographie plus complète des collections, amène par exemple Florence Poncé, dont en tant que directrice du Département des ressources numériques c'est une des missions principales, à travailler sur le terrain avec des membres d'UFR ou d'organismes de recherche : elle a par exemple contacté le directeur du laboratoire de recherche CRISCO Pierre Larrivée pour que j'y puisse effectuer un travail de signalement de collection dans le catalogue Sudoc. Le travail qui a pu être fait au CRISCO est d'ailleurs plutôt une bonne nouvelle : en effet dans ces types de laboratoire, quand ils sont, comme c'est souvent le cas, affiliés au CNRS, le chercheur trouve généralement sa documentation en ligne grâce à cet organisme qui négocie ses ressources pour toutes les structures de Caen qui lui sont associées, et ne voit ainsi pas d'intérêt à fréquenter les bibliothèques des autres circuits documentaires.

Le SCD développe aussi ses services au sein des structures associées. Il représente en effet un apport logistique non négligeable : il peut monter différents types de matériel, organiser des commandes groupées de fournitures qui profite à tous (remises ou bénéfices sur les tarifs). Les moyens proposés peuvent être aussi humains : on a vu en effet que des membres du SCD ont apporté leur concours à Nicolas Blanpain dans le tri des collections de Sciences Economiques lors de la fusion des bibliothèques des UFR de Géographie et de Sciences Economiques.

Les bibliothèques associées retirent également le bénéfice d'une certaine valorisation en faisant passer des informations sur le portail documentaire de l'université. Ces dernières se font aussi connaître en participant depuis 2014 aux Journées Portes Ouvertes du SCD.

On voit donc que les bibliothèques associées peuvent tirer profit d'une collaboration avec le SCD. En ce qui concerne les rapports entre chaque bibliothèque associée, le SCD essaye autant que possible de resserrer leurs liens : la logique de consolider le réseau documentaire participe en effet d'une volonté d'élaborer une politique documentaire qui soit la plus commune possible. Ce travail collectif va plus ou moins de soi selon les structures associées : certaines peuvent en effet être plus en retrait que d'autres.

d) Un avenir qui appartient aux bibliothèques intégrées ?

Danièle Verdy défend l'intégration dans un souci principal d'efficacité de l'action.

Les bibliothèques associées sont en effet synonymes pour elle d'éparpillement de l'action. Une intégration permet de mieux économiser les énergies : la conduite et la rationalisation des moyens documentaires sont en effet souvent compliquées par la mauvaise volonté de certains directeurs d'UFR qui ne veulent pas collaborer. Le centre de documentation de l'UFR de Droit et Sciences politiques ne prête par exemple pas ses livres, ce qui n'est pas la modalité de consultation la plus à même de favoriser l'accès aux ressources documentaires et ainsi leur usage. Le doyen de l'UFR de Droit a ceci dit récemment demandé la fusion de ce centre avec la Bibliothèque Universitaire de Droit, ce qui permettra d'appliquer à ses collections les règles de prêt en vigueur dans toutes les bibliothèques de l'université.

Cela permet également du point de vue du personnel de faire travailler celui-ci dans un réseau plus structuré au moyen de fiches de poste plus clairement attribuées.

La frappe d'action est aussi plus importante étant donné que lors de l'intégration le SCD récupère le budget de l'UFR et celui-ci est loin d'être négligeable, notamment en ce qui concerne les crédits alloués à la documentation électronique comme on a pu le voir ci-dessus. Le personnel est aussi récupéré ; en revanche il n'y a pas systématiquement de déménagement pour les structures établies sur un autre campus comme cela a été le cas pour la bibliothèque de l'ESPE de Caen.

Cet éparpillement de l'action se comprend d'ailleurs quand on examine sur un plan les localisations des différentes bibliothèques associées : celles-ci sont en effet situées aux quatre coins du campus 1 pour la plupart. Cette disposition est héritée ceci dit de la pénurie en bibliothèques universitaires des années 80 qui a entraîné les UFR à développer leur propres structures de documentation.

6. Conclusion

On peut donc admettre, à partir des différents entretiens qui ont pu être menés, que d'un point de vue structurel et gestionnaire, une majorité de bibliothèques intégrées faciliterait la politique documentaire commune du SCD. Cette intégration semble de plus s'imposer dans le cas où certaines bibliothèques d'UFR proposent des services documentaires à la limite du satisfaisant : pensons à l'ancienne bibliothèque de l'UFR de Sciences Economiques pour laquelle il n'y avait tout simplement pas de responsable ou bien au centre de documentation de l'UFR de Droit et Sciences politiques qui ne propose que de la consultation sur place comme accès aux documents et aucune signalisation dans le Sudoc. En revanche, dans les cas où les bibliothèques associées remplissent très bien leurs missions, comme au SEGGAT ou à la bibliothèque de l'ESPE de Caen, la volonté d'intégration peut être perçue négativement, mais à tort, comme une remise en cause des compétences des responsables, ou bien, ce qui peut se révéler plus fondé, comme une relative perte d'autonomie dans les cas où la relation entre directeur de composante et responsable de bibliothèque permet à ce dernier une maîtrise totale du budget, comme c'est le cas à l'ESPE de Caen.

L'avenir devrait en tout état de cause trancher cette délicate problématique de l'intégration éventuelle des bibliothèques associées en faveur des préférences de Danièle Verdy : en effet, au niveau ministériel, l'article 4 du Code de l'Education, abrogé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013⁷⁴, stipule que « toute bibliothèque ou tout centre de documentation de l'université a vocation à être intégré dans un service commun ». Cette volonté d'intégration et de fusion réside donc dans une volonté ministérielle manifeste de rationaliser les composantes dans un souci d'efficacité et d'harmonisation. Mais cette centralisation du pouvoir et du budget que ces volontés entraînent est-elle nécessairement au profit de la formation et de la recherche universitaire ? On peut en effet voir les limites d'une fusion lorsqu'un responsable d'une ancienne bibliothèque de Géographie comme Nicolas Blanpain est obligé d'intégrer un fonds de Sciences Economiques dont il n'est pas spécialiste : l'ironie de la situation résidant dans le fait que le responsable de l'actuelle SEGGAT, en l'absence d'un responsable véritable pour la bibliothèque de Sciences Economiques, souhaitait en l'occurrence que cette dernière soit intégrée à la BU Droit-Lettres, ce qui n'a pas pu se faire suite à l'opposition de l'actuel responsable administratif de l'UFR SEGGAT Dominique Lallemand et de son adjoint de Sciences Economiques Nicolas Le Pape.

⁷⁴ Légifrance. Secrétariat général du gouvernement, *op. cit.*

Conclusion

1. Bilan critique du stage

C'est un stage de trois mois particulièrement intéressant que j'ai eu l'occasion d'effectuer au sein du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Unicaen. Il m'a en effet permis de découvrir des types particuliers de structure qui peuvent le constituer, tout en pratiquant des missions variées propres au mondes des bibliothèques et particulièrement celles de l'enseignement supérieur. Je me suis également rendu compte que chaque structure propose une documentation qui recouvre des domaines spécifiques, en lien avec les disciplines qu'elle sert.

1.1. Des bibliothèques de composantes

J'ai en effet travaillé dans un laboratoire de recherche dépendant d'une UFR, le CRISCO, dont la spécificité principale est que le public à servir consiste en des doctorants ou des enseignants chercheurs aux domaines communs et précis : les ouvrages de la bibliothèque que j'ai pu traiter recouvriraient en effet le champ disciplinaire de la linguistique. J'ai pu voir aussi les limites qui peuvent être celles d'un organisme de recherche comme le CRISCO concernant les bibliothèques. Les enseignants chercheurs disposant en général de leurs propres ressources au moyen d'une affiliation CNRS, ou suggérant des achats à titre individuel en raison de leur travail, il n'y a en l'occurrence pas une réelle conscience d'ouvrir les collections au reste de la communauté universitaire : les collections n'étaient en effet pas signalés dans le SUDOC, et le matériel nécessaire faisait en partie défaut. La mission de signalement que j'ai pu y effectuer montre néanmoins qu'une collaboration entre organisme de recherche et SCD est possible.

Les 2/3 de mon temps de travail à la bibliothèque de l'UFR SEGGAT m'ont permis de travailler dans une structure qui correspondait plus à ma vision d'une bibliothèque universitaire : j'étais en effet en contact avec un public mixte d'étudiants et d'enseignants chercheurs, pour lesquels il fallait veiller à favoriser l'accès à des collections, liées à leur champ disciplinaire. Cette spécialité n'empêchait pas de pratiquer des activités communes aux bibliothécaires en général, à savoir le traitement d'un don, l'exemplarisation et l'équipement de documents, la gestion des prêts, etc...

J'ai donc pu, au sein d'un cadre particulier, pratiquer des tâches de catégorie variées : l'exemplarisation que j'ai pu faire au CRISCO et au SEGGAT relevant plus de la catégorie C tandis que le traitement du don, l'aide à la recherche bibliographique ou encore l'élaboration de notices Unimarc que j'ai pu effectuer à la SEGGAT relevaient plus d'un travail de catégorie B. Je suis redevable à mes responsables Florence Poncé et Nicolas Blanpain d'avoir pu me faire pratiquer ces différentes tâches, un travail exclusif d'exemplarisation comme celui que j'ai réalisé au CRISCO pouvant se relever fastidieux.

1.2. Des champs disciplinaires spécifiques

J'ai enfin pu découvrir la gestion de collections traitant de champs disciplinaires spécifiques conformément à mes prévisions : les bibliothèques universitaires proposent en effet des ressources scientifiquement plus spécialisées que celles que l'on peut gérer en structure municipale ou départementale. J'appréhendais un peu de devoir être en contact avec des disciplines qui sont complètement opposées à mon profil, celui-ci étant littéraire suite à mes études de Lettres Classiques, ce qui aurait pu compliquer mes tâches. Heureusement cela ne m'a posé trop de problèmes. La discipline de linguistique qui est celle du laboratoire CRISCO est en effet proche voire cousine de celle des Lettres, et le travail de catégorie C que j'y ai mené ne nécessitait pas de maîtriser cette discipline. Les disciplines de Géographie et d'Aménagement du Territoire regroupent des domaines propres aux sciences humaines et sociales, qui sont assez littéraires également, ce qui fait que je ne me sentais pas trop dépayssé. Quant à la Géographie et la cartographie c'est un domaine et des documents que j'ai pris plaisir à découvrir, les pratiquant déjà un peu moi-même (en amateur) par goût du voyage et par curiosité. En revanche je suis complètement profane concernant le domaine des Sciences Economiques, mais dans le cadre de mon travail je n'avais pas besoin d'avoir ne serait-ce que des connaissances de base en la matière, le principal étant de guider les étudiants dans la localisation des fonds.

Quelle que soit la discipline traitée, j'avais de toute façon la chance d'être encadré par une équipe qui n'hésitait pas à m'apporter des éclaircissements quand j'en avais besoin, que ce soit sur le plan scientifique ou technique. Ainsi, cela me permet de penser que lorsque les conditions d'encadrement sont favorables, le fait de travailler dans une bibliothèque dont le champ disciplinaire est éloigné de mon profil n'est pas une éventualité à appréhender outre mesure.

2. Contexte actuel des SCD

Comme on a pu le constater dans le cadre de mon rapport, une dynamique d'intégration des centres documentaires des universités est actuellement à l'œuvre, suite aux injonctions ministérielles énoncées dans l'article 4 du Code de l'Education, abrogé par Décret n°2013-756 du 19 août 2013⁷⁵. Cette politique trouve son origine dans un souci de rationaliser les composantes qui se manifeste principalement par les fusions de différentes Unités de Formation et de Recherche, comme celles de Géographie et de Sciences Economiques de l'université de Caen en 2014. Si l'intégration a des effets d'harmonisation des pratiques qui permettent un travail en réseau des bibliothèques plus structuré et efficace, de l'avis même de certains responsables de bibliothèques associées, on peut en revanche considérer avec une certaine appréhension la gestion centralisée du budget : en effet, dans le cas d'une intégration la bibliothèque associée dépend désormais uniquement de la direction du SCD, dont l'autonomie même est clairement limitée depuis la loi 2007-1199 (Libertés et Responsabilité Des Universités et fin aux crédits « fléchés »), ce qui n'assure pas d'une marge de manœuvre plus grande pour les différents responsables de bibliothèques.

Malgré ces complications contextuelles, le monde des bibliothèques universitaires reste un monde relativement riche et épanouissant, et il ne tient qu'à la volonté de ses professionnels qu'il le reste.

⁷⁵ *Ibid.*

Bibliographie

a) A propos d'Unicaen, l'université de Caen Normandie

UNICAEN. *Unicaen. Université de Caen Normandie* [en ligne], <http://www.unicaen.fr/> (page consultée le 14/06/2016). Le site de l'université.

« Université de Caen-Normandie », *Wikipédia. L'encyclopédie libre* [en ligne], <https://fr.wikipedia.org/wiki/Université_de_Caen-Normandie> (page consultée le 14/06/2016).

b) A propos du Service Commun de Documentation BU Unicaen

BU Unicaen, *Destruction - reconstruction de la bibliothèque universitaire : 1944 - 1957* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/actualites/expositions-virtuelles/destruction-reconstruction-de-la-bibliothèque-universitaire-1944-1957-499273.kjsp>> (page consultée le 13/07/2016).

BU Unicaen, *BU Unicaen. Bibliothèque universitaire* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/>> (page consultée le 14/06/2016). Le site du SCD.

BU Unicaen, *Guide du lecteur*, disponible en téléchargement sur la page d'accueil du site de la *BU Unicaen. Bibliothèque universitaire* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/>> (page consultée le 13/06/2016).

BU Unicaen, *Portail documentaire* [en ligne],
http://documentation.unicaen.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=INCIPIO&SSO_FORCELOGON=TRUE
(page consultée le 14/06/2016).

BU Unicaen, *Reconstitution des collections* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/actualites/expositions-virtuelles/reconstitution-des-collections-504219.kjsp>> (page consultée le 14/06/2016).

BU Unicaen, *Reconstruction de l'Université* [en ligne], <http://scd.unicaen.fr/actualites/expositions-virtuelles/destruction-reconstruction-de-la-bibliothèque-universitaire-chapitre-2-504224.kjsp> (page consultée le 14/06/2016).

BU Unicaen, *Situation de l'ancienne bibliothèque en 1944 et destructions* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/actualites/expositions-virtuelles/situation-de-l-ancienne-bibliothèque-en-1944-et-destructions-504216.kjsp>> (page consultée le 14/06/2016).

Université de Caen Basse-Normandie, *Règlement intérieur du Service Commun de la Documentation de l'Université de Caen Basse-Normandie*, disponible en téléchargement sur la page BU Unicaen, *Missions du Service commun de documentation (SCD)* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/nous-connaitre/missions/>> (page consultée le 13/06/2016).

c) Site du laboratoire CRISCO

Unicaen. Université de Caen Normandie, *Centre de Recherche Inter-langues sur la Signification en COntexte (CRISCO)*. EA 4255 de l'Université Caen Normandie [en ligne], <<http://www.crisco.unicaen.fr/>> (page consultée le 14/06/2016).

d) Page Web de la Bibliothèque- Cartothèque de l'UFR SEGGAT

BU Unicaen, *Bibliothèque-Cartothèque de l'UFR SEGGAT* [en ligne], <<http://scd.unicaen.fr/bibliotheques-/bibliotheques-d-ufr-instituts-ecoles/bibliotheque-cartotheque-de-l-ufr-de-geographie-179572.kjsp?RH=1254298664106>> (page consultée le 14/06/2016).

e) A propos du statut et des missions du Service Commun de Documentation (SCD)

Desrichard, Yves, « Les bibliothèques de l'enseignement supérieur », in *Le métier de Bibliothécaire*, Editions du Cercle de la Librairie, 2013, p. 118.

Légifrance. Secrétariat général du gouvernement, *Code de l'éducation – Article D714-28* [en ligne], <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIA_RTI000027866277> (page consultée le 13/06/2016).

Légifrance, Secrétariat général du Gouvernement, *Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités* [en ligne], <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000824315>> (page consultée le 14/06/2016).

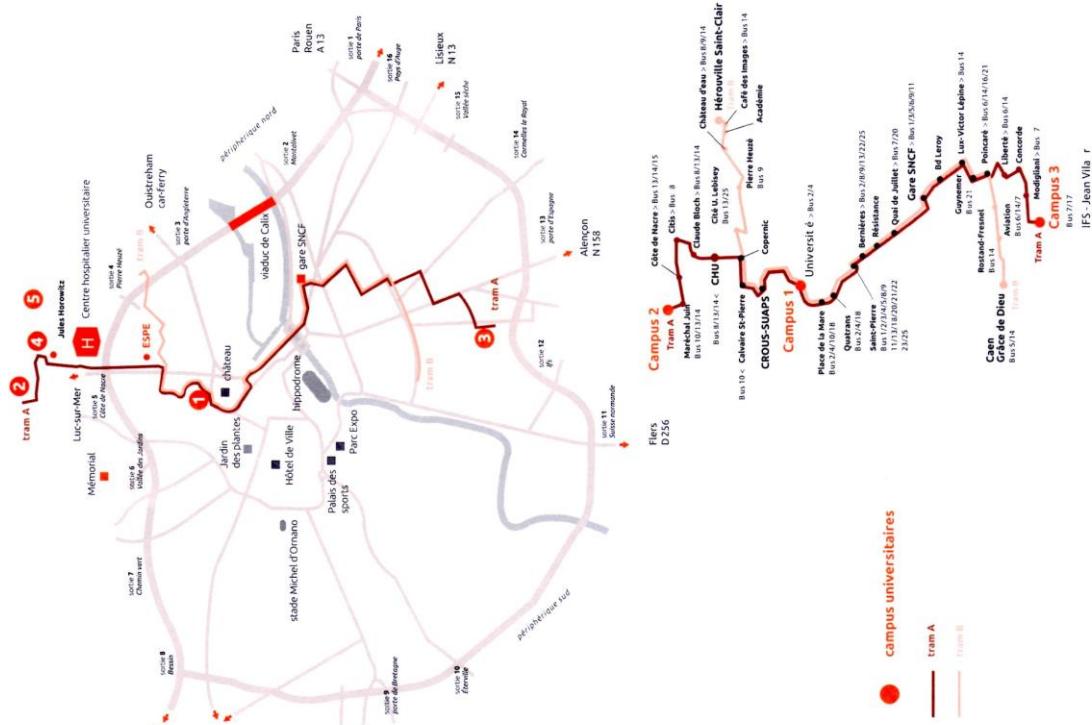
f) A propos des activités et outils de bibliothécaire

Brunet, Jérôme, « Vocabulaire professionnel et bibliothèque et bibliothéconomie » et « Répertoire des sigles professionnels », in *Bibliothécaire assistant spécialisé. Classe normale. Epreuves écrite et orale. Catégorie B*, Vuibert, 2012, pp. 166-205.

Université de Poitiers, *Glossaire. Coopération des centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques* [en ligne], <http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2015/02/09/winibw/> (page consultée le 14/06/2016).

Annexes

CAEN accès aux campus



Campus universitaires

CAEN ET AGGLOMERATION

CAMPUS 1

- ESIX Normandie
- dpt Agro-alimentaire
- IBFA - Institut de biologie fondamentale et appliquée
- MRSI - Maison de la recherche en sciences humaines
- UFR Droit et sciences politiques
- UFR Géographie
- UFR Histoire
- UFR Langues vivantes étrangères
- UFR Psychologie
- UFR Sciences de l'homme

CAMPUS 2

- Antenne de l'UFR Langues vivantes étrangères
- Antenne de l'UFR Sciences
- bibliothèque universitaire
- IUT d'Alençon
- ESPE Centre d'Alençon
- restaurant universitaire
- Antenne de l'UFR Langues vivantes étrangères
- UFR Psychologie
- UFR Sciences de l'homme
- UFR Sciences
- UFR STAPS
- IUT de Caen

CAMPUS 3 : Ifs

- Antenne de l'IUT de Caen
- CEMI - Centre d'enseignement multimédia universitaire
- maison de l'étudiant
- restaurant universitaire
- IAE - Institut d'administration des entreprises
- UFR Sciences économiques et de gestion

CAMPUS 4

- CREC - Centre de recherche en environnement côtier
- UFR Médecine
- UFR Sciences pharmaceutiques

LISIEUX

- Antenne de l'IUT de Caen

LUC-SUR-MER

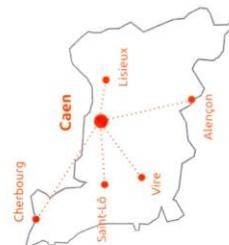
- CREC - Centre de recherche en environnement côtier

VIRE

- Antenne de l'IUT de Caen

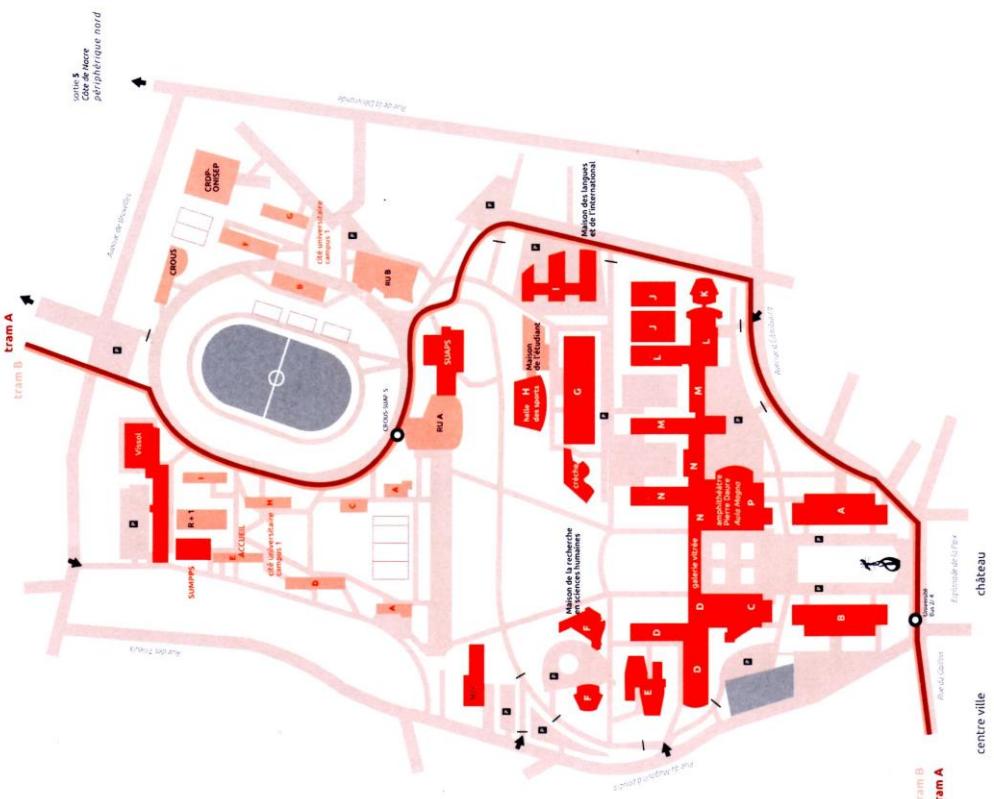
SAINTE-LÔ

- Antenne de l'IUT de Caen
- ESIX Normandie
- dpt Agro-alimentaire
- ESPE Centre de Saint-Lô

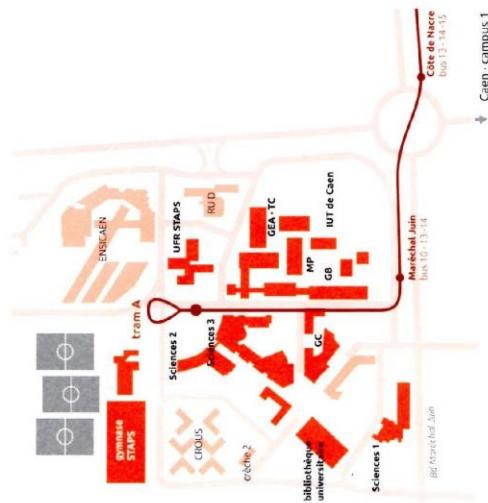


Plan général

COMPOSANTES / SERVICES		AMPHITHÉÂTRES / AUTRES LIEUX	
A	Centre de formation des apprenants du supérieur CASIC Comité d'action sociale Direction des études et de la vie étudiante Médecine de prévention: Service social des personnels Direction du système d'information Service universitaire de formation continue et d'apprentissage UFR Géographie UFR Sciences de l'homme	CFA CASIC DEVE DSi SUFCA EOI Service commun de documentation Bibliothèque universitaire Droit-Lettres	Amphithéâtre chimie Amphithéâtre mathématiques Amphithéâtre physique LIGNIER Octave COPERNIC Nicolas de BOUJARD Michel HUET Daniel Salle d'informatique libre service Salle du conseil VIAL Jean Belvédère DEMOLOMBE Jean HÉRON Jacques MERCURE NEPTUNE OREME Nicolas PLUTON TRÉHARD Jo Amphithéâtre D1 Amphithéâtre D2 Amphithéâtre D3 Amphithéâtre D4 de TOQUEVILLE Alévis Amphithéâtre 2000 JACQUIET Jean DUMONT D'URVILLE Jules GRICHARD Victor HÉROULT Paul JUPITER LAPLAICE Pierre-Simon MARS ROUELLE Guillaume-François VALQUELIN Nicolas-Louis VENUS FRESNEL Augustin Galerie vitrée PONCAUD Henri COLLIN Jean Aula Magna BERNARD Henry DAURE Pierre Visioconférence de CLEVES Marie GREMILLON Jean
B	Espace orientation insertion		
C	UFR Sciences de l'homme		
D	Centre de recherche en sciences de l'éducation	SCD	
E	Institut de préparation à l'administration générale	IPAC	
F	UFR Droit et sciences politiques	MRSI PUIC	
G	Maison de la recherche en sciences humaines	MRSI PUIC	
H	Presses universitaires de Caen		
I	Bibliothèque des langues vivantes étrangères		
J	Cellule des archives		
K	Centre de formation aux carrières des bibliothécaires	CFCB	
L	Halle des sports - Service universitaire des activités physiques et sportives	SUAPS	
M	Maison de l'étudiant	MODE	
N	Carrières internationales	MLI	
O	Maison des langues et de l'international	LVE	
P	UFR Langues vivantes étrangères	IBFA	
Q	Maison des langues et de l'international		
R	Laboratoires de recherche		
S	Direction de l'innovation		
T	Direction de la communication		
U	ESI Normandie, département agro-alimentaire	ESIK	
V	Installations de mise en œuvre et de gestion des asilements	IMOCRE	
W	Institut de biologie fondamentale et appliquée	IBFA	
X	UFR Psychologie		
Y	Centre de recherche	CRISCO	
Z	Laboratoires de recherche	IBFA	
AA	Direction de la prévention		
AB	Galerie vitrée - Salle d'exams		
AC	UFR Sciences - Géologie		
AD	UFR Histoire		
AE	Aula Magna - Amphithéâtre Daure		
AF	PC Sécurité		
AG	Présidence de l'université		
AH	Services centraux		
AI	Service d'activités industrielles et commerciales	SAC	
AJ	Management du social et de la santé	MES	
AK	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé		
AL	Vissel	Vissel	

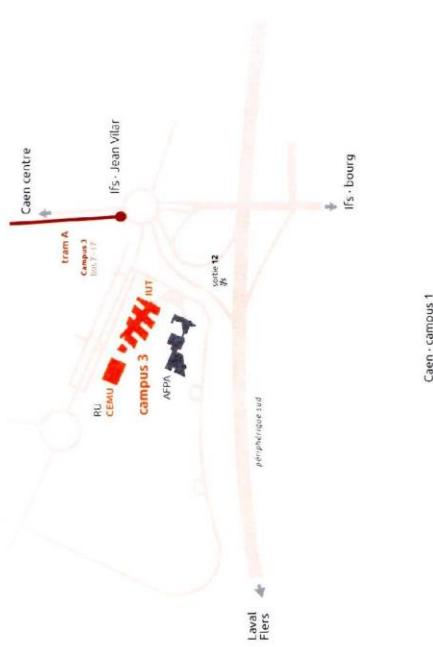


Plan du campus 1

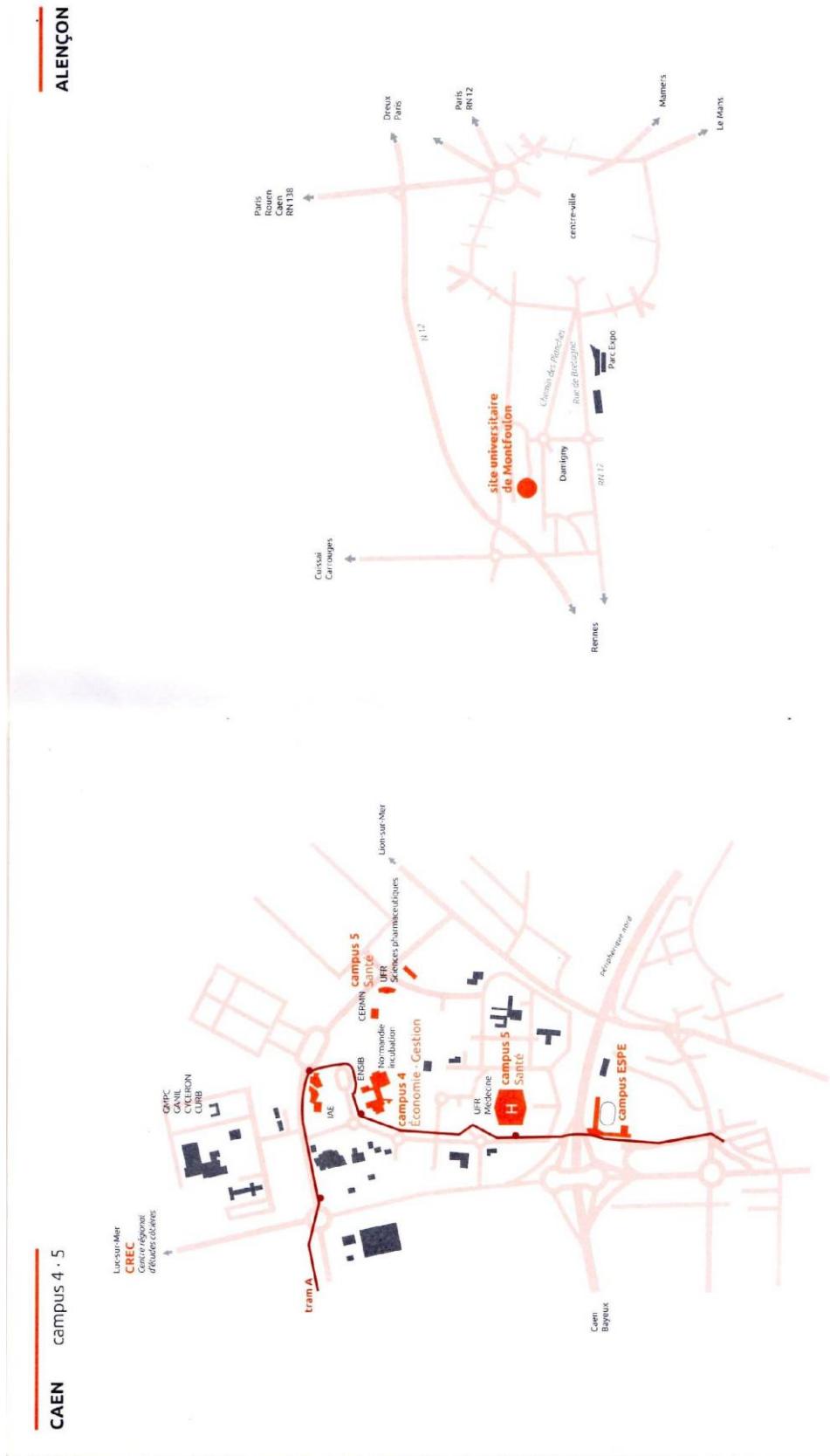


amphithéâtres	batissement	n° salle
amphithéâtre 043	Sciences 3	
amphithéâtre 044	Sciences 3	
amphithéâtre 045	Sciences 3	
amphithéâtre 049	Sciences 3	
amphithéâtre 057	Sciences 3	
amphithéâtre 500	Sciences 3	
Cauchy Augustin-Louis	Sciences 1	
Conte Philippe	Sciences 1	VI 051
Le Verrier Urbain	Sciences 1	VI 054
Varignon Pierre	Sciences 2	
Salle des actes	Sciences 3	305

GB	dpt. Génie biologique
GC	dpt. Génie chimique – Génie des procédés
MP	dpt. Mesures physiques
GEA	dpt. Gestion des entreprises et des administrations
TC	dpt. Techniques de commercialisation



Plan des campus 2 et 3



CAMPUS 4 ÉCONOMIE - GESTION

- IAE - Institut d'administration des entreprises
- UFR Sciences économiques et de gestion
- dpt. IUP Banque - Finance - Assurance (BFA) de l'IAE

Règles de prêt des bibliothèques de l'Université de Caen

EMPRUNTER

QUOTAS DE PRÊT

documents		nombre par BU	nombre sur l'ensemble du réseau des BU	durée du prêt
étudiants de l'université	licence	6	12	3 semaines
	master	10	15	4 semaines
	doctorat	12	20	6 semaines
	formation continue, lecteurs empêchés	10	15	6 semaines
personnels de l'université		12	20	6 semaines
lecteurs extérieurs individuels		6	12	3 semaines
lecteurs collectivités		10	15	4 semaines

CAS PARTICULIERS

BU Droit-Lettres - Médiathèque de l'EMN/IAE - ESPE Saint-Lô: 20 documents pour les personnels

BU Santé: étudiants & extérieurs : 6 documents pour 3 semaines

Centre de ressources en Langues de la MLI : étudiants : 3 documents

RÈGLES DE PRÊT

Prolongation: il est possible de prolonger le prêt d'un document quelques jours avant la date d'échéance pour une durée de 2 semaines. Attention : la prolongation n'est possible qu'une fois et uniquement si le document n'est ni en retard, ni réservé.

Retard: si vous rendez un document en retard, cela entraîne une suspension du prêt dans toutes les bibliothèques du réseau.

Réservation: vous pouvez réserver un document déjà emprunté par un autre lecteur dans les bibliothèques Droit-Lettres, Sciences-STAPS, Santé, Alençon, Cherbourg, Géographie, LVE, Sciences de l'homme, médiathèque EMN/IAE.

Les bibliothèques de l'université

BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

BU Droit-Lettres	Caen · campus 1	02 31 56 56 94	bibliotheque.droit.lettres@unicaen.fr
BU Santé	Caen · campus 5	02 31 56 82 06	bibliotheque.sante@unicaen.fr
BU Sciences-STAPS	Caen · campus 2	02 31 56 75 00	bibliotheque.sciences@unicaen.fr
BU d'Alençon	Alençon-Damigny	02 33 80 50 50	bibliotheque.alencon@unicaen.fr
BU de Cherbourg	Cherbourg-Octeville	02 33 01 46 50	bibliotheque.cherbourg@unicaen.fr

BIBLIOTHÈQUES DE SITE UNIVERSITAIRE

Bibliothèque du Campus 3 (IUT et CEMU)	ifs Campus 3	02 31 52 56 26
Bibliothèque du site universitaire de Lisieux		02 31 48 44 00
Bibliothèque du site universitaire de Saint-Lô		02 33 77 11 77
Bibliothèque du site universitaire de Vire		02 31 66 28 60

BIBLIOTHÈQUES RATTACHÉES À UNE COMPOSANTE OU UN SERVICE

Bibliothèque de l'ESPE	Centre d'Alençon	voir BU d'Alençon	
	Centre de Caen	02 31 56 77 00	
	Centre de Saint-Lô	02 33 77 42 11	
Bibliothèque de l'UFR Géographie	Caen · campus 1 · bât. A · niveau 2	02 31 56 51 38	geographie.biblio@unicaen.fr
Bibliothèque de l'UFR Histoire	Caen · campus 1 · bât. N · sous-sol	02 31 56 54 07	
Bibliothèque de l'UFR Langues vivantes étrangères	Caen · campus 1 · bât. G 1	02 31 56 53 89	lve.bibliotheque@unicaen.fr
Bibliothèque de l'UFR Sciences de l'Homme	Caen · campus 1 · bât. B · niveau 2	02 31 56 58 48	02 31 56 64 91 (responsable)
Bibliothèque de l'UFR Sciences économiques et de gestion	Caen · campus 4	02 31 56 55 47	
Bibliothèque du centre Michel de Bouïard – CRAHAM	Caen · campus 1 · bât. N · niveau 1	02 31 56 59 18	
Centre de documentation de la Faculté de Droit et sciences politiques	Caen · campus 1 · bât. D · r-d-c	02 31 56 55 30	
Centre de documentation de Droit recherche et documentation européenne	Caen · campus 1 · bâtiment D · niveau 2	02 31 56 50 26	
Centre de documentation de la MRSH	Caen · campus 1 · bâtiment F · r-d-c	02 31 56 62 07	
Médiathèque de l'EMN/IAE	Caen · campus 4	02 31 46 78 93	
Centre de ressources en langues – Maison des langues et de l'international	Caen · campus 1 · bâtiment I · niveau 2	02 31 56 60 48	intl.crl@unicaen.fr
Bibliothèque de Média Normandie	Caen · campus 1 · bâtiment G	02 31 56 59 55	cfcb@unicaen.fr

SCD · service commun de la documentation
www.unicaen.fr/scd · bibliotheque@unicaen.fr

Organisation de la BU Droit-Lettres

Services de la BUDL par étages, niveaux

		Services de la BUDL par étages, niveaux		
Niveau	Services Interne	Services en Accès libre		Services de la BUDL par étages, niveaux
Niveau 8	<u>Magasin des périodiques</u> cotes 2000 à 4517		Magasins 5H+ 4H = 5 km	5H 5
Niveau 7	<u>Magasin des périodiques</u> cote P 1 à P 1999 Thèses caennaises et françaises + Diplômes (Cote : THESE CAEN L* (environ 60/an) + 85004 : mémoires Droit et Lettres)			4H 4
Niveau 6	Bureaux : <u>Directeur adjoint de BUDL</u> <u>Directrice du département des services aux publics</u>	Salle de lecture : <u>Droit et Science politique et Economie Gestion</u>	3H	3
Niveau 5	 <u>Infographie</u> <u>Salle de réunion</u>	 <u>Accueil / Banque de prêt</u> <u>Bureau de consultation des livres rares</u> <u>Salles de travail en groupe</u>	 Salle de lecture : <u>Beaux-Arts</u> (préhistoire jusqu'à la période contemporaine) ; <u>Musique</u> ; <u>Numismatique</u> ; <u>Sciences auxiliaires de l'histoire</u> (épigraphie, prosopographie, papyrologie) <u>Catalogues des manuscrits des bibliothèques françaises</u>	2H (Mezzanine)
Niveau 4	Bureaux : <u>Périodiques</u> <u>Coordination 1H</u>	Salle de lecture <u>Périodiques</u> (kiosque + 1000 abonnements dont 300 en ligne) <u>Sciences religieuses</u> (Judaïsme, Christianisme (Catholicisme, Protestantisme), Islam) <u>Fonds Normand</u> (Histoire, littérature, arts, ...)	1H	1

Services de la BUDL par étages, niveaux

	Bureau Fonds Normand et Beaux-Arts		
	Salle de formation		
Niveau			
3	Bureaux : Directeur du Service Commun de la Documentation Responsable administratif du SCD Secrétariat SCD Service de comptabilité du SCD	Beaux-Arts (traits, domaines artistiques : architecture, sculpture, peinture, art décoratif, photographie) Fonds Corbeau (Léonard de Vinci)	EP (Etage Principal)
	PEB Fournisseur		
	Planning		
	BCEP (Réserve de la CG + Fonds sur l'histoire du livre, édition, techniques d'impression, héraldique)	Salles de lecture Culture générale (Fictions, documentaires, voyages, collections (que sais-je ?, repères, découvertes) ; Lettres Sciences-Humanaines (Encyclopédies, Linguistique, Langues, Littératures, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Education, ...); Histoire, Géographie (Géographie humaine, physique, Atlas, Biographies, Histoire : antiquité, Europe (GB, Allemagne, France...), monde)	
	Bureaux des catalogueurs	Fichier papier (Fichier alphabétique Auteur et Matières...)	
	PEB Demandeur		
	Accueil / Banque de prêt		
	Recherche documentaire et bureau de renseignements / Ubib		
Niveau			
2	Bureaux : Directrice du département Droit-Lettres Secrétariat BUDL	Ubib Bibliographies imprimées, Ressources électroniques, Assistance à la recherche (10h-13h/14h-17h)	EP (Etage Principal)
	Directrice du département des ressources documentaires		
	Directrice du département système d'information documentaires		
	Directeur du département de la formation des usagers à l'IST Informatique		
	Equipements		

]

Services de la BUDL par étages, niveaux

Inventaire des livres

Vestiaires

Magasin de livres ; DVD ; VHS ; CDR
 Col : 50 000 à 190 000 puis de 500 000 à 578 000 (format in 8)

Niveau	Local	2 B	-2
1	<u>Magasin de livres</u> Col : de 1 à 49 999 puis de 190 000 à 499 999 (format in 12, quarto et folio) <u>CADIST</u> (Histoire du 19 ^{ème} siècle)	3,8 km	

Documents à réparer

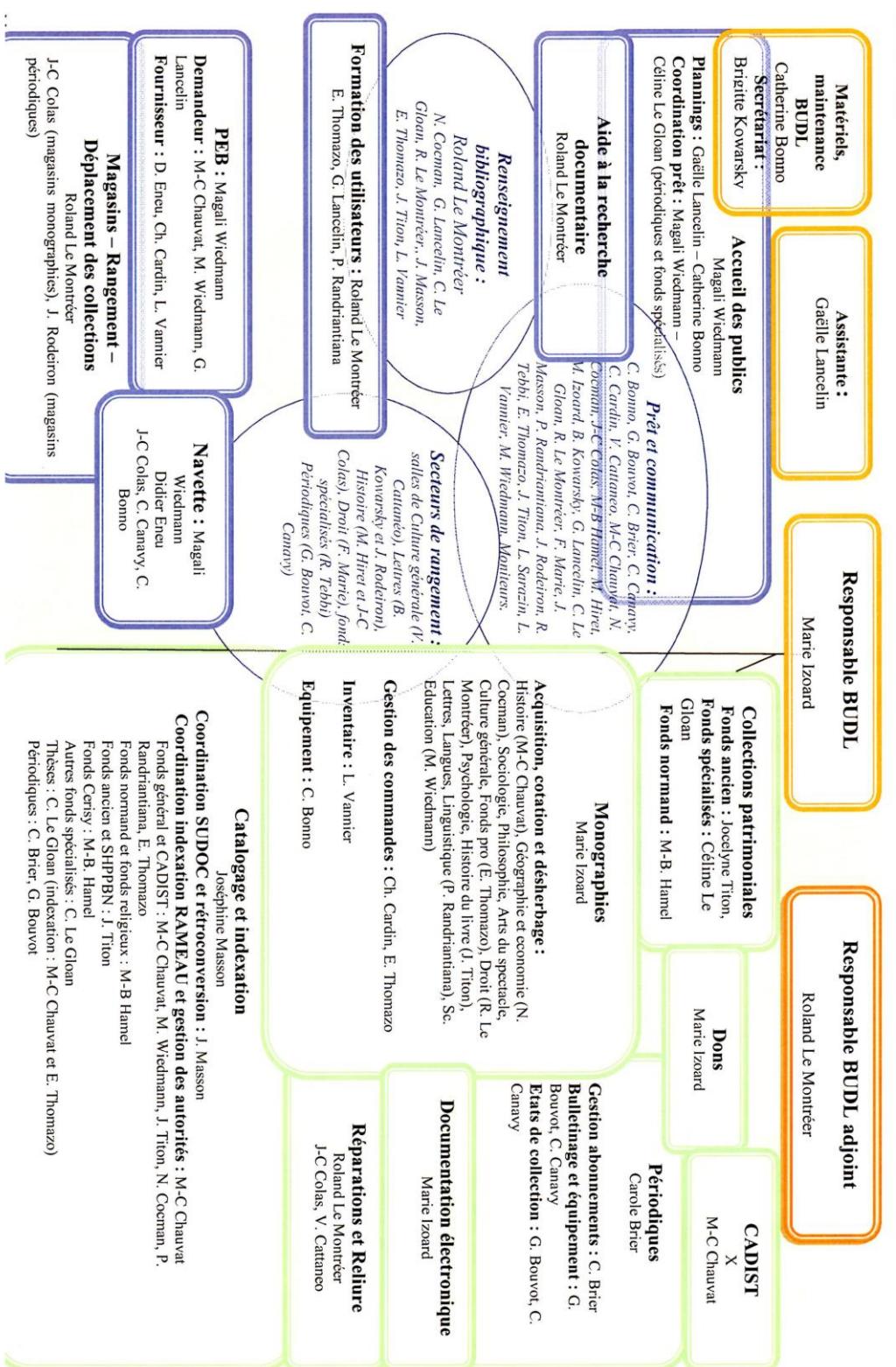
Atelier reliure

Niveau	Local	3 B	-3
1			

Niveau	Local	3 B	-3
0	Livrasons		
	Courrier		
	Cuisine		

Fiches des services du SCD (documents internes)

Environ 15 km environ 500 000 ouvrages



Organigramme de la BU Droit-Lettres

Photographies de la bibliothèque du laboratoire CRISCO



Côté SUD (étagères essentiellement consacrées aux monographies)



Côté Sud et Ouest (étagères de l'Ouest consacrées à des périodiques)

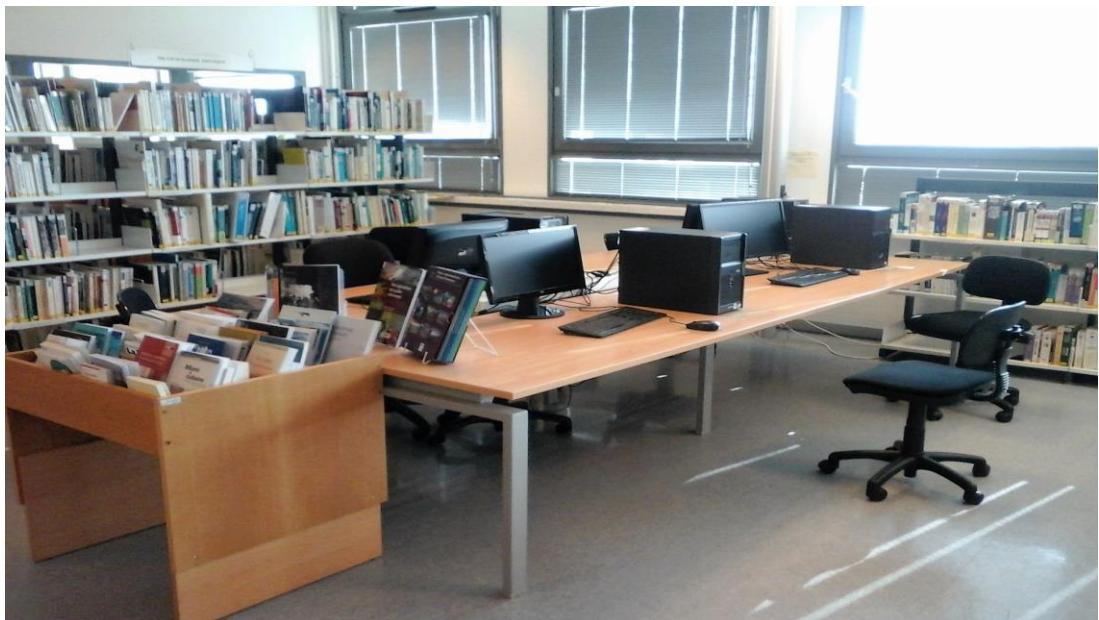


Côté Nord (étagères essentiellement consacrées à des périodiques)

Photographies de la bibliothèque d'UFR SEGGAT



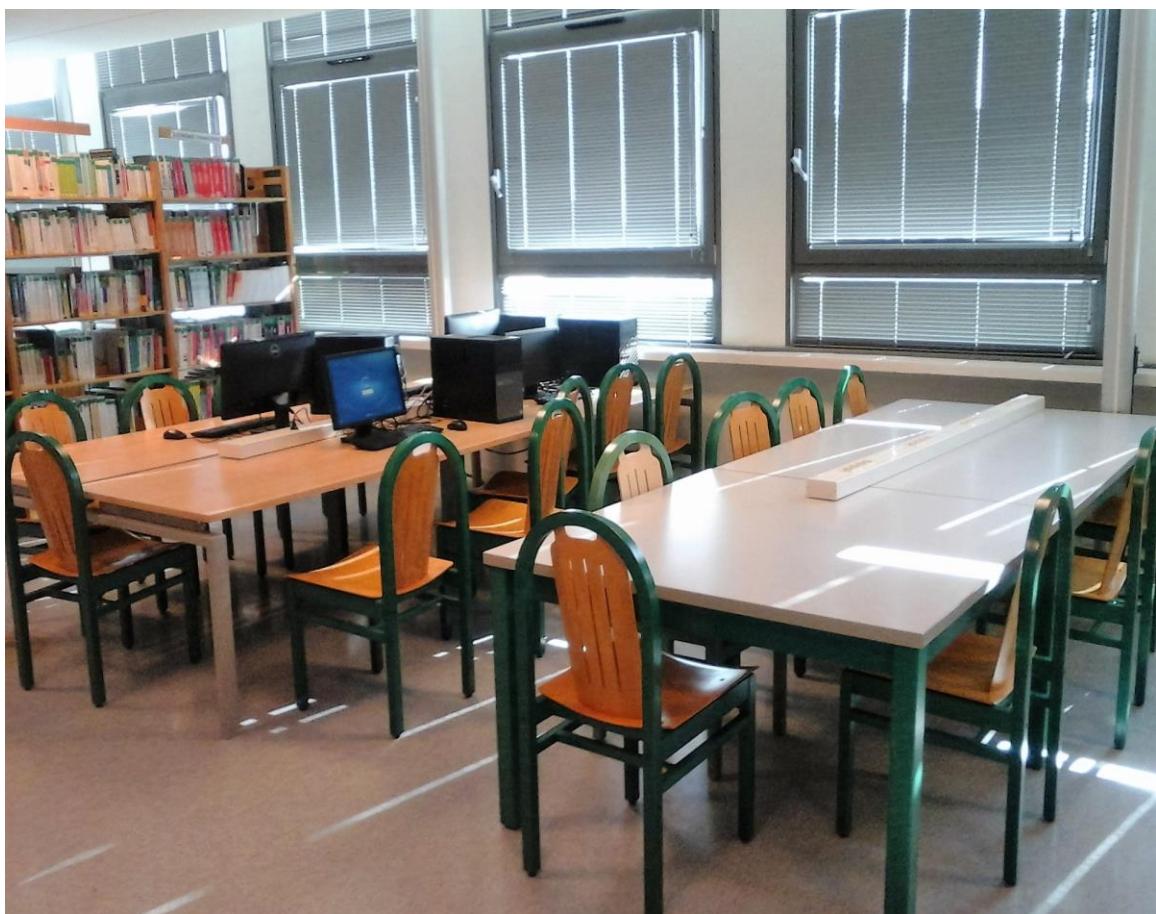
Une partie de l'espace Géographie et Aménagement du territoire
(Secteurs Géographie Humaine et Sociale & Mondialisation et transport)



Postes informatiques



Banque de prêt (au fond : bureau du responsable Nicolas Blanpain)



Une partie de l'espace Sciences Economiques et Gestion
Toutes les photographies ont été prises par Jean-Loup Monjarret

Fonds de Géographie

1) Les différents fonds et différentes localisations dans le portail

- **GEL et GECOL** pour les salles de lecture géographie et économie
- **GEATL** pour les atlas
- **GEODIC** pour les dictionnaires
- **GESUFCA** pour le fonds du DAEU
- **GEMAG** pour le magasin (pastille bleue)
- **GEMAGPER** pour la réserve (pastille jaune)
- **GEIDEES** pour le laboratoire Idées
- **LETG** pour le laboratoire Geophen (sous-sol)

2) Les cartes

- **La France : topographique et géologique**
 - 25 000ème dans les boîtes noires à la banque de prêt
 - 50 000ème dans le grand meuble dans la salle de lecture
 - 50 000ème « collection » dans la carto (pastille verte) (juste 1 exemplaire)
 - 50 000ème géologique
- **Les cartes spécifiques**
 - Les cartes de végétation
 - Les cartes hydrologiques
 - Les cartes géomorphologiques
 - Les cartes d'Algérie
 - Les cartes de Maraicaibo
 - Les cartes d'environnement
 - Les cartons géologiques ...

3) Les pastilles

- **Pour les atlas**

Pastille rouge : document non empruntable

Pastille rose : document empruntable

- **Les cartes**

Pastille verte : carte de collection

Pastille jaune : carte de la réserve

Règles du traitement Babonaux

Traitement du don de Mme Babonaux

3 cas :

1) L'ouvrage est dans le catalogue Flora

- A l'Université : Euroback

N.B : Dans le cas où le document existe en BUFR Géo et en BUDL,

Nous ne gardons pas le document et en profite pour supprimer l'exemplaire de la BUFR si le maintien d'un doublon ne se justifie pas.

- A la BUSEGGAT : je vérifie l'état de l'exemplaire et je le change si nécessaire

2) L'ouvrage n'est pas dans le catalogue Flora mais dans le catalogue SUDOC

- Plus de 5 localisations : Euroback
- Moins de 5 localisations : garder l'ouvrage pour la BUSEGGAT ou BUDL

→ Il s'agit d'un document de géographie en lien avec un sujet actuel (axe de recherche à Caen, sujet d'actualité...) : proposition à la BUDL pour conservation (sauf mémoires, cartes, atlas)

→ Il s'agit d'un document de géographie sur un sujet ancien, périmé, nous le proposons sur Euroback ou au Cadist de Géographie

→ Il s'agit d'une autre discipline (sauf documents niveau licence, manuels, « Que sais-je ? »...) : nous faisons une proposition à Emmanuel (référent Géographie en BUDL)

3) L'ouvrage n'est ni dans le catalogue Flora ni dans le catalogue Sudoc

→ Garder l'ouvrage (voir règle 2))

Mémoire de maîtrise à intégrer : proposition de notice Unimarc

008 \$aAax3
100 0#\$a1979
101 0#\$afre
102 ##\$aFR
104 ##\$am\$by\$cy\$dba\$e0\$ffre
105 ##\$ay\$b7\$c0\$d0\$e0\$fy\$gy
106 ##\$ar
181 ##\$P01\$cxtt
182 ##\$P01\$cn
200 1#\$aDésindustrialisation et mutations économiques en Seine-Saint-Denis\$e 1968-1975\$f Dominique Bichet\$gsous la dir. d'Yves Babonaux
210 ##\$a[lieu d'édition inconnu]\$c[éditeur inconnu]\$d1979
215 ##\$a2 vol. (101 p. ; 120 p.)\$ccartes\$d30 cm
320 ##\$aBibliogr. vol. 2 pp. 88-90
320 ##\$aVol. 1 : texte ; vol. 2 : annexes
328 #0\$bMémoire de Maîtrise\$cGéographie\$eParis\$d1979
606 ## \$3Désindustrialisation\$3027226794\$3Seine-Saint-Denis\$3Thèses et écrits académiques\$2rameau
607## \$3Seine-Saint-Denis\$3Conditions économiques\$31945-1970\$3Thèses et écrits académiques\$2rameau
700#1\$3Bichet, Dominique (?- ?)\$4070
701 #1\$3Babonaux, Yves (1926-2007)\$4727

Responsable : Catherine Sevestre-Loquet

Autres services de l'ESPE
ou du SCD en relation avec
la bibliothèque de l'ESPE

Services aux publics

Politique documentaire et collections

ESPE

Service communication : *infos*
réseaux sociaux, affiches,
signalétique

Pôle financier : budget,
commandes

Service informatique :
équipement, besoins informatiques

BU ESPE Saint Lô : concertation
projet CANOPÉ/ESPE

SCD

Navette : (prêts et retours
mutualisés) Urielle Cano, Michel
Jacquard

Service PEB

DSID : (Leocarte, maintenance
Flora) : Stéphane Brossard

Affaires générales : (commandes)
Marie Izoard, Brigitte Kowarsky,
Fabienne Bourgeois

**Gestion centralisée des
périodiques** : (commandes Ebsco,
conservation partagée) Carole Brier

Correspondante Sudoc : (règles de
catalogage) Joséphine Masson
Statistiques Flora : Nicolas Cocman
K-Sup : Urielle Cano

Formation deslecteurs : Nathalie Ben-Desmet,

Christine Bertran, Catherine Sevestre

**Animations ponctuelles (journées éditeurs, expos,
Boréales, etc.)** : Nathalie Ben Desmet, Christine
Sevestre

Formation deslecteurs : Nathalie Ben-Desmet,
Christine Bertran, Catherine Sevestre

**Animations ponctuelles (journées éditeurs, expos,
Boréales, etc.)** : Nathalie Ben Desmet, Christine
Sevestre

Fond patrimonial : Nathalie Ben Desmet, Jean-
Christophe Rossignol, Catherine Sevestre

Accueil et prêt : Nathalie Ben Desmet, Christine
Sevestre

Gestion des retards dans Flora : Jean-Christophe
Rossignol

Planning : Catherine Sevestre

Info des lecteurs : Catherine Sevestre
Mise à jour du site internet de l'ESPE rubrique
bibliothèques, K-Sup : Christine Bertran

PEB : Nathalie Ben-Desmet, Jean-Christophe Rossignol
Prêts mutualisés : Nathalie Ben Desmet, Jean-
Christophe Rossignol, Catherine Sevestre

Renseignement bibliographique simple : Nathalie
Ben Desmet, Christine Bertran, Jacques Eudes, Jean-
Christophe Rossignol, Catherine Sevestre

Renseignement bibliographique élaboré : Nathalie
Ben Desmet, Christine Bertran, Catherine Sevestre

CFC : Jacques Eudes, Catherine Sevestre

Acquisitions sauf périodiques :
- veille documentaire, sélection des titres : Nathalie Ben
Desmet, Christine Bertran, Catherine Sevestre
- relation libraires, suivre des crédits et des commandes :
Catherine Sevestre
- réception des documents, pointage des factures : Jean-
Christophe Rossignol

Traitements des collections sauf périodiques :
- équipement : Jean-Christophe Rossignol
- catalogage, exemplarisation Sudoc : Nathalie Ben Desmet,
Christine Bertran, Catherine Sevestre
- rétro-catalogage : Nathalie Ben-Desmet, Catherine
Sevestre

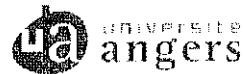
- mise en rayon, signalétique : Jean-Christophe Rossignol
- déstockage : Nathalie Ben Desmet, Christine Bertran,
Jacques Eudes, Jean-Christophe Rossignol, Catherine
Sevestre

Gestion des périodiques :
- sélection des titres, réabonnements sur Ebsconet, lien avec
le SCD pour la commande : Catherine Sevestre
- bulletining, exemplarisation, réabonnements dans Flora :
Jacques Eudes

- archivage : Jacques Eudes, Jean-Christophe Rossignol
- déshébergage : Jacques Eudes, Jean-Christophe Rossignol,
Catherine Sevestre

- signalétique : Jean-Christophe Rossignol
- plan de conservation partagée avec le SCD : Catherine
Sevestre

Fiches d'évaluation de stage



FACULTÉ
DES LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES HUMAINES

FICHE D'EVALUATION DE STAGE

A remplir par le tuteur de stage et à faire tamponner et signer

Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
11 boulevard Lavoisier 49045 ANGERS cedex 01
Tél : 02.41.22.64.18 - Fax : 02.41.22.64.19
Courriel : virginie.bellanger@univ-angers.fr

TUTEUR DE STAGE

Nom - Prénom	PONCE Florence
Fonction	Directrice des collections
Numéro de téléphone Courriel	02. 31. 56. 64. 13 florence.ponce @ unicaen.fr
Nom de l'entreprise ou de la structure d'accueil	Service commun de la docu- mentation - Université de Caen
Adresse	Unicaen CS 44032 44032 Caen Cedex 5

STAGIAIRE

Nom - Prénom	MONJARRET Jean-doup
Diplôme préparé :	M 2
Date de début et de fin du stage	Du 29.02.2016 au 27.03.2016

Volume horaire : heures (facultatif)

I EVALUATION DU STAGIAIRE (cochez la case correspondant à votre perception du stagiaire)

	Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant	Ne concerne pas ce stage	Commentaires
Intégration dans votre structure d'accueil	X					
Aptitude au travail en équipe	X					
Qualités relationnelles, sociabilité	X					
Communication (capacités d'écoute et d'échanges)		X				
Pontualité, assiduité	X					
Persévérance	X					
Rigueur, fiabilité	X					
Motivation		X				Qualités d'organisation en autonomie.
Autonomie	X					
Esprit d'initiative	X					

I EVALUATION DU STAGE
| Missions effectuées par le stagiaire :

Traitement des monographies du laboratoire

CRISCO (signalement dans le Sudoc)

Traitements de cours de la bibliothèque SEGAT

Renseignement bibliographique - Service public

| Résultats obtenus dans le cadre de ces missions :

Traitements des documents

Participation au service public

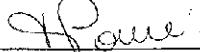
Interviews sur l'intégration des bibliothèques associées

| Observations :

Jean-Jacques a participé aux différentes tâches avec enthousiasme et efficacité. Son mémoire sera sous-jacent au rapport pour l'évaluation du SCD.

Le 2 juillet 2016

Signature et cachet du tuteur de stage



Signature de l'étudiant(e)

Contenu

INTRODUCTION	6
LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE CAEN : UNE HISTOIRE ORIGINALE ET UNE ENTITE COMPLEXE.....	7
1. Une histoire mouvementée.....	7
1.1. Des origines anglaises	7
1.2. Des premiers locaux peu adaptés	7
1.3. 1944 – 1957 : chaos et reconstruction	8
2. La bibliothèque universitaire de Caen aujourd’hui	11
2.1. Présentation générale de l’université Caen-Normandie (Unicaen)	11
2.2. Le SCD Unicaen	12
LES BIBLIOTHEQUES DU LABORATOIRE CRISCO ET DE L’UFR SEGGAT : UNE BIBLIOTHEQUE ISOLEE DES AUTRES ET UNE BIBLIOTHEQUE EN LIEN AVEC LE SCD	22
1. Présentation des bibliothèques du laboratoire CRISCO et de l’UFR SEGGAT	22
1.1. La bibliothèque du laboratoire CRISCO	22
1.2. La bibliothèque associée SEGGAT	24
2. Mission du CRISCO.....	25
2.1. Enoncé de la mission.....	25
2.2. Conditions de travail	25
2.3. L’exemplarisation	26
2.4. Difficultés de la tâche	32
2.5. La bibliothèque du CRISCO, une vraie bibliothèque ?	33
3. Les missions du SEGGAT	35
3.1. Traitement du don Babonaux	35
3.2. Les services au public.....	45
3.3. L’exemplarisation de cartes	49
4. CONCLUSION	51
SCD ET BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES : QUELLES VÉRITABLES DISTINCTIONS ET QUELS ENJEUX FACE À UNE INTÉGRATION ?	52
1. La bibliothèque SEGGAT : une structure associée qui tient à le rester	54
2. La bibliothèque LVE : une structure associée qui privilégie les rapports avec le SCD	57
3. La BU Sciences-STAPS : une intégration profitable	60
4. La BU ESPE de Caen : une bibliothèque en voie d’intégration	62
5. SCD et bibliothèques associées : vers une intégration généralisée ?	65
6. Conclusion	69
CONCLUSION.....	70
1. Bilan critique du stage	70
1.1. Des bibliothèques de composantes	70
1.2. Des champs disciplinaires spécifiques.....	71
2. Contexte actuel des SCD	72
BIBLIOGRAPHIE.....	73
ANNEXES	76

RÉSUMÉ

Le stage de Master 2 Histoire et documents Spécialités Métiers des bibliothèques (2015-2016) a été l'occasion, dans le cadre de différentes missions effectuées dans des bibliothèques dépendant d'Unités de Formation et de Recherche de l'Université de Caen Unicaen, de réfléchir aux liens noués entre ces types de bibliothèques et une structure comme le Service Commun de Documentation. Cette réflexion nous a amenés à déterminer les véritables distinctions qui demeurent entre SCD et bibliothèques associées ainsi qu'à relever les enjeux d'une intégration dans un contexte qui la favorise particulièrement.

mots-clés : bibliothèques ; centres de documentation ; bibliothèque associée ; bibliothèque intégrée ; université ; enseignement supérieur ; service commun de documentation ; unités de formation et de recherche.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Jean-Loup Monjarret
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **14 / 06 / 2016**

Jean-Loup Monjarret

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

